

Document d'objectifs du site
Natura 2000 FR 7200670
« Coteaux de la Dronne »
ANNEXES ADMINISTRATIVES



Direction
Départementale des
Territoires de la
Dordogne

Juin 2017



collection des études

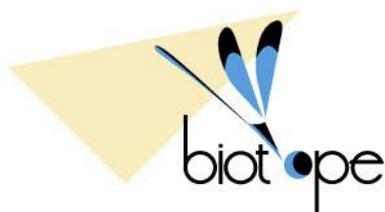




Document d'objectifs du site
Natura 2000 FR 7200670
« Coteaux de la Dronne »
ANNEXES ADMINISTRATIVES

Direction
Départementale
des Territoires de
la Dordogne

Juin 2017



Agence Sud-Ouest
2 bd Jean-Jacques Bosc
Bât 2, 4^{ème} étage
33 110 Bègles (France)

Avant-propos

Le document d'objectifs du site FR7200670 des Coteaux de la Dronne se présente sous la forme de 3 documents distincts :

- Le **DOCUMENT PRINCIPAL** ou **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : il est à la fois le document de communication synthétique, compréhensible et utilisable par tous les acteurs locaux, et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Objectifs de développement durable, fiches-actions et charte en constituent le contenu principal tandis que les diagnostics écologique et socio-économique y sont présentés sous forme synthétique.

C'est ce document qui est visé par le présent rendu

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : sous sa forme complète et détaillée, il constitue la référence scientifique et technique. Il doit être suffisamment précis (méthodologie, échelles des cartes, données de base...) pour une réutilisation ultérieure lors des évaluations périodiques de la mise en œuvre du DOCOB (surveillance des espèces et de leur état de conservation...); c'est aussi un document à destination des experts scientifiques, gestionnaires porteurs de projets, partenaires techniques, bureaux d'études.... Il est habituellement composé de 4 volumes :
 - Un volume comprenant l'ensemble des cartes (atlas cartographique),
 - Un volume comprenant l'ensemble des informations relatives à la biologie et à l'écologie du site et toutes les informations socio-économiques,
 - Un volume de recueil des informations administratives qui apporte une traçabilité de la procédure d'élaboration du DOCOB. Il regroupe les comptes rendus des réunions de comités de pilotage et de groupes de travail, ainsi que les documents administratifs relatifs au site Natura 2000.

L'ensemble du document est envoyé à tous les membres du comité de pilotage et est mis à la disposition du public dans les communes concernées par le site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne » (Saint-Victor, Montagnier, Grand-Brassac, Creyssac et Bourdeilles). Il est également disponible sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine (DREAL Nouvelle Aquitaine).

Le présent document est le volume de recueil des informations administratives relatives au DOCOB des Coteaux de la Dronne.

Comité de pilotage 1

15 janvier 2014



LE PRÉFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale
Des Territoires de la Dordogne
Service Eau, Environnement, Risques.
Pôle Environnement, Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS
Poste : 05.53.45.56.98
N/REF : SEER-EF/HM - 13-0504

Périgueux, le 27 décembre 2013

Le Préfet de la Dordogne

à

- destinataires in fine -

Objet : Réunion du Comité de Pilotage Local
du site Natura 2000 « Côteaux de la Dronne ».

Les travaux sur le site Natura 2000 « Côteaux de la Dronne » vont débiter. Lors de la réunion des élus qui s'est tenue le 10 octobre 2012, aucune collectivité territoriale n'a souhaité devenir structure porteuse de la mission d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB). C'est donc l'Etat qui assure ce rôle.

Pour mener à bien cette mission, l'Etat, suite à appel d'offres, a désigné le bureau d'études BIOTOPE.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de Pilotage Local du site d'importance communautaire « Côteaux de la Dronne » qui se tiendra le :

mercredi 15 janvier 2014 à 14 heures

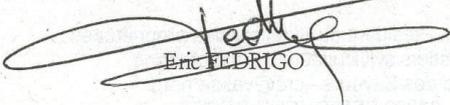
à la mairie de Montagnier - Salle du Conseil

L'ordre du jour est le suivant :

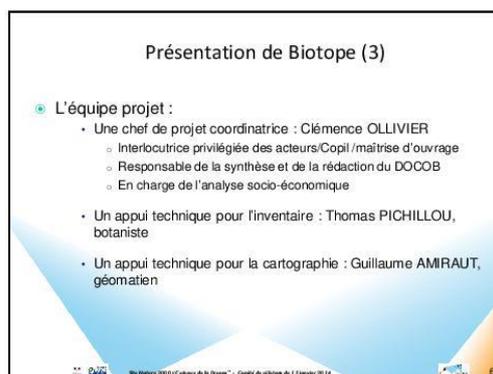
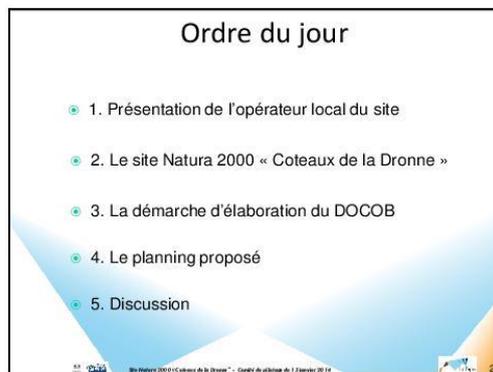
- x Présentation de la procédure Natura 2000 ;
- x Présentation de l'opérateur technique désigné par les Services de l'Etat pour mener à bien la mission d'élaboration du document d'objectifs : BIOTOPE ;
- x Présentation des caractéristiques du site et du calendrier prévisionnel des opérations par BIOTOPE ;
- x Questions diverses.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le chef du pôle environnement, milieux naturels


Eric FEDRIGO

Adresse postale : Les Services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service Eau, Environnement, Risques – 24024 PERIGUEUX CEDEX
Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ième RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX





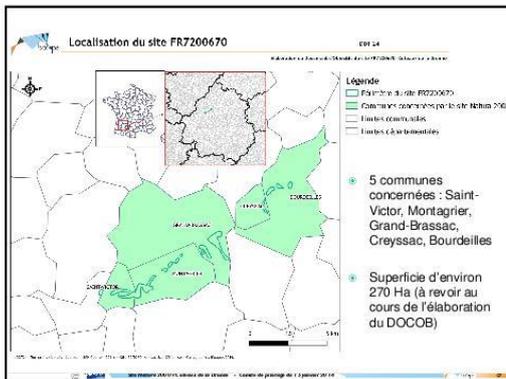
Rappel Natura 2000

= Réseau européen de sites présentant un intérêt à l'échelle européenne pour préserver la biodiversité (habitats naturels et espèces)

➔ Atteindre les objectifs de conservation voire d'amélioration fixés par les directives « Oiseaux » et « Habitats » en encourageant les pratiques respectueuses de la biodiversité

2 types de sites ➔ Zones de Protection Spéciale ZPS
➔ Zones Spéciales de Conservation ZSC

Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne - Cahier de pilotage de 13 janvier 2014



Présentation du site Natura 2000 (1)

- Ensemble de coteaux calcaires thermophiles :
 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (UE 6210*)
 - Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires (UE 5130)
 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (UE 8210)
- Pas d'espèce(s) végétale(s) et animale(s) listée(s) au FSD

Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne - Cahier de pilotage de 13 janvier 2014

Présentation du site Natura 2000 (3)

Vue d'un coteau calcaire embroussaillé (Ruscus acrolophus)

Coteau avec formation à Genévrier commun

Bugrane main (Ornithoglossum) - PR

Bugle petit pin (Ajuga reptans) - PR

Cardonelle molle (Carduncellus mollis)

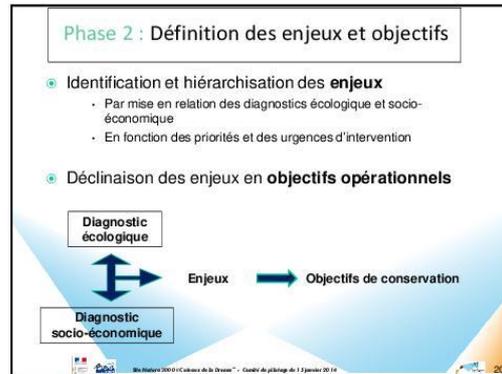
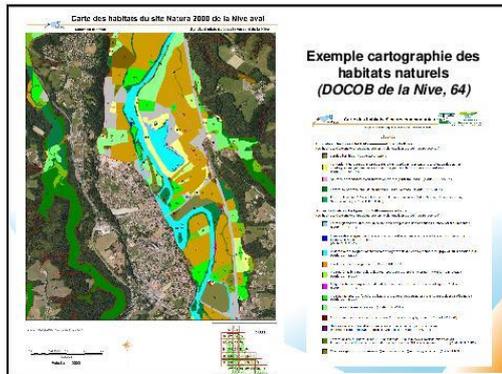
Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne - Cahier de pilotage de 13 janvier 2014

Remarque relative au périmètre du site

- Il existe un décalage parfois important entre le périmètre du site et l'emplacement réel des coteaux

- La surface à prospecter en prenant en compte ce nouveau périmètre est de l'ordre de 370 ha

Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne - Cahier de pilotage de 13 janvier 2014



- ### Phase 3 : Proposition d'un programme d'actions
- Définition des **actions** à entreprendre (= moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs) sous forme de fiches comprenant :
 - Éléments techniques
 - Planification de l'action dans le temps
 - Budgétisation et financement
 - Définition de protocoles de **suivi** des actions avec :
 - Description fine des résultats attendus
 - Choix d'indicateurs et définition de méthodes pour évaluer les résultats obtenus



- ### Tout au long de l'élaboration du DOCOB : information et concertation (1)
- Au lancement de la démarche
 - Article de presse
 - Réunion publique destinée à l'ensemble des habitants et acteurs du site
 - Affichage en mairie
 - Courrier individuel aux propriétaires et exploitants agricoles sous réserve de disposer d'une liste exhaustive
 - Création d'une plateforme de téléchargement pour la mise à disposition des différents documents

- ### Tout au long de l'élaboration du DOCOB : information et concertation (2)
- Au cours de l'élaboration du DOCOB
 - Enquêtes auprès des acteurs et de leurs représentants
 - Réunions en groupes de travail thématiques (2x3 groupes)
 - Réunions en Comité de pilotage (x4)
 - Lors de la finalisation du DOCOB
 - Article de presse
 - Réunion publique destinée à l'ensemble des habitants et acteurs du site
 - Lettre d'information à destination des habitants des communes concernées



	2014												2015											
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Rencontres avec la DDT																								
Commissé de pilotage																								
Diagnostic écologique																								
Photo-interprétation bibliographique																								
Consultations																								
Propositions de terrain																								
Spécifier caractérisation des habitats																								
Diagnostic socio-économique																								
Identification des acteurs et enquête																								
Enquête des enjeux																								
Définition des enjeux																								
Définition des objectifs																								
Définition du programme d'actions																								
Elaboration des actions (avant et après concertation)																								
Concertation intervenants en amont de la phase																								
Propositions de mesures																								
Finalisation du DOCOB																								

Echéance 1 : remise des diagnostics au MO fin octobre et COPIL de validation courant novembre

Echéance 2 : remise du programme d'actions fin 2015 ou en juin 2016 en fonction du démarrage de la tranche conditionnelle



Rappel Natura 2000 (2)

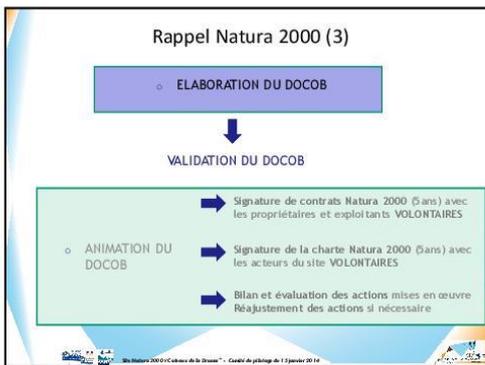
Démarche : une approche concertée dont l'objectif est le maintien des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats.

- DOCOB = document opérationnel de gestion du site

ELABORATION DU DOCOB

- 1 Un état de référence : inventaire écologique + inventaire socio-économiques = DIAGNOSTIC
- 2 Définition des enjeux
Définition des Orientations de Conservation à Long terme et des Objectifs de Développement Durable
- 3 Déclinaison des objectifs en mesures et actions concrètes de gestion

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - Copil de pilotage du 11 janvier 2014



Comité de pilotage 2 -
Diagnostics écologique et
socio-économique

27 janvier 2015



LE PRÉFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale
Des Territoires de la Dordogne
Service Eau, Environnement, Risques,
Pôle Environnement, Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS
Poste : 05.53.45.56.98
N/REF : SEER-EF/HM - 14-0458

Périgueux, le 19 décembre 2014

Le Préfet de la Dordogne

à

- destinataires in fine -

Objet : Réunion du Comité de Pilotage Local
du site Natura 2000 « Côteaux de la Dronne ».

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de Pilotage Local du site
d'importance communautaire « Côteaux de la Dronne » qui se tiendra le :

mardi 27 janvier 2015 à 14h30

à la mairie de Grand-Brassac – salle du Conseil

L'ordre du jour est le suivant :

- x Validation du diagnostic écologique et socio-économique sur le périmètre d'étude,
présenté par le bureau d'étude BIOTOPE ;
- x Questions diverses.

Les documents de travail à discuter en séance présentant les résultats de la phase diagnostic
sont disponibles à l'adresse suivante :

<ftp://ftp.biotope.fr/80661a034d7edf4b6d68b3974b8902b944a4ba6c/>

Je vous précise que les éléments à consulter sont placés dans un fichier intitulé
« diagnostic ».

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le chef du pôle environnement, milieux naturels



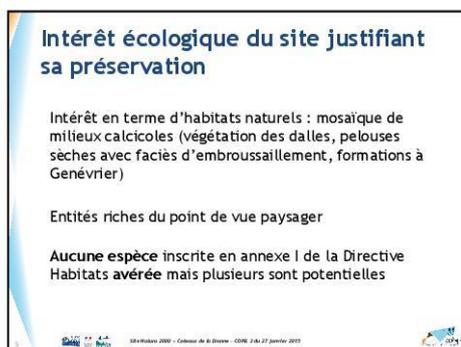
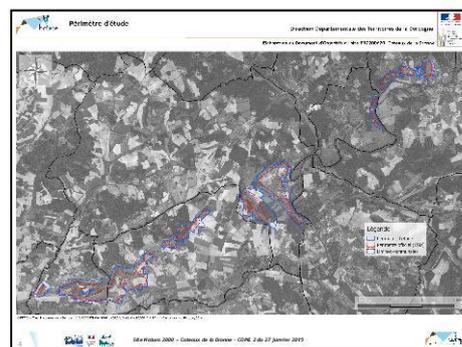
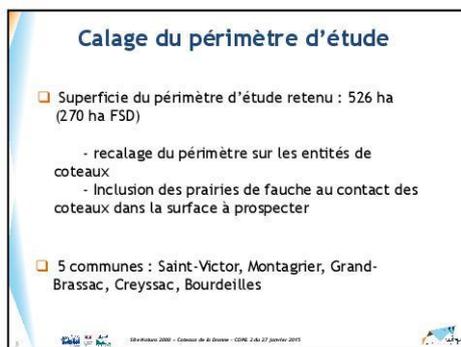
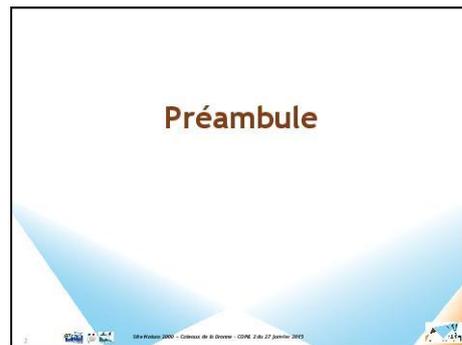
Eric FEDRIGO

Adresse postale : Les Services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service Eau, Environnement, Risques – 24024 PERIGUEUX CEDEX
Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ième RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX



- Liste des destinataires -

- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne
- Monsieur le Conseiller Général du canton de Brantôme
- Monsieur le Conseiller Général du canton de Montagnier
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle
- Monsieur le Maire de la commune de Bourdeilles
- Monsieur le Maire de la commune de Creyssac
- Monsieur le Maire de la commune de Grand-Brassac
- Monsieur le Maire de la commune de Montagnier
- Monsieur le Maire de la commune de Saint Victor
- Monsieur le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Dronne
- Monsieur le Président du Syndicat mixte de développement Pays Dronne et Belle
- Monsieur le Président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Dordogne
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- Monsieur le Directeur du CRDA Isle-Dronne-Double
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Dordogne
- Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de la Dordogne
- Monsieur le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Garonne-Périgord
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine
- Monsieur le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
- Monsieur le Président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le Président du CAUE de la Dordogne
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Monsieur le Président du Comité Départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le Président du Syndicat Départemental de l'hôtellerie de plein air de Dordogne
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de Dordogne
- Monsieur Hervé THOMAS - Correspondant "Natura 2000" Dordogne - CRSPN d'Aquitaine
- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
- Monsieur le Chef du Service Territorial de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'ONF de la Dordogne
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'ONCFS de la Dordogne
- Monsieur le délégué régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Madame la directrice de l'agence BIOTOPE - Sud-Ouest



Ordre du jour

1. Diagnostic socio-économique
2. Diagnostic écologique
3. Résultats du diagnostic : état de conservation des habitats et menaces associées

SMA Puy-de-Dôme - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Diagnostic socio-économique



SMA Puy-de-Dôme - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique > Inventaire écologique > Résultats du diagnostic > Bilan

Méthode

- Consultation de structures et de sites internet spécialisés
- Utilisation de bases de données externes :
 - AGRESTE (RGA)
 - INSEE
 - IFEN
 - RPG ...
- Synthèse des éléments récupérés

SMA Puy-de-Dôme - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique > Inventaire écologique > Résultats du diagnostic > Bilan

Méthodologie

- Consultation directe d'une vingtaine de structures

Structure	Contact	Principales thématiques abordées	Contact
Commune de Grand-Benoist	Entretien direct	Chambre d'agriculture	Entretien direct et téléphonique
Commune de Grand-Monfaucon	Entretien direct	Établissement départemental de la Chambre de Commerce	Entretien téléphonique
Commune de Chagnac	Entretien direct	Office de Tourisme du Blézac	Entretien téléphonique
Commune de Montignac	Entretien direct	Communauté de Communes du Blézac	Entretien téléphonique
Commune de Saint-Victor	Entretien direct	Communauté de Communes Dronne et Belle	Entretien téléphonique
CRP Aquitaine	Entretien direct et téléphonique	Comité des Filles de Saint-Victor	Courriel
Conservatoire des Espaces Naturels	Entretien direct	CAUD Dordogne	Courriel
Conservatoire Botanique Sud Atlantique	Matière humaine	Montaigne VTT sports et Loisirs	Courriel
DRSA Aquitaine	Entretien direct, entretien téléphonique et par courrier de manière régulière en fonction des possibilités	Club de Hockey	Courriel
		Société Botanique de Périgord	Courriel

- Peu de retours en direct des exploitants du site
 ⇒ Série de courriers à leur adresser au cours de l'étape 2

SMA Puy-de-Dôme - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique > Inventaire écologique > Résultats du diagnostic > Bilan

Agriculture : généralités

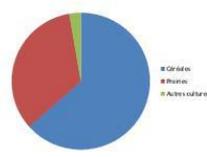
- Première activité sur les communes concernées
- SAU = moins de 40% de la surface du périmètre d'étude
- Nombreux espaces en déprise dans le périmètre d'étude du fait de l'abandon du pastoralisme et de la vigne
- Orientation principale = Polyculture et polyélevage

SMA Puy-de-Dôme - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique > Inventaire écologique > Résultats du diagnostic > Bilan

Agriculture : productions végétales

- Cultures sur plus de 60% de la SAU
- Systèmes herbagers sur environ 30% de la SAU
- Autres cultures (noyers, vignes, truffières) sur près de 3%



Utilisation de la SAU dans le périmètre d'étude (source RPG 2012)

SMA Puy-de-Dôme - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Agriculture: productions animales

- Elevage sur 33% de la surface du site
- Elevage de plein air essentiellement bovin
- Contexte local plus favorable aux ovins mais 2 éleveurs avec petits cheptels
- 1 élevage d'abeille sur Grand-Brassac

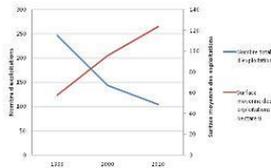


13 SEI-Poitiers 2000 - Coteaux de la Dronne - CDNE 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Agriculture : tendances d'évolution

- Conforme aux tendances nationales
- - 57% d'exploitations entre 1988 et 2010
- + 116% de leur surface moyenne
- Vieillesse des chefs d'exploitations

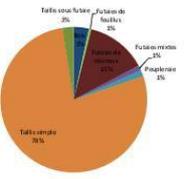


14 SEI-Poitiers 2000 - Coteaux de la Dronne - CDNE 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Sylviculture

- Principalement de la forêt privée
- 35% de la surface du site
- Prédominance des taillis de chênes pubescents lié aux usages traditionnels
- Débouchés
 - principalement du bois de chauffage (bois buche, plaquettes)
 - bois d'œuvre + bois de trituration



Répartition des différents types de peuplements forestiers sur les communes (source : CRPF)

15 SEI-Poitiers 2000 - Coteaux de la Dronne - CDNE 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Activités de loisirs : chasse

- Territoires de chasse principalement privés
- Aucune réserve de chasse et de faune sauvage dans le périmètre d'inventaire
- Principal mode de chasse = chasse au gros gibier
- Un peu de chasse à la palombière et de chasse au petit gibier



16 SEI-Poitiers 2000 - Coteaux de la Dronne - CDNE 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Autres activités de loisirs

- Randonnée pédestre/VTT
 - sentiers de petite randonnée et de découverte du patrimoine
 - club de VTT à Montagnier
- Manifestations sportives
 - Hivernal Trail de Grand-Brassac
 - Trails sur Montagnier et Saint-Victor
- Escalade → Fréquentation ponctuelle en marge du site
- Engins motorisés → Fréquentation non canalisée mais peu connue
- Activités naturalistes
 - sorties nature (CEN Aquitaine)

Fréquentation ponctuelle et canalisée sur les sentiers existants

17 SEI-Poitiers 2000 - Coteaux de la Dronne - CDNE 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Effets des activités sur le patrimoine naturel

- Peu d'évolution du point de vue agricole sur les coteaux (les terres les plus intéressantes du point de vue agronomique étant situées dans la vallée de la Dronne)
- Nombreux espaces en déprise qu'il serait intéressant de gérer
- Activités ponctuelles et raisonnées (attention toutefois à l'urbanisation en marge du site et aux engins motorisés)

18 SEI-Poitiers 2000 - Coteaux de la Dronne - CDNE 2 du 27 janvier 2015



Inventaire socio-économique **Inventaire écologique** Résultats du diagnostic Bilan

Méthodologie

- Analyse bibliographique et consultations
- Inventaires de terrain
 - pour les habitats naturels : 9 jours de prospection
 - pour l'évaluation des potentialités d'accueil de la faune : 2 jours complémentaires
- Evaluation de la dynamique des milieux
- Analyse des facteurs d'influence naturels et anthropiques sur les milieux
- Evaluation de la typicité et de l'état de conservation

SIR Habitat 2000 - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique **Inventaire écologique** Résultats du diagnostic Bilan

Habitats d'intérêt communautaire recensés

- Formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - UE 5130
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* - UE 6110*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) sous-type 2 et 3 - UE 6210
- Mégaphorbes hydrophiles d'ourlets plantiaires et des étages montagnard et alpin - UE 6430
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - UE 6510
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - UE 8210
- Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* - UE 9180*

En noir : habitats cités au FSD

SIR Habitat 2000 - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

Inventaire socio-économique **Inventaire écologique** Résultats du diagnostic Bilan

Exemple de fiche de présentation détaillée d'habitat naturel

Fiche 1 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) sous-type 2 et 3 - UE 6210

DESCRIPTION DE L'HABITAT NATUREL

Le terrain est une pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) sous-type 2 et 3. Elle est caractérisée par une végétation herbacée dense et un sol calcaire pauvre en matière organique. Les espèces végétales dominantes sont les Festuca ovina, Bromus tectorum et Bromus inermis. L'habitat est présent sur des pentes rocheuses calcaires, souvent en bordure de champs ou de forêts.

REPARTITION

Cette pelouse est présente dans les Coteaux de la Dronne, principalement dans les communes de Dronne, Saint-Genès-de-Magnac et Saint-Genès-de-Léon.

STATUT

Cette pelouse est classée en habitat d'intérêt communautaire (UE 6210) et est inscrite au FSD.

PROTECTION

Cette pelouse est protégée par le décret n° 2000-1263 du 27 septembre 2000 relatif aux habitats d'intérêt communautaire.

RECHERCHES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la végétation est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces végétales.

RECHERCHES FAUNISTES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la faune est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces animales.

RECHERCHES BOTANISTES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la flore est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces végétales.

RECHERCHES ZOOLOGIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la faune est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces animales.

RECHERCHES GÉOLOGIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la géologie est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces géologiques.

RECHERCHES GÉOMORPHOLOGIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la géomorphologie est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces géomorphologiques.

RECHERCHES GÉOCHIMIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la géochimie est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces géochimiques.

RECHERCHES GÉOLOGIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la géologie est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces géologiques.

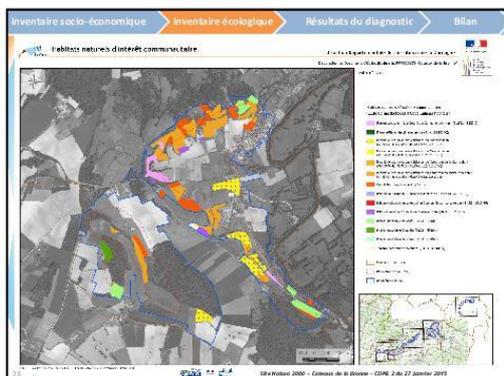
RECHERCHES GÉOMORPHOLOGIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la géomorphologie est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces géomorphologiques.

RECHERCHES GÉOCHIMIQUES

Les recherches effectuées sur cet habitat ont permis de constater que la géochimie est en bon état de conservation. Cependant, il est nécessaire de surveiller l'évolution de cet habitat, notamment en ce qui concerne la disparition de certaines espèces géochimiques.

SIR Habitat 2000 - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015



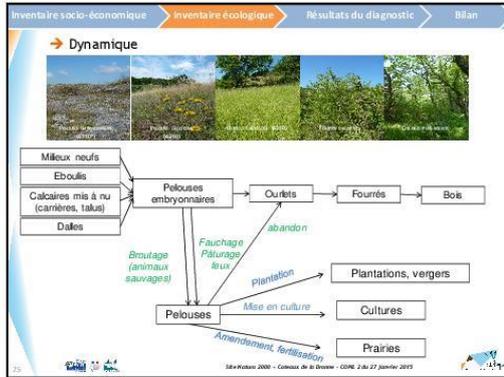
Inventaire socio-économique **Inventaire écologique** Résultats du diagnostic Bilan

Habitats du site

SIR Habitat 2000 - Coteaux de la Dronne - COPIL 2 du 27 janvier 2015

COFIL 2 - Validation des diagnostics -
25/01/2015





Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Représentativité

Code EUR2E	Intitulé habitat écosystème	Code Corine biotopes	Situaion sur le site	Surface estimée (ha)	% zone d'étude
5109	Formation à Jurineux émergeant sur landes ou pelouses calcaires	31.881	Cet habitat est présent sur l'ensemble de la zone d'étude	29,74 ha	1,79%
6120*	Pelouses sèches, calciques, riches en espèces de Jurineux	34.51	Habitat présent sur les arêtes de calcaires sur de la commune de Boucheville	1,12 ha	0,21%
6210	Pelouses sèches, semi-embryonnaires et faibles d'embryonnaires sur calcaires (Jurineux émergeant)	34.41	Cet habitat est présent sur l'ensemble de la zone d'étude	22,4 ha	4,2%
6210	Pelouses sèches, semi-embryonnaires et faibles d'embryonnaires sur calcaires (Jurineux émergeant)	34.33	Habitat présent sur les arêtes de calcaires sur de la commune de Boucheville	20,48 ha	1,89%
6210	Pelouses sèches, semi-embryonnaires et faibles d'embryonnaires sur calcaires (Jurineux émergeant)	38.21	Habitat présent sur l'ensemble de la zone d'étude	38,99 ha	1,62%
6450	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets, plantations et des bords envahissant et agaç	37.72	Une unique station de cette communauté végétale a été observée sur l'axe d'Ourlets sur le territoire de la commune de Boucheville. Elle se situe à l'extrémité orientale de la zone d'étude.	0,70 ha	0,13%
6250	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chaemaphyrique	61.2	Habitat présent sur les arêtes de calcaires sur de la commune de Boucheville	0,05 ha	<0,1%
6180*	Forêts de pentes, éboulis, rivières de Jurineux	41.41	Une unique station de cette communauté végétale a été observée sur l'axe d'Ourlets sur le territoire de la commune de Boucheville.	3,48 ha	0,68%

* La typologie d'habitat écosystème pour les habitats est le "type d'univers phytosociologique" à l'état de l'état de conservation et d'entretien sur la zone d'étude.

26

- Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan
- ### Typicité
- Moyenne à bonne pour les habitats naturels bien décrits au niveau régional
 - Inconnue pour les habitats naturels dont les formes régionales sont peu décrites (cas des mégaphorbiaies, des pentes rocheuses et des forêts de pente)
- 27

- Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan
- ### Espèces exotiques envahissantes
- Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes :
 - Arbre à papillons
 - Robinier faux-acacia
 - Sporobole tenace
 - Sumax de Virginie
 - Vergerette annuelle
 - Vergerette du Canada
 - Une seule espèce considérée comme envahissante sur le site dans les fourrés à Genévrier : Robinier faux-acacia
-
- 28

- Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan
- ### Espèces d'intérêt communautaire
- Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire recensée ou connue
 - Plusieurs espèces faunistiques IC potentielles :
 - Damier de la Succise : pas de contact mais habitats de pelouses calcicoles favorables
 - Odonates (Gomphe de Grastin et Cordulie à corps fin) : présence ponctuelle en chasse sur le site mais davantage liées à la vallée de la Dronne
 - Chiroptères (espèces à préciser) : gîtes et territoires de chasse selon les cortèges
-
- 29

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

Résultats du diagnostic

Etat de conservation des habitats et menaces associées

30

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

→ Principaux facteurs d'influence

- Principalement liés aux activités agricoles et sylvicoles
 - Abandon/intensification du pâturage
 - Fertilisation /sursemis/engraissement
 - Reconversion de parcelles agricoles (→ truffières)
 - Enrésinement
 - Absence de gestion forestière
- Urbanisation au contact des coteaux
- Augmentation/diminution de la fréquentation

→ Autres facteurs liés à 1 type d'habitat en particulier

- Opérations de réfection des bords de route pour végétation des pentes rocheuses

31

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

→ Etat de conservation

- Bon pour les junipérais, les végétations de dalle, les pentes rocheuses calcaires, les mégaphorbiaies et les forêts de pente
- Bon à moyen pour les prairies de fauche
- Variable (bon à mauvais) pour les pelouses calcaires sèches

32

Principales interactions entre habitats naturels et les activités humaines

Effet de...	5110	41 90*	42 10	4310	42 10	9100*
sur...	Formes de vie végétales caractéristiques des pentes calcaires	Pelouses calcicoles ou herbues du plateau du Massif central	Pelouses et champs secs ou sèches et de culture d'entretien (maïs, blé, etc.)	Pelouses calcicoles de fauche de haute altitude	Pelouses calcicoles sèches ou sèches avec végétation herbacée	Pelouses calcicoles sèches ou sèches avec végétation herbacée
COMMUNES			DICTIONNAIRE DES CHAMPS			
HABITATS PROPRIETAIRES PRIVÉS			PROJET DE CONSTRUCTION DE CITE, AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS			
AGRICULTURE	PÂTURAGE EXTENSIF		PÂTURAGE EXTENSIF	PÂTURAGE EXTENSIF		
ACTIVITÉS INDUSTRIELLES/DEVELOPPEMENT	CONVERSION DE SURFACES AGRICOLES EN ZONES D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES		CONVERSION DE PRÉS ET AUTRES PASTOURAGES	CONVERSION DE PRÉS ET AUTRES PASTOURAGES		
ACTIVITÉS TOURISTIQUES/RECRÉATIONNELLES			RECONSTRUCTION DE CERTAINS MOULINS			
CHASSE			CHASSE DE CERTAINES ESPÈCES			
TRAVAUX D'ÉVALUATION EN BORD DE LA VIGNE		PÉTHEMENT MOYEN	PÉTHEMENT MOYEN			
RAISONNEMENT (PÉTHEMENT, ÉQUILIBRE, CYCLAGE, ...)		PÉTHEMENT MOYEN	PÉTHEMENT MOYEN			
ÉVALUATION		SURPRÉHENSION POTENTIELLE	SURPRÉHENSION POTENTIELLE			
ACTIVITÉS INDUSTRIELLES			CRÉATION D'INDUSTRIES			

33

Inventaire socio-économique Inventaire écologique Résultats du diagnostic Bilan

→ Redéfinition du périmètre proposé (atlas associé)

- Inclusion des prairies de fauche au contact des coteaux (cf dynamique)
- Exclusion des zones urbanisées et des zones de cultures en discontinuité des coteaux

→ Surface estimée de 270 ha sur périmètre proposé = surface actuellement déclarée dans le FSD

34

Bilan

Echéances à venir

35

Inventaire écologique Inventaire socio-économique Résultats du diagnostic Bilan

Échéances à venir

Phase 1 : diagnostic

Phase 2 : enjeux et objectifs

Phase 3 : programme d'actions et charte

27 janvier 2015 : COPIL2 et transmission des remarques pour intégration

Avril/Mai 2015 : groupes de travail enjeux et les objectifs

Septembre 2015 : COPIL 3

Octobre/Novembre 2015 : groupe de travail sur les actions et la charte

1er semestre 2016 : rédaction des fiches actions et de la charte

Mars/avril 2016 : COPIL4 de validation du DOCOB

36

COPIL 2 - Validation des diagnostics - 25/01/2015





Vos contacts

Maître d'ouvrage :
Hugo MAILLOS
DDT 24 - Pôle Environnement et Milieux Naturels
24 024 PERIGUEUX, Tél : 05.53.45.56.00
www.dordogne.gouv.fr

Opérateur du site, coordination générale du Document d'objectifs :
Clémence OLLIVIER, collivier@biotope.fr
BIOTOPE - 2, rue Jean-Jacques Bosc - Bâtiment 2, 4^{ème} étage - 33310 BEGLES.
Tél : 05 56 06 35 87, www.biotope.fr

Plateforme dédiée

- o Pour s'informer sur le site Natura 2000
- o Pour s'informer sur l'état d'avancement de l'étude
- o Pour télécharger les documents de travail préalablement aux réunions :

<ftp://ftp.biotope.fr/80661a034d7edf4b6d68b3974b8902b944a4ba6c/>

COPIL 2 - Validation des diagnostics -
25/01/2015



Comité de pilotage 3 - Enjeux et objectifs

21 octobre 2016



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires

Service Eau, Environnement, Risques.
Pôle Environnement, Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS
Poste : 05.53.45.56.98
N/REF : SEER-EF/HM – 16-0353

Périgueux, le 11 octobre 2016

La Préfète de la Dordogne

à

- destinataires in fine -

Objet : Réunion du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 « Côteaux de la Dronne »

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de Pilotage Local du site d'importance communautaire « Côteaux de la Dronne » qui se tiendra le :

vendredi 21 octobre 2016 à 9h30

à la mairie de Grand-Brassac – salle du Conseil

L'ordre du jour est le suivant :

- ✕ Présentation et validation des enjeux de conservation et des objectifs du document par le bureau d'étude BIOTOPE ;
- ✕ Questions diverses.

Mon service reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Préfète et par subdélégation,
Le chef du service eau, environnement, risques


Philippe FAUCHET

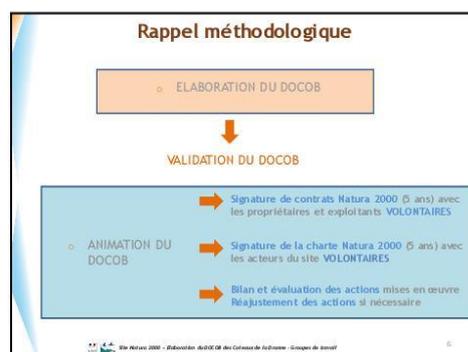
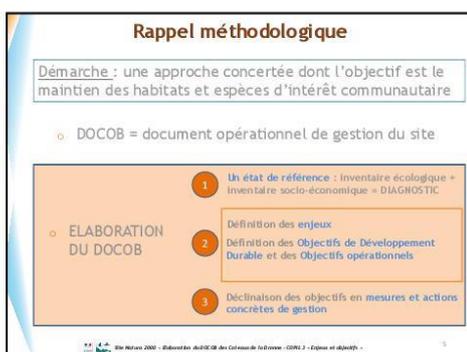
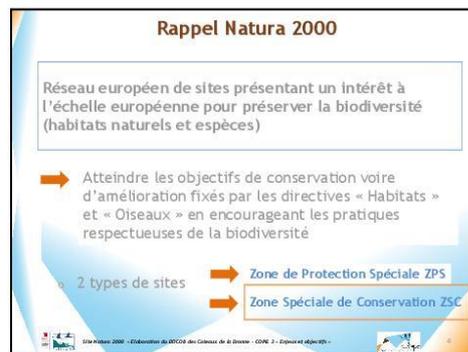
Adresse postale : Les Services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service Eau, Environnement, Risques – 24024 PERIGUEUX CEDEX
Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ième RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX



Invitation au COPIL 3 portant sur les enjeux et les objectifs du DOCOB des Coteaux de la Dronne -
21/10/2016

- Destinataires -

- Monsieur le président du conseil régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
- Monsieur le président du conseil départemental de la Dordogne
- Madame, Monsieur les conseillers départementaux de Brantôme
- Monsieur le président de la communauté de communes du Pays Ribéracois
- Monsieur le président de la communauté de communes Dronne et Belle
- Monsieur le maire de la commune de Bourdeilles
- Monsieur le maire de la commune de Creyssac
- Monsieur le maire de la commune de Grand-Brassac
- Monsieur le maire de la commune de Montagrier
- Monsieur le maire de la commune de Saint Victor
- Monsieur le président du syndicat de rivières du bassin de la Dronne
- Monsieur le président du syndicat mixte de développement Pays Dronne et Belle
- Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Dordogne
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Dordogne
- Monsieur le directeur du CRDA Périgord Vert
- Monsieur le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Dordogne
- Monsieur le président du centre départemental des jeunes agriculteurs de la Dordogne
- Monsieur le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Garonne-Périgord
- Monsieur le président du conseil régional de la propriété forestière d'Aquitaine
- Monsieur le président du conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président du CAUE de la Dordogne
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air de Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental du tourisme de Dordogne
- Monsieur Hervé THOMAS - correspondant "Natura 2000" Dordogne - CRSPN d'Aquitaine
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Dordogne
- Monsieur le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne
- Monsieur le chef du service départemental de l'ONF de la Dordogne
- Monsieur le chef du service départemental de l'ONCFS de la Dordogne
- Monsieur le délégué régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Madame la directrice de l'agence BIOTOPE - Sud-Ouest



Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000
- Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- Hiérarchisation des enjeux
- Objectifs définis
- Etapes à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs -

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- **Mosaïque de milieux calcicoles** = dalles (UE 6110*), pelouses (UE 6210), fourrés à Genévrier (UE 5130) et boisements thermophiles (NC)



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs -

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- **Mosaïque de milieux calcicoles** = dalles (UE 6110*), pelouses (UE 6210), fourrés à Genévrier (UE 5130) et boisements thermophiles (NC)
- en raréfaction à l'échelle régionale (+ régression au niveau national)
- Maintenus grâce à des pratiques extensives ms aujourd'hui menacées par une dynamique de fermeture < déprise agricole (1/4 S de la zone d'étude en boisement)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs -

Intérêt écologique justifiant sa préservation

- **Prairies de fauche (UE 6510)**
 - Habitat d'intérêt en raréfaction à l'échelle nationale (> intrants, fertilisation ++, changements de pratiques agricoles)
- **Végétation des pentes rocheuses calcaires (UE 8210)**
 - = formations à Fougères se développant à la faveur de fissures dans la roche
 - Uniquement sur les pentes de calcaire dur sur Bourdeilles (habitat ponctuel - non cartographie)



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs -

Intérêt écologique justifiant sa préservation

- **Forêt de pente et mégaphorbiaie (UE 9180* et UE 6430)**
 - Recensées uniquement sur le coteau de Creyssac
 - Habitats dépendants de la topographie naturelle du secteur et de l'humidité ambiante



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs -

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- **Intérêt de cette mosaïque de milieux :**
 - pour la flore :
 - Diversité intéressante d'espèces végétales dt +s patrimoniales et/ou protégées : Bugle petit pin (PR), Sabline des chaumes (PN), Campanule à feuilles de pêcheur (PR), etc
 - pour la faune :
 - Zone de reproduction potentielle du Damier de la Succise (An.II DHFF) et de l'Azuré du Serpolet (PN)
 - Zone de refuge favorable aux reptiles et à certains oiseaux
 - Présence de cavités favorables aux chiroptères



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs -

Ordre du jour

- o Tour de table
- o Rappels sur Natura 2000
- o Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- o Hiérarchisation des enjeux
- o Objectifs définis
- o Échéances à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - CDM 3 - Enjeux et objectifs - 13

Hiérarchisation des enjeux « Habitats naturels »

- Critères pris en compte pour les habitats naturels :
 - Caractère prioritaire ou non de l'habitat
 - Typicité
 - Représentativité à l'échelle du site
 - Présence éventuelle d'espèces patrimoniales
 - Etat de conservation de l'habitat
 - ⇒ Valeur patrimoniale

« Plus 1 habitat a une valeur patrimoniale élevée, plus l'enjeu sera fort »

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - CDM 3 - Enjeux et objectifs - 14

Enjeux « habitats »

Pelouses calcaires et milieux associés - UE 6110*, 6210 et 5130

- Menaces
 - Abandon de pratiques agropastorales
 - Urbanisation
 - Conversion des pelouses en truffières ou autres systèmes de production + intéressants économiquement
 - Reconquête par les ligneux
 - Fréquentation par engins motorisés
 - Développement d'espèces envahissantes

- Etat de conservation
 - Bon pour les dalles
 - Globalement bon pour les fourrés
 - Bon à moyen pour les pelouses

Pelouses calcaires

17% 2% 71%

Fourrés à Genévrier

2% 1% 97%

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - CDM 3 - Enjeux et objectifs - 15

Enjeux « habitats »

Prairies de fauche - UE 6510

- Menaces
 - Conquête par les ligneux
 - Certaines pratiques agricoles non adaptées aux milieux (intrants, période et fréquence de fauche non adaptées, chargement non adapté en cas de pâturage)
 - Sursemis, mise en culture, retournement des prairies

- Etat de conservation
 - Moyen à bon

Prairies de fauche

50% 48% 2%

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - CDM 3 - Enjeux et objectifs - 16

Enjeux « habitats »

Forêt de pente/mégaphorbiaie/végétation des pentes rocheuses - UE 9180*/6430/8210

- Menaces
 - Habitats peu menacés (uniquement par les effets indirects de l'eutrophisation des milieux et par des dépôts sauvages)
 - Potentiellement par l'escalade mais pas de spots dans le site N2000

- Etat de conservation
 - Bon pour ces 3 habitats

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - CDM 3 - Enjeux et objectifs - 17

Hiérarchisation des enjeux « habitats »

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Statut européen	Typicité	Représentativité	Présence d'espèces patrimoniales	Etat de conservation	Intégration au territoire	Effort	Enjeu
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130	1	0	2	3	1	3	10	Fort
Pelouses rupicales calcaires ou basophiles de l'Alyso-Sedon albi	6110*	2	3	1	2	0	3	11	Fort
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboussement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) - sous-type 2	6210	1	2	2	3	3	3	11 (12)	Fort
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboussement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) - sous-type 3	6210	1	2	2	3	3	3	11 (9)	Fort
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard et alpin	6430	1	0	0	0	0	3	4	Faible
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Abiespica pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	1	0	1	0	1	3	6 (5)	Moyen
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	1	0	0	-	-	3	4	Faible
Forêts de pente, éboulis, ravins du Tillon-Acieron	9180*	2	0	0	0	-	3	5	Faible

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - CDM 3 - Enjeux et objectifs - 18

Hiérarchisation des enjeux pour les espèces IC

- Critères pris en compte :
 - le statut de l'espèce (LRN)
 - la rareté de l'espèce
 - le niveau d'importance du site pour l'espèce
 - La nature de ses habitats et leur état de conservation
 - Les menaces pesant sur cette espèce

→ Niveau d'enjeu

Enjeux « espèces »

Damier de la Succise



- Menaces
 - Diminution de la surface en pelouse calcicole
 - Dynamique de fermeture.
 - Certaines pratiques agricoles non adaptées
 - Conversion des pelouses et prairies de fauche
- Etat de conservation de la population et des habitats
 - À définir et à préciser (pas de connaissance précise des populations présentes et sur la répartition de l'espèce sur le site)

Enjeux « espèces »

Chiroptères d'intérêt communautaire (potentiellement le Murin à oreilles échanquées et le Grand Rhinolophe)



- Menaces :
 - Utilisation de produits chimiques
 - Conversion des pelouses et prairies de fauche en cultures ou vergers (-ressource alimentaire)
 - Dérangements ponctuels (<fréquentation du site)
- Etat de conservation :
 - À définir (manque de connaissance sur les espèces présentes sur le site - uniquement milieux favorables)

Hiérarchisation des enjeux « espèces »

Espèces	Statut liste rouge nationale	Etat de conservation des populations sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Préoccupation mineure (LC)	Inconnu	Moyen	Moyen à préciser
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	Préoccupation mineure (LC)	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)	Moyen à préciser
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Préoccupation mineure (LC)	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)	Moyen à préciser

Priorité d'actions

Priorité d'action = valeur patrimoniale x dynamique x possibilité de restauration

- **Priorité 1 :**
 - Pelouses des dalles calcaires (UE 6110*)
 - Pelouses calcaires (*Mesobromion* et *Xerobromion* (UE 6210))
 - Formations à *Juniperus communis* (UE 5130)
- **Priorité 2 :**
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (UE 6510)

Hiérarchisation des enjeux « habitats »

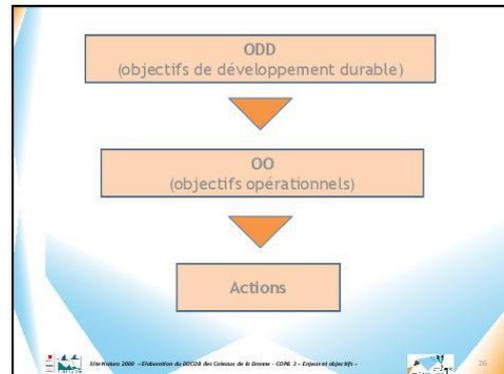
Habitat d'intérêt communautaire	Code EUN 28	Statut européen	Type	Représentativité	État de conservation	Valeur patrimoniale	Dynamique	Possibilité de restauration	Priorité d'action		
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130	1	0	2	3	1	3	10	3	2	
Pelouses napoléon calcaires ou basophiles de l'Alpyso-Sédion (ab)	6110*	2	3	1	2	0	3	11	1	0	
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 2	6210	1	2	2	3	3	3	11	14	12	2
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 3	6210	1	2	2	3	3	3	11	11	9	2
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard et alpin	6430	1	0	0	0	0	3	4	4	0	0
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Agrostis pratensis</i> , <i>Sarragalio</i>)	6510	1	0	1	0	1	3	2	6	5	4
Perles rocheuses calcaires avec végétation chamaephytique	8210	1	0	0	-	-	3	4	5	0	0
Forêts de pente, éboulis, ravins du Tiro-Alziron	9180*	2	0	0	0	-	3	5	5	0	0



Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000
- Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- Hiérarchisation des enjeux
- Objectifs définis
- Etapes à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPI 3 - Enjeux et objectifs



Préfiguration des objectifs

- Comment préserver ou restaurer les habitats remarquables des coteaux ?
- Comment sensibiliser et impliquer les usagers et les acteurs locaux dans la préservation de ces habitats ?
- Comment affiner les connaissances sur les habitats et les espèces du site ?
- Comment suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB ?
- Comment éviter le dérangement et/ou la destruction des individus d'espèces remarquables ?

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPI 3 - Enjeux et objectifs

Réflexions issues du groupe de travail

Actions	Cibles
Préserver/maintenir/protéger	Pelouses calcaires/Dalles calcaires
Restaurer/Améliorer	Fourrés à Genévrier
Limiter/Réguler	Prairies de fauche
Eviter	Forêt de pente/mégaphorbiaie
Mettre en œuvre	Végétation rupicole à Fougères
Adapter	Damier de la Succise
Surveiller	Chauve-souris
Suivre	Espèces végétales envahissantes
Evaluer	Acteurs du site (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires, promeneurs)
Autre (à préciser)	Autre (à préciser)
Méthodes/moyens	
Gestion extensive	Inventaires
Pâturage	Fréquentation du site
Fauche	Toutes activités
Débroussaillage manuel	Autre (à préciser)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPI 3 - Enjeux et objectifs

Objectifs de développement durable

- **Objectifs spatialisés et hiérarchisés**
 - ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères
 - ODD 2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire
 - ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPI 3 - Enjeux et objectifs

Objectifs de développement durable

- **Objectifs transversaux**
 - ODD 4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire
 - ODD 5 : Assurer une appropriation de la démarche N2000 et des enjeux par les acteurs du site
 - ODD 6 : Animer le Document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPI 3 - Enjeux et objectifs

Objectifs opérationnels (1)

- ODD1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères
 - Maintenir les surfaces de pelouses sèches et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques
 - Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 31

Exemples d'actions à favoriser

Pelouses calcaires et milieux associés - UE 6110, 6210 et 5130



- Fauche avec exportation voire débroussaillage ponctuel dans les secteurs les plus fermés
- Réintroduction d'un mode de pâturage extensif
 - Soit en utilisant la ressource locale
 - Soit en mettant en place un système de pâturage itinérant
- Organisation des travaux forestiers en dehors des périodes et secteurs sensibles
- Signalétique relative à l'interdiction de circulation des engins motorisés pour limiter les dégradations et le dérangement de la faune

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 32

Objectifs opérationnels (2)

- ODD2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire
 - Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local
 - Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 33

Exemples d'actions à favoriser

Prairies de fauche - UE 6510



- Interdiction de retourner les prairies
- Adapter la période, la fréquence et la technique de fauche pour la faune et la flore
- Limiter les intrants
- Améliorer la connaissance sur ces milieux peu décrits dans le sud ouest de la France...

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 34

Objectifs opérationnels (3)

- ODD3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires)
 - Préserver la totalité de la surface en forêt de pente et en mégaphorbiaie de toute dégradation
 - Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation ainsi que les zones potentielles de repos et de transit des chiroptères

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 35

Exemples d'actions à favoriser

Forêt de pente/mégaphorbiaie/végétation des pentes rocheuses - UE 9180*/6430/8210



- Habitats peu sensibles (< conditions d'accès difficiles)
- Sensibilisation du public à ces milieux pour en limiter la fréquentation
- Non intervention préconisée

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 36

Objectifs opérationnels (4)

- **ODD4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire**
 - Améliorer les connaissances sur les sites de présence du Damier de la Succise
 - Identifier les espèces de chiroptères qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir les actions de gestion favorables à leur conservation
 - Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
 - Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 37

Objectifs opérationnels

- **ODD5 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire**
 - Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site
 - Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 38

Objectifs opérationnels

- **ODD6 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire**
 - Promouvoir les outils et les actions du Docob auprès des acteurs du territoire
 - Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre du Docob par un appui technique et administratif
 - Articuler la mise en œuvre du Docob avec les autres documents existants

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 39

Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000
- Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- Hiérarchisation des enjeux
- Objectifs définis
- Etapes à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 40

Échéances à venir

Phase 1 : diagnostic	Phase 2 : enjeux et objectifs	Phase 3 : programme d'actions et charte
Achevée au premier trimestre 2015 COPIL n°2 - validation du diagnostic 27 janvier 2015	Juin 2016 (623) : groupes de travail sur les enjeux et les objectifs COPIL n°3 - validation des enjeux et des objectifs 21 octobre 2016	Mi-novembre 2016 : groupe de travail sur les actions et la charte Mi-novembre-décembre 2016 : rédaction des fiches actions et de la charte Janvier 2017 : COPIL n°4 - validation du DOCOB

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 41

Merci de votre attention

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COPIL 3 - Enjeux et objectifs - 42



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COPIL DU SITE FR7200670

« Coteaux de la Dronne »

21 octobre 2016
à la *mairie de Grand-Brassac*

Liste des participants : (ci-joint la liste d'émargement)

Hugo Maillos accueille les participants et ouvre la réunion qui a pour objet de valider la deuxième phase des travaux d'élaboration du document d'objectifs du site, correspondant en la définition des enjeux et objectifs de conservation.

La parole est alors laissée à C. Ollivier, du cabinet d'études Biotope, en charge de la réalisation du DOCOB. Celle-ci présente un diaporama.

Charte Natura 2000 :

Angélique Roy, de la Chambre d'Agriculture, pointe du doigt l'extrême difficulté de constituer le dossier annexe de dépôt de charte, et notamment si les parcelles sont nombreuses. Elle fait de plus remarquer que si la signature de la charte est un acte volontaire, il devient de fait obligatoire pour tout exploitant désireux d'obtenir une certification. C'est ainsi le cas pour la certification régionale AREA.

Benoît Duhazé, du CEN Aquitaine, indique la présence de 2 criquets considérés comme patrimoniaux : le dectique et le criquet bariolé. Ces 2 espèces sont situées sur des secteurs relativement éloignés de leur zone classique de répartition (zone montagnarde).

Il est décidé d'intégrer la mention de ces espèces au diagnostic écologique.

Il est de plus fait remarquer que le criquet bariolé utilise une mosaïque d'habitats dans son cycle de vie : des espaces ouverts mais également des faciès d'emboisement.

Travail de reformulation de différents termes utilisés dans la définition des objectifs du site :

1- Le terme « intensification des pratiques agricoles » en tant que menace pour les prairies maigres de fauches devient « pratiques agricoles non adaptées au milieu »

2- Le terme « phytosanitaire » en tant que menace pour les chiroptères devient « produit chimique » pour y intégrer également les traitements vétérinaires (ivermectine)

Les objectifs et enjeux définis et présentés en séance sont validés.

Afin de préparer le COPIL final de validation de l'intégralité du DOCOB, des groupes de travail seront mis en place au cours du mois de novembre. Leur objet sera la définition des mesures de gestion répondant aux objectifs définis et adaptées conjointement aux usages et aux particularités écologiques du site.

Fait à Périgueux le 22 octobre 2016

Hugo MAILLOS

Adresse postale : les services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service eau, environnement, risques
24024 PERIGUEUX CEDEX – Téléphone : 05 53 02 24 24

Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ème RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX



**Site d'Importance Communautaire
« Coteaux de la Dronne »**

Réunion du Comité de Pilotage Local
Vendredi 21 octobre 2016 à 9h30
A la mairie de Grand-Brassac – salle du Conseil

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Mail
	DREAL	excusé	
	Fédération de chasse 24	excusé	
M. Nadal		excusé	
MAUCOS Hug	DDT 24		
Gubizeau Pauline	SRB Dronne		
DUHAZE Benoit	CEN Aquitaine		b.duhaize@cen-aquitaine.fr
OLIVIER Clément	BIOTOIE		
ROY Angélique	CA 24		/
Foulon Jacques	Mairie Grand Brassac		ser.ais@font

Comité de pilotage 4 : Programme opérationnel

04 mai 2017



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires

Service Eau, Environnement, Risques.
Pôle Environnement, Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS
Poste : 05.53.45.56.98
N/REF : SEER-HM/JC – 17-0126

Périgueux, le 18 avril 2017

La Préfète de la Dordogne

à

- destinataires in fine -

Objet : Réunion du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne »

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Comité de Pilotage Local du site d'importance communautaire « Coteaux de la Dronne » qui se tiendra le :

jeudi 4 mai 2017 à 14h30
à la mairie de Montagnier

L'ordre du jour est le suivant :

- ✕ Validation du Document d'Objectifs du site ;
- ✕ Questions diverses.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la précédente réunion de COPIL qui a eu lieu le 21 octobre 2016 à Grand-Brassac.

Mon service reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Préfète et par subdélégation,
Le chef du pôle environnement, milieux naturels



Eric FEDRIGO

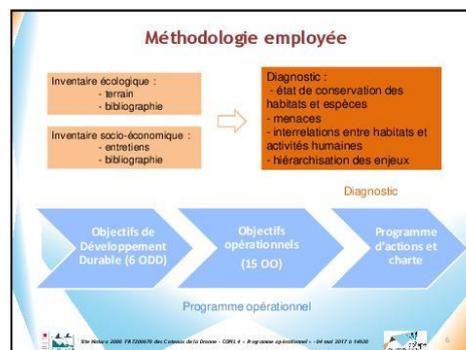
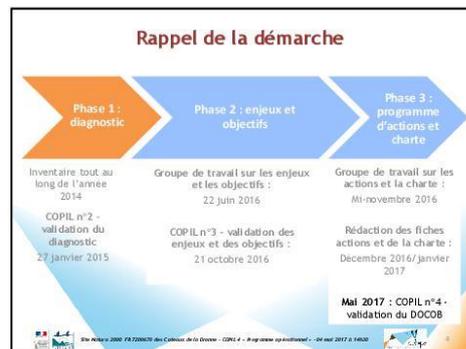
Adresse postale : Les Services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service Eau, Environnement, Risques – 24024 PERIGUEUX CEDEX
Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ième RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX



Invitation au COPIL 4 portant sur le programme opérationnel du DOCOB des Coteaux de la Dronne » -
04/05/2017

- Destinataires COPIL du 4 mai 2017 -

- Monsieur le président du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président du conseil départemental de la Dordogne
- Madame, Monsieur les conseillers départementaux de Brantôme
- Monsieur le président de la communauté de communes du Pays Ribérais
- Monsieur le président de la communauté de communes Dronne et Belle
- Monsieur le maire de la commune de Bourdailles
- Monsieur le maire de la commune de Creyssac
- Monsieur le maire de la commune de Grand-Brassac
- Monsieur le maire de la commune de Montagrier
- Monsieur le maire de la commune de Saint Victor
- Monsieur le président du syndicat de rivières du bassin de la Dronne
- Monsieur le président du syndicat mixte de développement Pays Dronne et Belle
- Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Dordogne
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Dordogne
- Monsieur le directeur du CRDA Périgord Vert
- Monsieur le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Dordogne
- Monsieur le président du centre départemental des jeunes agriculteurs de la Dordogne
- Monsieur le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Garonne-Périgord
- Monsieur le président du conseil régional de la propriété forestière d'Aquitaine
- Monsieur le président du conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président du CAUE de la Dordogne
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air de Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental du tourisme de Dordogne
- Monsieur Hervé THOMAS - correspondant "Natura 2000" Dordogne - CRSPN d'Aquitaine
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne
- Monsieur le chef du service départemental de l'ONF de la Dordogne
- Monsieur le chef du service départemental de l'ONCFS de la Dordogne
- Monsieur le délégué régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Madame la directrice de l'agence BIOTOPE - Sud-Ouest



COPIL 4 - Programme opérationnel -
04/05/017

Concertation

- **Objectif** : Elaborer un document opérationnel de gestion selon une approche concertée dont l'objectif est le **maintien des habitats d'intérêt communautaire et espèces associées**
- Concertation mise en œuvre grâce à :
 - Entretiens (un peu moins de 10 structures) pendant la phase de diagnostic
 - 2 sessions de groupes de travail pendant la phase opérationnelle
 - 4 COFIL tout au long de la mission

Les groupes de travail

- **Enjeux et objectifs** : 22 juin 2016, 8 participants
 - Proposition d'une liste d'objectifs de développement durable par l'opérateur
 - Définition des objectifs opérationnels avec les acteurs : propositions, compléments, discussions
 - Préfiguration des pistes ou leviers d'action envisageables pour atteindre les objectifs
- **Actions et charte** : 29 novembre 2016, 10 participants
 - Proposition d'une liste d'opérations possibles par l'opérateur à mettre en œuvre dans le cadre d'actions
 - Recueil des avis et idées : propositions, compléments, discussion

Ordre du jour

- o Tour de table
- o Rappels de la démarche
- o Méthodologie employée
- o Synthèse des enjeux écologiques
- o Présentation des objectifs et des actions (dont la charte Natura 2000)
- o Suite de la démarche

Intérêt écologique justifiant sa préservation

- **Mosaïque de milieux calcicoles et prairiaux dont certains d'intérêt communautaire (IC)** :
 - dalles, pelouses, fourrés à Genévrier et boisements thermophiles
 - prairies de fauche
- **Autres milieux ponctuels IC sur les coteaux à l'est** :
 - forêt de pente en mosaïque avec de la mégaphorbiaie
 - végétation chasmophytique
- **Espèces faunistiques IC**
 - 1 papillon IC, le Damier de la Succise
 - +s espèces de chiroptères IC potentielles

Hiérarchisation des enjeux « habitats »

Habitat d'intérêt communautaire	Code EUR28	Statut national	Type	Représentativité	Prévalence	Fréquence patrimoniale	Prévalence paysanne	Statut Natura 2000	Valeur patrimoniale	Objet
Formations à Juniperus communis sur terres et pebbles calcaires	5130	1	0	2	3	1	3	10		Fort
Pelouses rupicoles calcaires ou basophiles de l'Alstro-Sedum albi	6110*	2	3	1	2	0	3	11		Fort
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 2	6210	1	2	2	3	3	3	11	(14) (12)	Fort
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 3	6210	1	2	2	3	3	3	11	(11) (9)	Fort
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard et alpin	6450	1	0	0	0	0	3	4		Faible
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Singulariorbo officinalis)	6510	1	0	1	0	1	3	(2) (6) (5)		Moyen
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	1	0	0	-	-	3	4		Faible
Forêts de pente, éboulis, ravins du Tillon-Alenton	9180*	2	0	0	0	-	3	5		Faible

Hiérarchisation des enjeux « espèces »

Espèces	Statut liste rouge nationale	Statut de l'espèce sur le site	Habitats de l'espèce et état de conservation	Mesures prescrites sur l'espèce	Mesures de suivi en faveur des mesures d'IC Natura 2000	Niveau d'enjeu
Damier de la Succise Euphydryas autlori	Préoccupation mineure (LC)	Inconnu	Moyen	Devises agricoles Certaines pratiques agricoles non adaptées au milieu (fauchage, traitements) Conversion de peausses en prairies de fauche	Compatible avec les mesures relatives à la gestion des prairies de fauche et des pelouses calcaires	Moyen à précoce
Motif à aigrettes echinops Molis entegileus	Préoccupation mineure (LC)	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)	Utilisation de produits chimiques Diminution de la ressource alimentaire par la destruction de la surface en prairies et/ou pelouses sèches	Compatible avec les mesures relatives à la gestion des prairies de fauche et des pelouses sèches	Moyen à précoce
Grand Rhinocéros Rhinoceros ferropagurus	Préoccupation mineure (LC)	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)	Risque de déviation d'individus en cas de perturbation des axes accésibles (sentier, scolaire, randonnée...)	Mesures à intégrer dans les chartes de gestion Natura 2000 ou autres mesures de gestion de la charte Natura 2000 (surveillance, suivi, etc.)	Moyen à précoce



Ordre du jour

- o Tour de table
- o Rappels de la démarche
- o Méthode d'élaboration du DOCOB
- o Synthèse des enjeux écologiques
- o Présentation des objectifs et des actions (dont la charte Natura 2000)
- o Suite de la démarche

Site Natura 2000 FR 220620 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

Enjeux liés aux milieux calcicoles

Principales menaces identifiées

- Déprise de l'élevage
- Pratiques agricoles non adaptées aux milieux
- Changement d'occupation de sols

- **Objectif de Développement Durable retenu**
 - ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant des activités agricoles adaptées

Site Natura 2000 FR 220620 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant des activités agricoles adaptées

OO 1 : Maintenir les surfaces en pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et à des interventions mécaniques

OO 2 : Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées

→ 3 actions milieux calcicoles
 → 1 fiche charte milieux ouverts et semi-ouverts

Site Natura 2000 FR 220620 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant des activités agricoles adaptées

Code Action	Libellé Action	Outils	Budget prévisionnel sur 5 ans	Priorité
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage	OUVERT_01	1185 €/ha pour les parcelles agricoles	↑
		A32301P	7500 à 12500 €/ha pour les parcelles non agricoles	
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	MAEc SHPCOL	518,65 €/ha pour les parcelles agricoles	↑
		HERBE_09		
		A32303P	1200 €/ha avec chargement moyen de 0,5 à 1 UGB/ha/an	
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	OUVERT_01	1185 €/ha pour les parcelles agricoles	↓
		A32304R		
		A32305R	5000 à 7500 €/ha	

Site Natura 2000 FR 220620 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

Enjeux liés aux prairies de fauche

- **Principales menaces identifiées :**
 - Pratiques agricoles non adaptées au milieu (sursemis, fertilisation,...)
 - Changement de pratiques agricoles (mise en culture, pâturage, conversion)
- **Objectif de Développement Durable retenu :**
 - ODD 2 : Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes

Site Natura 2000 FR 220620 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

ODD 2 : Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes

OO 3 : Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local

OO 4 : Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées

→ 4 actions spécifiques aux prairies de fauche
 → 1 fiche charte milieux ouverts et semi-ouverts

Site Natura 2000 FR 220620 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

ODD 2 : Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes

Code Action	Libellé Action	Outils	Budget prévisionnel sur 5 ans	Priorité
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	OUIVERT_01	1185 €/ha pour les parcelles agricoles	3
		A32305R	5000€/ha	
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	OUIVERT_01	1185 €/ha pour les parcelles agricoles	3
		A32304R	7500€/ha	
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	HERBE_03	655€/ha	3
		HERBE_06	1115€/ha pour les parcelles agricoles	
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	COUVERT_06	1427,6€/ha	2
		HERBE_03	655€/ha pour les parcelles agricoles	

Site Natura 2000 FR2200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

- Engagements et recommandations de la charte sur les milieux ouverts et semi-ouverts**
- **Engagements :**
 - Ne pas convertir les pelouses, prairies et fourrés à Genévrier du site en plantation forestière, truffière, verger
 - Maintenir la nature des prairies permanentes, pelouses, fourrés à Genévrier en évitant tout travaux de retournement du sol, de nivellement, de mise en déblais/remblais, de désherbage chimique
 - Employer des traitements antiparasitaires à faible rémanence et de spectre réduit pour limiter les effets sur la faune sauvage
 - Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, alignements d'arbres)
 - Réaliser les travaux d'entretien :
 - débroussaillage hors milieux agricoles entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars
 - Élagage, taille, coupe d'arbres entre août et février
- Site Natura 2000 FR2200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

- Recommandations de la charte sur les milieux ouverts et semi-ouverts**
- **Recommandations :**
 - Pratiquer un fuchage centrifuge des parcelles (du centre vers l'extérieur), si possible avec exportation, afin de permettre aux animaux de fuir/quitter la parcelle
 - Réaliser si possible les travaux de restauration et d'entretien ^{AOL} en dehors la période qui s'étend de mai à juillet
- Site Natura 2000 FR2200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

- Enjeux liés aux autres habitats IC**
- **Principales menaces identifiées :**
 - Habitats peu menacés (uniquement par les effets indirects de l'eutrophisation des milieux et par les dépôts sauvages (potentiellement aussi par certaines pratiques)
 - **Objectif de Développement Durable retenu :**
 - OOD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires) en tenant compte des activités économiques locales
- Site Natura 2000 FR2200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

- ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires) en tenant compte des activités économiques locales**
- OO 5 : Préserver la totalité de la forêt de pente et de la mégaphorbiaie de toute dégradation

OO 6 : Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver la végétation et les zones de repos/transit potentielles des chiroptères
- 1 action de communication et de sensibilisation
→ 1 fiche charte par type de milieux
- Site Natura 2000 FR2200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires) en tenant compte des activités économiques locales

Code Action	Libellé Action	Budget prévisionnel sur 5 ans	Priorité
CS01	Sensibilisation des acteurs à l'intérêt écologique du site	5000 € <i>a minima</i>	3

Site Natura 2000 FR2200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h00

Engagements et recommandations de la Charte sur les milieux forestiers (1)

- Engagements**
 - Ne pas réaliser de coupes rases dans les boisements existants (hors coupes progressives de régénération et coupe d'élimination de résineux ou cas sanitaires sur avis de la structure animatrice)
 - Choisir des essences autochtones et si possible de provenance locale en cas de plantations. Ne pas introduire d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat naturel défini ni d'espèces végétales considérées comme indésirables
 - Laisser évoluer de façon naturelle les milieux forestiers les plus escarpés et/ou les plus sensibles
 - Laisser sur pied les éventuels arbres sénescents à cavité ou morts abritant la faune sauf s'ils portent atteinte à la sécurité du public



Site Natura 2000 FR 7200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations de la Charte sur les milieux forestiers (2)

- Recommandations**
 - Favoriser la régénération naturelle des milieux
 - Favoriser la diversité des strates de végétation (strate herbacée, arbustive, arborescente)
 - Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes
 - Laisser des rémanents au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment)
 - Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés, pour éviter leur compactage
 - Encourager, dans la mesure du possible, les interventions forestières entre septembre et février pour limiter le dérangement de la faune



Site Natura 2000 FR 7200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations de la Charte sur les milieux rocheux et falaises

- Engagements**
 - Ne pas autoriser l'ouverture de nouvelles voies d'escalade sur les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
 - Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre
 - Solliciter un avis de la structure animatrice avant la création de chemin ou l'autorisation d'accès aux pentes rocheuses
 - En cas de découverte d'une colonie, limiter voire éviter le passage à proximité de cavités importantes pour la conservation des chiroptères pendant la période d'hibernation et de mise bas
- Recommandations**
 - Limiter la fréquentation sur ces milieux
 - En cas de problème lié aux chiroptères, contacter la structure animatrice



Site Natura 2000 FR 7200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Autres enjeux transversaux

- Objectifs Généraux retenus :**
 - OG 1 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire
 - OG 2 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire
 - OG 3 : Animer le Document d'Objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Site Natura 2000 FR 7200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

OG 1 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire

OO 7 : Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise	OO 9 : Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire tous les 6 ans
OO 8 : Identifier les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation	OO 10 : Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats d'intérêt communautaire

→ 5 actions d'amélioration de la connaissance
→ 1 fiche Charte engagements et recommandations générales

Site Natura 2000 FR 7200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

OG 1 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Code Action	Libellé Action	Budget prévisionnel sur 5 ans	Priorité
SC01	Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise	5000 €	2
SC02	Expertises complémentaires relatives aux chiroptères	7500 €	2
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	8250 €	2
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	2500 €	3
SC05	Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes	2500 €	3

Site Natura 2000 FR 7200670 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

OG 2 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire

OO 11 : Sensibiliser les acteurs du territoire à l'intérêt écologique du site

OO 12 : Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site

→ 3 actions de communication et de sensibilisation

Site Natura 2000 FR2200070 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

OG 2 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire

Code Action	Libellé Action	Budget prévisionnel sur 5 ans	Priorité
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	5000 €	3
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DOCOB et sur Natura 2000	7500 €	2
CS03	Organisation de visites guidées	À définir par l'animateur du site	2

Site Natura 2000 FR2200070 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

OG 3 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

OO 13 : Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès des acteurs du territoire

OO 14 : Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre du DOCOB par un appui technique et administratif

OO 15 : Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents de gestion

→ 1 action globale d'animation de DOCOB

Site Natura 2000 FR2200070 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

OG 3 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Code Action	Libellé Action	Budget prévisionnel sur 5 ans	Priorité
AN01	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	Environ 65 000€	3

Site Natura 2000 FR2200070 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations de gestion généraux (1)

- Engagements**
 - Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts. Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre
 - Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur mes parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés
 - Informer mes mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte

Site Natura 2000 FR2200070 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations de gestion généraux (2)

- Engagements**
 - Avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel, les organisateurs se rapprochent de la structure animatrice afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site (obligations réglementaires).
- Recommandations**
 - Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe, implantation et prolifération d'espèces exotiques envahissantes...)
 - Limiter au maximum l'emploi des fertilisants (minéral ou organique) et des produits phytosanitaires et des pesticides sur les parcelles engagées dans la charte

Site Natura 2000 FR2200070 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations de gestion généraux (3)

- **Recommandations**
 - Veiller à conserver les talus, haies et autres éléments structurants le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire
 - Alerter la structure animatrice en cas d'identification de zones de présence d'espèces invasives
 - Limiter la circulation de véhicules motorisés sur le site
 - Consulter la structure animatrice avant la mise en place de signalétique sur le site pour une recherche de cohérence à l'échelle du site

Site Natura 2000 FR200020 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations par activités

- **Engagements pour la randonnée (pédestre, VTT, ...)**
 - Informer la structure animatrice et les propriétaires des terrains concernés, des projets d'organisation de randonnées en groupe sur les espaces naturels et suivre les recommandations apportées pour minimiser les impacts sur la flore, la faune et les habitats naturels
 - Contacter la structure animatrice avant toute création ou aménagement de nouveaux sentiers pour une mise en cohérence avec le réseau local de sentiers
 - Dans le cas de manifestations ponctuelles, avertir la structure animatrice afin d'adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de fin juillet à fin février) et les modalités de remise en état du site
- **Recommandations**
 - Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, plantes rares, insectes, etc.)

Site Natura 2000 FR200020 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations par activités

- **Engagements pour la chasse**
 - Informer les adhérents des sociétés de chasse sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et de la charte
- **Recommandations pour la chasse**
 - Limiter la création de nouveaux sentiers
 - Renvoyer systématiquement les bagues trouvées sur les oiseaux à la fédération des chasseurs ou au Centre de Recherche par le Bagage des Populations d'Oiseaux (CRBPO/MNHN)
 - Poursuivre, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

Site Natura 2000 FR200020 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations par activités

- **Engagements pour les loisirs motorisés**
 - Informer et sensibiliser les adhérents ou loueurs et revendeurs aux bonnes pratiques et les bons comportements à adopter
 - Diffuser le contenu de la charte à toute personne exerçant l'activité sur le site.
- **Recommandations pour les loisirs motorisés**
 - Rester sur les voies de circulation autorisées aux véhicules à moteur
 - Eviter la fréquentation d'engins motorisés sur les chemins du site Natura 2000 notamment en cas de sol détrempe.

Site Natura 2000 FR200020 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations par activités

- **Engagements pour la pratique de l'escalade**
 - Rester sur les circuits spécifiques à la pratique de l'activité de loisirs
 - Demander l'autorisation à la structure animatrice concernant les éventuels aménagements de loisirs et les projets de manifestations sportives ou de loisirs
 - Informer et sensibiliser les adhérents aux bonnes pratiques et aux bons comportements à adopter lors de la pratique de l'escalade.
- **Recommandations**
 - Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, plantes rares, insectes, etc)
 - Ramener avec soi tous ses déchets

Site Natura 2000 FR200020 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Engagements et recommandations par activités

- **Engagements pour les collectivités territoriales**
 - Privilégier les techniques de désherbage écologique au désherbage chimiques sur les espaces communaux
 - Eviter les introductions d'espèces végétales exotiques envahissantes
 - Informer la structure animatrice des aménagements et projets prévus sur la commune pouvant avoir un impact sur le patrimoine naturel
 - Informer la structure animatrice avant tout projet de définition d'un PLU ou d'une carte communale.
- **Recommandations**
 - Nettoyer régulièrement les zones de dépôts sauvages
 - Limiter à une fois par an les fauches sur les bords de routes, chemins et voies dont la collectivité a la charge

Site Natura 2000 FR200020 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels de la démarche
- Méthode d'élaboration du DOCOB
- Synthèse des enjeux écologiques
- Présentation des objectifs et des actions (dont la charte Natura 2000)
- Suite de la démarche

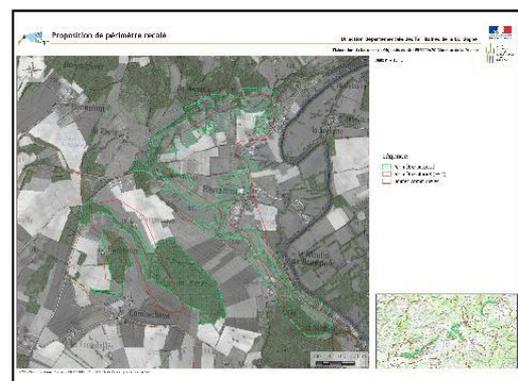
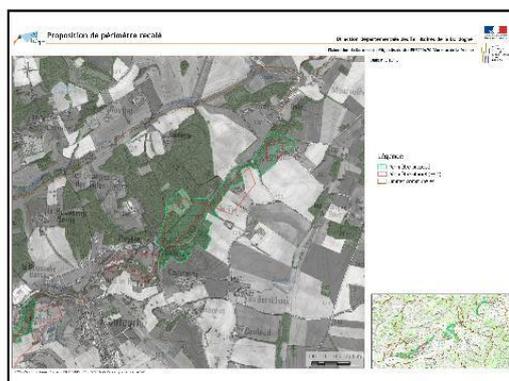
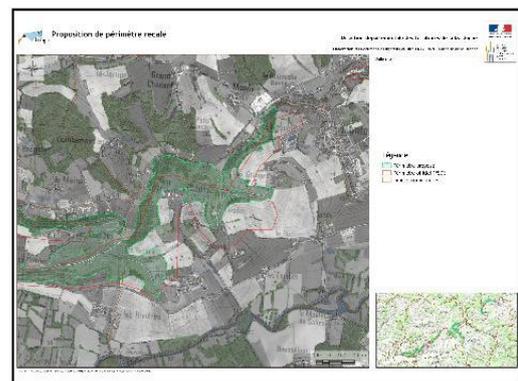
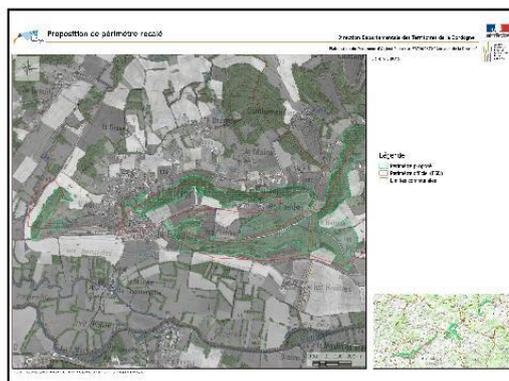
Site Natura 2000 FR2006030 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30

Proposition de modification de périmètre

- **Principe retenu :**
 - Inclusion des prairies de fauche au contact des coteaux (cf dynamique)
 - Exclusion des zones urbanisées et des zones de cultures en discontinuité des coteaux

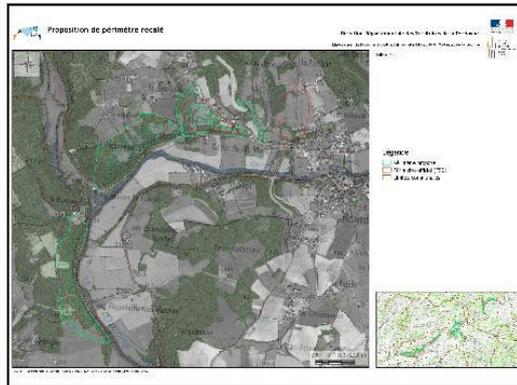
→ Surface estimée de 270 ha sur périmètre proposé = surface actuellement déclarée dans le FSD

Site Natura 2000 FR2006030 des Coteaux de la Dronne - COPIL 4 - Programme opérationnel - 04 mai 2017 à 14h30



COPIL 4 - Programme opérationnel -
04/05/017





- ### Suite de la démarche
- Transmission des remarques suite au COPIL4 sous 2 maximum
 - Fin mai : Transmission du DOCOB complet à la DDT24
 - Choix de la structure animatrice (septembre) et mise en œuvre du DOCOB (début 2018)
 - Rédaction d'un PAEC incluant le site Natura 2000 de Coteaux de la Dronne



- ### Lien FTP dédié
- Pour s'informer sur le site Natura 2000
 - Pour s'informer sur l'état d'avancement de l'étude
 - Pour télécharger les documents de travail préalablement aux réunions
- <ftp://ftp.biotope.fr/80661a034d7edf4b6d68b3974b8902b944a4ba6c/>
- Strictement réservé aux membres du Copil et des groupes de travail



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COPIL DU SITE FR7200670

« Coteaux de la Dronne »

4 mai 2017
à la *mairie de Montagrier*

Liste des participants : (ci-joint la liste d'émargement)

Hugo Maillos, de la Direction départementale des territoires de la Dordogne, accueille les participants et ouvre la réunion qui a pour objet de valider l'ensemble des éléments constituant le document d'objectifs du site, y compris le périmètre définitif.

M. Maillos rappelle la tenue des trois précédentes réunions du COPIL qui ont permis la validation par étape des différents travaux menés par le cabinet d'études BIOTOPE, opérateur technique en charge de la rédaction du DOCOB. Il rappelle également que la construction de ce document a pu se faire dans la concertation grâce à la tenue de plusieurs réunions de groupe de travail lors des différentes étapes (définition des enjeux et objectifs de conservation, choix des actions potentielles à mobiliser, etc.)

La parole est alors laissée à C. Ollivier, de BIOTOPE, qui présente un diaporama.
Des remarques sont alors formulées au fur et à mesure de cette présentation.

Actions prévues sur les prairies de fauche : une des mesures agro-environnementales (MAEc, mesure pouvant être souscrite par des exploitants agricoles sur des parcelles déclarées à la PAC) prévoit l'absence de traitement phytosanitaire. M. Dubesset, du syndicat des Jeunes Agriculteurs, s'interroge quant à l'intérêt que pourrait relever cette mesure envers les exploitants du site.

M. Maillos lui indique que ces MAEc, tout comme les autres mesures pouvant être souscrite via le dispositif Natura 2000, sont des actions basées sur le volontariat. Ainsi, il est possible que quelques exploitants agricoles soient intéressées. M. Dubesset exprime alors sa crainte de voir cette notion de volontariat changée in fine en obligation.

Gestion des parcelles de pelouses sèches par du pastoralisme : concernant le chargement prévu pour les signataires de ce type de MAEc, M. Dubesset fait remarquer qu'il est en deçà de ce qui est demandé par la PAC pour du pâturage extensif. M. Maillos lui répond que c'est effectivement le cas, puisque cette mesure vise à préserver les pelouses sèches des coteaux qui sont des milieux fragiles. En l'espèce, une gestion par pâturage s'avère nécessaire pour maintenir les milieux ouverts mais la pression de pâturage doit être suffisamment faible pour que l'action ne soit pas contre-productive vis-à-vis de la préservation des milieux.

Suivi de l'État de conservation des habitats d'intérêt communautaire : cette action doit permettre de mesurer l'évolution de l'état de conservation des HIC et ainsi mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre lors de l'animation.

Dégâts de gibier : M. Dubesset indique que les dégâts faits par les sangliers et cervidés sur le secteur sont en augmentation. Cet état de fait est-il pris en compte par Natura 2000 ? M. Maillos lui répond que cette problématique dépasse le cadre de Natura 2000 puisqu'il touche tout autant des

Adresse postale : les services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service eau, environnement, risques
24024 PERIGUEUX CEDEX – Téléphone : 05 53 02 24 24
Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ème RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX

secteurs hors Natura 2000. Il précise en outre que Natura 2000 n'empêche pas la pratique de la chasse sur le territoire concerné.

Périmètre : Mme Ollivier présente le projet de périmètre définitif. Elle rappelle que ce périmètre a été construit sur la base des résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques. Il permet ainsi d'être beaucoup plus pertinent que ne l'était l'ancien périmètre, tracé grossièrement.

Une fois l'ensemble des éléments présentés, le projet de DOCOB est soumis à validation par les membres du COPIL.

Il est ainsi décidé que le COPIL valide l'ensemble des éléments du DOCOB, sous réserve des potentielles remarques que pourraient formuler ses membres auprès des services de l'État ou du bureau d'études BIOTOPE avant le 23 mai prochain.

Afin de faciliter cette consultation, le diaporama présenté par BIOTOPE ce jour ainsi que le DOCOB seront accessibles informatiquement à la même adresse que la fois précédente, à savoir :

<ftp://ftp.biotope.fr/80661a034d7edf4b6d68b3974b8902b944a4ba6c/>

M. Maillos informe les membres du COPIL qu'une fois passé ce délai de validation, un arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs viendra entériner cette validation et rendra ledit DOCOB opérationnel. Ce qui signifie que des contrats pourront alors être souscrits sur le territoire.

La phase d'animation du DOCOB pourra alors débuter. Dans cet objectif, les services de l'État réuniront les membres élus du COPIL pour qu'ils désignent, parmi eux, la collectivité chargée de porter cette première phase d'animation, pour une durée de 3 ans. M. Maillos rappelle que si aucune collectivité ne souhaite endosser ce rôle, c'est par défaut les services de l'État qui s'en chargeront.

Cette réunion pourrait se tenir vers septembre ou octobre, permettant le début effectif de l'animation au début de l'année 2018.

Il est enfin indiqué que ce calendrier ne pourra permettre la souscription des premières MAEC sur le secteur que lors de la campagne PAC 2019. Les autres types de contrat pourront eux être souscrits dès le début de l'animation, en 2018.

Enfin, concernant le nouveau périmètre, ce dernier fera l'objet d'une consultation des collectivités concernées par les services de l'État pour recueillir leur avis sur ce nouveau tracé. La synthèse de ces avis sera alors envoyée à la commission européenne pour validation et enregistrement.

Cette consultation interviendra au cours du 2ème semestre 2017.

Les membres du COPIL n'ayant plus de remarque, M. Maillos clôt la réunion à 16h45.

Hugo MAILLOS

Adresse postale : les services de l'Etat – Cité administrative – DDT – Service eau, environnement, risques
24024 PERIGUEUX CEDEX – Téléphone : 05 53 02 24 24
Adresse physique : DDT – 16 rue du 26ème RI – 24016 PERIGUEUX CEDEX



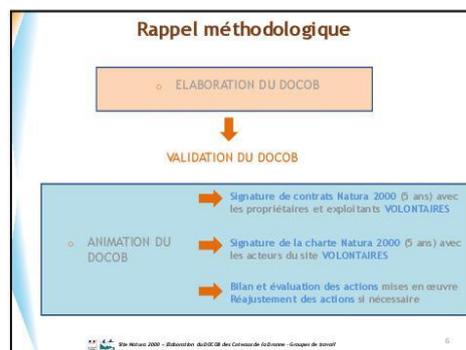
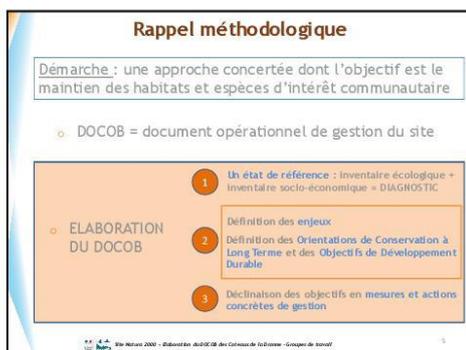
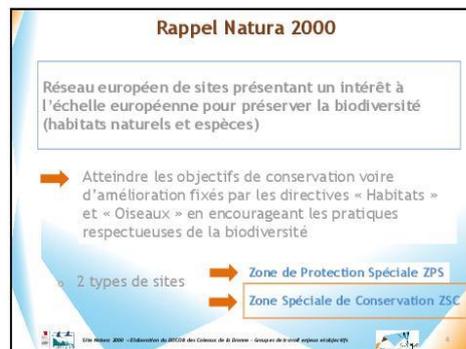
**Site d'Importance Communautaire
« Coteaux de la Dronne »**

Réunion du Comité de Pilotage Local
Jeudi 4 mai 2017 à 14h30
mairie de Montagnier

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Mail
	Mairie BRANTÔME	excuse	
	CD 24	excuse	
	Chambre Agriculture	excuse	
MAILLOS Hugo	DDT 24		
SCHIANO Simon	DREAL Nouvelle-Aquitaine		
DUHAZE Benoit	CEN Aquitaine		b.duhaze@cen-aquitaine.fr
OLIVIER Clémence	BIOTOPE		colivier@biotope.fr
JOURDAIN Camille	BIOTOPE		cjourdain@biotope.fr
MOULINIER Paul	Communauté de Communes du pays Riberois		paul.moulinier@pctmail.fr
NADAL Jean-Michel	Mairie St-Victor Conseil Départemental		
DUBESSET Sébastien	JA-24		
CAFFIN Franck	Mairie MONTAGNIER		mairie.montagnier@orange.fr

Groupe de travail « Enjeux et objectifs »

22 mai 2016



Groupe de travail "Enjeux & objectifs" -
22/05/2016



Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000
- Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- Hiérarchisation des enjeux identifiés
- Définition des objectifs
- Les groupes de travail

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- **Mosaïque de milieux calcicoles** = dalles, pelouses, fourrés à Genévrier et boisements thermophiles



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- **Mosaïque de milieux calcicoles** = dalles, pelouses, fourrés à Genévrier et boisements thermophiles
 - en raréfaction à l'échelle régionale (+ régression au niveau national)
 - Maintenus grâce à des pratiques extensives ms aujourd'hui menacées par une dynamique de fermeture < déprise agricole (1/4 S de la zone d'étude en boisement)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Intérêt écologique justifiant sa préservation

- **Prairies de fauche**
 - Habitat d'intérêt en raréfaction à l'échelle nationale (> intrants, fertilisation ++, changements de pratiques agricoles)
- **Végétation des pentes rocheuses calcaires**
 - = formations à Fougères se développant à la faveur de fissures dans la roche
 - Uniquement sur les pentes de calcaire dur sur Bourdeilles (ponctuel - non cartographié)
 - Habitat en bon état de conservation



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Intérêt écologique justifiant sa préservation

- **Forêt de pente et mégaphorbiaie**
 - Recensées uniquement sur le coteau de Creyssac
 - Habitats dépendants de la topographie naturelle du secteur et de l'humidité ambiante



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- **Intérêt de cette mosaïque de milieux :**
 - pour la flore :
 - Diversité intéressante d'espèces végétales dt +s patrimoniales et/ou protégées : Bugle petit pin (PR), Sabline des chaumes (PN), Campanule à feuilles de pêcher (PR), etc
 - pour la faune :
 - Zone de reproduction potentielle du Damier de la Succise (An.II) et de l'Azuré du Serpolet
 - Zone de refuge favorable aux reptiles et à certains oiseaux
 - Présence de cavités favorables aux chiroptères



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Groupe de travail "Enjeux & objectifs" -
22/05/2016

Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000
- Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- Hiérarchisation des enjeux identifiés
- Définition des objectifs
- Les groupes de travail

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

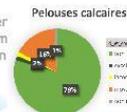
Enjeux identifiés

Pelouses calcaires et milieux associés - UE 6110*, 6210 et 5130

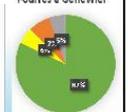


- Menaces
 - Abandon de pratiques agropastorales
 - Urbanisation
 - Reconquête par les ligneux
 - Développement d'espèces envahissantes
 - Conversion des pelouses en truffières ou autres systèmes de production + intéressant économiquement
 - Fréquentation par engins motorisés
- Etat de conservation
 - Bon pour les dalles
 - Globalement bon pour les fourrés
 - Bon à moyen pour les pelouses

Pelouses calcaires



Fourrés à Genévrier



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Enjeux identifiés

Pelouses calcaires et milieux associés - UE 6110, 6210 et 5130



- Exemples d'actions à favoriser
 - Fauche voire débroussaillage ponctuel dans les secteurs les plus fermés
 - Réintroduction d'un mode de pâturage extensif
 - Soit en utilisant la ressource locale
 - Soit en mettant en place un système de pâturage itinérant
 - Organisation des travaux forestiers en dehors des périodes et secteurs sensibles
 - Signalétique relative à l'interdiction de circulation des engins motorisés
 - Inventaires complémentaires pour améliorer les connaissances ...

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Enjeux identifiés

Prairies de fauche - UE 6510



- Menaces
 - Conquête par les ligneux
 - Intensification des pratiques agricoles (intrants, période et fréquence de fauche non adaptées, chargement non adapté en cas de pâturage)
 - Sursemis, mise en culture, retournement des prairies
- Ex de pratiques à favoriser = bonnes pratiques agricoles
 - Adaptation de la période, de la fréquence et de la technique de fauche pour la faune et la flore
 - Interdiction de retourner les prairies
 - Améliorer la connaissance sur ces milieux peu étudiés dans le sud ouest de la France...
- Etat de conservation
 - Moyen à bon

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Enjeux identifiés

Forêt de pente/mégaphorbiaie/végétation des pentes rocheuses - UE 9180*/6430/8210



- Menaces
 - Habitats peu menacés (uniquement par les effets indirects de l'eutrophisation des milieux et par des dépôts sauvages)
 - Potentiellement par l'escalade mais pas de spots dans le site N2000
- Exemples de pratiques à favoriser
 - Non intervention préconisée
 - Habitats peu sensibles (< conditions d'accès difficiles)
 - Sensibilisation du public à ces milieux

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Enjeux identifiés

Damier de la Succise



- Menaces
 - Diminution de la surface en pelouse calcicole
 - Conversion des pelouses et prairies de fauche en cultures ou vergers
- Exemples de bonnes pratiques à favoriser :
 - Interdiction de retourner les prairies
 - Mise en place de la fauche avec exportation
 - Pâturage extensif
- Etat de conservation
 - à définir (pas de connaissance précise des populations présentes)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Groupe de travail "Enjeux & objectifs" - 22/05/2016

Enjeux identifiés

Chiroptères d'intérêt communautaire



- Menaces :
 - Utilisation de phytosanitaires
 - Conversion des pelouses et prairies de fauche en cultures ou vergers (ressource alimentaire)
 - Dérangements ponctuels (<fréquentation du site)
- Etat de conservation :
 - À définir (manque de connaissance sur les espèces présentes sur le site - uniquement milieux favorables)
- Exemples de bonnes pratiques à privilégier :
 - limiter la fréquentation au droit des cavités favorables
 - Fauche tardive des prairies...

Site Natura 2000 - Elaboration du BCCO des Coteaux de la Bronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Hierarchisation des enjeux / priorités d'action

- Critères pris en compte :
 - Caractère prioritaire ou non de l'habitat
 - Typicité
 - Représentativité à l'échelle du site
 - Présence éventuelle d'espèces patrimoniales
 - Etat de conservation de l'habitat
- Valeur patrimoniale
- Priorité d'action :
 - valeur patrimoniale x dynamique x possibilité de restauration

Site Natura 2000 - Elaboration du BCCO des Coteaux de la Bronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Hierarchisation des enjeux / priorités d'action

Habitat d'intérêt communautaire	Code EUR25	Statut européen	Typicité	Représentativité	Etat de conservation	Patrimoine	Dynamique	Possibilité de restauration	Priorité d'action	
Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires	5130	1	0	2	3	1	3	10	3	2
Pelouses nuptiales calcaires ou basophiles de l'Alpyso-Sedon obli	6110*	2	3	1	2	0	3	11	1	0
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 2	6210	1	2	2	3	3	3	11	14	12
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 3	6210	1	2	2	3	3	3	11	11	9
Mégarophytes hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard et alpin	6430	1	0	0	0	0	0	3	4	4
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alpecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	1	0	1	0	1	3	2	6	5
Forêts et rochers calcaires avec végétation chaméphytique	8210	1	0	0	-	-	3	4	5	0
Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*	2	0	0	0	-	3	5	5	0

Site Natura 2000 - Elaboration du BCCO des Coteaux de la Bronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Priorité d'actions

- Priorité 1 :
 - Pelouses des dalles calcaires (UE 6110*)
 - Pelouses calcaires (*Mesobromion* et *Xerobromion* - UE 6210)
- Priorité 2 :
 - Fourrés à Genévrier (UE 5130)
- Priorité 3 :
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (UE 6510)

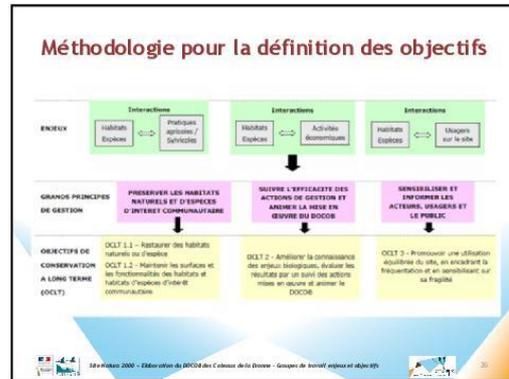
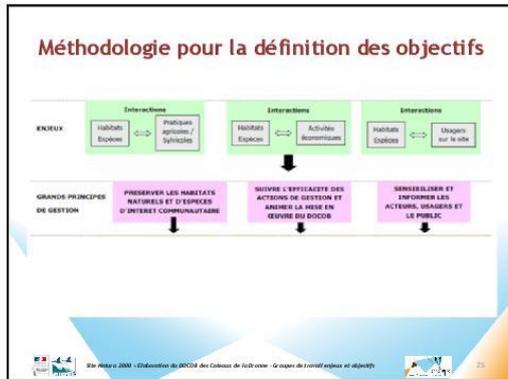
Site Natura 2000 - Elaboration du BCCO des Coteaux de la Bronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Ordre du jour

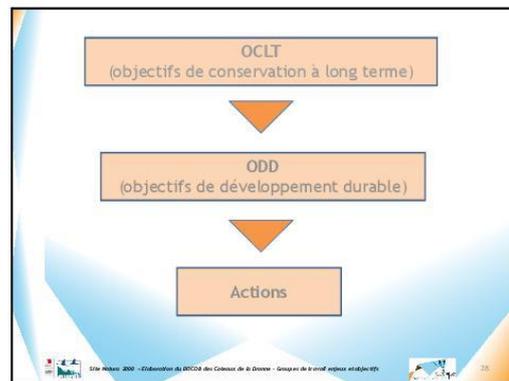
- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000
- Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- Hierarchisation des enjeux identifiés
- Définition des objectifs
- Les groupes de travail

Site Natura 2000 - Elaboration du BCCO des Coteaux de la Bronne - Groupes de travail enjeux et objectifs





- ### Préfiguration des objectifs
- Comment préserver ou restaurer les habitats remarquables des coteaux ?
 - Comment sensibiliser et impliquer les usagers et les acteurs locaux dans la préservation de ces habitats ?
 - Comment affiner les connaissances sur les habitats et les espèces du site ?
 - Comment suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB ?
 - Comment éviter le dérangement et/ou la destruction des individus d'espèces remarquables ?
- Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs



- ### Objectifs de Conservation à Long Terme
- OCLT 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées
 - OCLT 2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche
 - OCLT 3 : Préserver les autres habitats d'intérêt communautaire
 - OCLT 4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire
- Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

- ### Objectifs de Conservation à Long Terme
- OCLT 5 : Organiser le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions
 - OCLT 6 : Assurer une appropriation de la démarche N2000 et des enjeux par les acteurs du site
- Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

Ordre du jour

- o Tour de table
- o Rappels sur Natura 2000
- o Rappel sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation
- o Hiérarchisation des enjeux identifiés
- o Définition des objectifs
- o Les groupes de travail

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Les groupes de travail

Instance de concertation qui permet :

- la participation des acteurs locaux
- l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire
- de travailler sur un programme d'actions réalistes

Qu'attendons-nous de votre participation ?

- des avis et des remarques sur les objectifs de conservation à long terme proposés sur le site
- des propositions d'objectifs de développement durable
- des pistes pour la mise en œuvre des actions et l'application des mesures et des engagements (charte) proposés (faisabilité technique, moyens humains disponibles...)
- des propositions d'engagements pour la Charte Natura 2000

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Les groupes de travail

- o 1^{er} groupe (aujourd'hui) : objectifs en vue de préfigurer les actions
 - Proposition d'une liste d'OCLT par l'opérateur
 - Recueil des avis et idées : propositions, compléments, discussions
 - Définition des objectifs de développement durable avec le groupe
 - Préfiguration des pistes ou leviers d'actions envisageables pour atteindre les objectifs
- o 2^{er} groupe (à venir) : cadrage et ajustement technique des actions par thématique et charte Natura 2000
 - Proposition d'une liste d'actions par l'opérateur
 - Recueil des avis et idées : propositions, compléments, discussions
 - Discussion sur les modalités de mise en œuvre (cahier des charges) : propositions, compléments, discussions
 - Proposition de charte : avis, compléments, discussions

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Les groupes de travail

20 mn : travail et validation des OCLT

- En global ou en groupe selon le nombre de participants

1h : définition des objectifs de développement durable (ODD) et préfiguration des thématiques d'action

- Rotation éventuelle au sein de groupes en fonction du nombre de participants

20 mn : restitution du travail sur les ODD

- Discussion, échanges

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Merci de votre attention

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Vos contacts



Maître d'ouvrage :
 Hugo MAILLOS
 DDT 24 - Service Eau, Environnement, Risques
 24 024 PERIGUEUX. Tél. : 05 53 45 56 98
<http://www.dordogne.gouv.fr/>



Opérateur du site, coordination générale du Document d'objectifs :
 Clémence OLLIVIER, collivier@biotope.fr
 BIOTOPE, 2, rue Jean-Jacques Bosc - Bâtiment 2,
 4^e étage - 33310 BEGLES.
 Tél. : 05 56 06 35 87. www.biotope.fr

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail enjeux et objectifs

Groupe de travail "Enjeux & objectifs" -
22/05/2016



Lien FTP dédié

- Pour s'informer sur le site Natura 2000
- Pour s'informer sur l'état d'avancement de l'étude
- Pour télécharger les documents de travail préalablement aux réunions

<ftp://ftp.biotope.fr/80661a034d7edf4b6d68b3974b8902b944a4ba6c/>

- Strictement réservé aux membres du Copil et des groupes de travail

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

Présentation générale du site

- 5 communes : Saint-Victor, Montagnier, Grand-Brassac, Creyssac et Bourdelles - Surface = 270 ha

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

Les outils mobilisables pour mettre en œuvre les actions du DOCOB

<ul style="list-style-type: none"> ○ Outils administratifs et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> • Mise en cohérence de document de planification ou de programmes de travaux • Arrêté municipal • Création de IHR, ou APPB, etc. • Elaboration de convention etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Outils contractuels et chartes <ul style="list-style-type: none"> • Spécifiques à Natura 2000 • Outils des politiques de l'eau ou agricoles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mesures foncières <ul style="list-style-type: none"> • Convention entre propriétaire et gestionnaire • Insertion de parcelles dans zone de préemption au titre de la TDEIS 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques ○ Mesures de communication et de sensibilisation

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

Outils contractuels et chartes

- Quels points communs ?
 - Signature volontaire
 - Durée de 5 ans
 - Exonération de la TFPNB
- Quelles différences ?
 - Outils contractuels : contrats Natura 2000 ou MAET, donnent lieu à des compensations financières en lien avec un surcoût, un manque à gagner ou une pénibilité induite par la mise en œuvre. Financement fonds européens (FEADER) + Etat
 - Charte Natura 2000 : peu contraignante, engagement sur des bonnes pratiques, pas de compensation financière (sauf exonération de la TFPNB)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

Outils contractuels

- Trois types de contrats :
 - les « contrats Natura 2000 » en milieux forestiers
 - les « contrats Natura 2000 » en milieux ni-forestiers, ni agricoles
 - les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) en milieux agricoles (SAU)
- Le contrat définit les engagements en faveur de la conservation des espèces d'intérêt communautaire, que doit respecter la personne signataire.
- Le contrat, d'une durée de 5 ans, est passé entre l'état et le propriétaire ou locataire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesure(s) de gestion proposée(s) par le document d'objectifs.
- Il précise la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

La charte Natura 2000

- Propre au site et annexée au DOCOB
- Elle comporte un ensemble de recommandations mais aussi d'engagements qui constituent des « bonnes pratiques »
- Elle marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs
- Sa mise en œuvre n'est pas rémunérée
- Elle porte sur une durée de 5 ans ou 10 ans quand celle-ci concerne également la gestion forestière
- A chaque engagement correspond un point de contrôle

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail enjeux et objectifs

PGA : PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (40')

Avez-vous des commentaires à faire sur la hiérarchisation des enjeux ? Identifiez-vous des points de friction éventuels par rapport à vos activités ?

Habitat d'intérêt communautaire	Code EUR28	Statut européen	Typicité	Représentativité	Flore patrimoniale	Faune patrimoniale	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Dynamique	Possibilité de restauration	Priorité d'action
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130	1	0	2	3	1	3	10	1	1	2
Pelouses rupicoles calcaires ou basophiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	6110*	2	3	1	2	0	3	11	2	0	3
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) - sous-type 2	6210	1	2	2	3	3	3 (1)	14 (12)	2	2	3
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) - sous-type 3	6210	1	2	2	3	3	3 (1)	11 (9)	2	2	3
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard et alpin	6430	1	0	0	0	0	3	4	4	0	0
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	1	0	1	0	1	3 (2)	6 (5)	4	2	1
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	1	0	0	-	-	3	4	5	0	0
Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	2	0	0	0	-	3	5	5	0	0



PGA : PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (30')

Parmi les actions présentées ci-dessous, lesquelles seraient selon vous adaptées au site et pour quelle cible ? Justifier vos réponses.

Actions	Cibles
Préserver/maintenir	Pelouses calcaires/Dalles calcaires
Protéger	Fourrés à Genévrier
Restaurer/Améliorer	Prairies de fauche
Eviter	Forêt de pente/Mégaphorbiaie
Limiter/Réguler	Végétation rupicole à Fougères
Mettre en œuvre	Damier de la Succise
Adapter	Chauve-souris
Surveiller	Espèces végétales envahissantes
Autre (à préciser)	Acteurs du site (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires, promeneurs)
	Autre (à préciser)
Méthodes/moyens	

Gestion extensive

Pâturage

Fauche

Débroussaillage manuel

Inventaires

Fréquentation du site

Toutes activités

Autre (à préciser)

N'hésitez pas à vous appuyer sur les encarts suivants :

Historiquement, les coteaux étaient entretenus par pâturage ovin, mode de gestion adapté aux particularités topographiques du site et à la végétation présente. Dans le contexte agricole actuel, le pâturage a été progressivement abandonné ce qui conduit à l'embroussaillage et à la fermeture des milieux. D'autres filières plus rentables économiquement entraînent des changements d'occupation du sol (conversion de pelouses en truffières ou en verger par exemple). La réintroduction d'un pâturage extensif sur ces milieux serait une solution adaptée à condition toutefois que ce soit économiquement viable. Une attention particulière sera réservée au choix du mode de pâturage mis en œuvre.

Ces milieux, en forte régression qualitative et quantitative aussi bien à une échelle régionale que nationale, constituent des habitats d'intérêt, favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire (Damier de la Succise).

Situés le plus souvent en pied de coteau, ces milieux n'en restent pas moins intéressants à préserver du fait de leur régression aux échelles régionale et nationale et de leur fonction d'accueil pour la faune (oiseaux et insectes).

Les prairies de fauche sont menacées par certaines pratiques agricoles (fertilisation, sursemis) ou par la conversion en culture dans les secteurs les plus intéressants du point de vue agronomique.

La forêt de pente en mosaïque avec la végétation de mégaphorbiaie ainsi que la végétation des pentes rocheuses calcaires ne sont pas considérées comme des habitats représentatifs à l'échelle du site Natura 2000 compte tenu de leur surface restreinte. Ils semblent également peu menacés en grande partie en raison de leur mauvaise accessibilité. Ils peuvent toutefois subir les effets indirects de l'eutrophisation et des décharges sauvages.

PGB : AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES SUR LE SITE ET EVALUER LES ACTIONS (15')

Parmi les actions présentées ci-dessous, lesquelles vous paraîtraient intéressantes et pour quelles cibles ? Justifier vos réponses.

Actions	Indicateur	Cibles
Améliorer	Connaissance	Pelouses calcaires/Dalles calcaires
Suivre	Etat de conservation	Fourrés à Genévrier
Evaluer	Autre (à préciser)	Prairies de fauche
Autre (à préciser)		Forêt de pente/Mégaphorbiaie
		Végétation rupicole à Fougère
		Damier de la Succise
		Chauve-souris
		Espèces végétales envahissantes
		Acteurs du site (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires, promeneurs)
		Autre (à préciser)

N'hésitez pas à vous aider des encarts suivants :

Certains des habitats naturels n'ont pas pu être rattachés précisément à des alliances phytosociologiques en raison d'un défaut de connaissance des différentes formes de ces habitats à l'échelle locale. Des compléments d'inventaire pourraient être intéressants pour affiner le rattachement phytosociologique des différents habitats ainsi que leur typicité.

Les populations de Damier de la Succise sont peu connues à l'échelle du site. Plusieurs habitats observés sont considérés comme favorables à l'espèce. Une amélioration de la connaissance de cette espèce par des inventaires spécifiques menés pendant la mise en œuvre du DOCOB est nécessaire pour pouvoir estimer au mieux l'état de conservation de la population sur le site ainsi que la qualité de ses habitats.

Il en est de même pour les chiroptères. Aucune espèce n'a été recherchée de façon spécifique, toutefois des cavités pouvant servir de gîte de transit ou de repos ont été observées sur le site. Des expertises spécifiques seraient intéressantes pour connaître les espèces qui fréquentent le site ainsi que leur mode d'utilisation des habitats naturels observés.

Quelques espèces végétales envahissantes ont été répertoriées sur le site mais leur dynamique de développement n'est pas connue. Un suivi serait intéressant à mettre en œuvre.

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, il est indispensable de pouvoir procéder à l'évaluation de l'efficacité des actions du DOCOB. Le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces permettent de vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre et de proposer, si nécessaire, des adaptations lors de la révision du DOCOB.



PGC : METTRE EN ŒUVRE LE DOCOB EN IMPLIQUANT LES USAGERS DU SITE (15')

Parmi les objectifs présentés ci-dessous, lesquels vous paraîtraient intéressants et pour quels milieux ? Justifier vos réponses.

Actions	Qui ?	A quelle thématique ?
Sensibiliser/informer		
Impliquer		
Animer		
Autre (à préciser)		

Vous pouvez vous aider à l'aide des éléments de contexte présentés ci-dessous :

Un important travail d'information est à réaliser pour faire adhérer à cette démarche les acteurs de terrain et notamment les propriétaires privés et exploitants agricoles, sans qui la mise en œuvre des actions proposées sera impossible. Il est important de faire connaître et valoriser le site à travers la qualité de son cadre paysager et de son patrimoine naturel. Il est également important de mettre en avant les activités et pratiques traditionnelles à l'origine de la richesse écologique du site et de son maintien, pour valoriser les acteurs qui en sont à l'origine.

La prise en compte du DOCOB dans les activités socio-économiques du site lorsque celles-ci ont une influence sur les espèces remarquables et leurs habitats (changement de pratiques agricoles, tourisme, manifestations sportives...), est nécessaire à la préservation du patrimoine naturel. De même, la prise en compte du site Natura 2000 dans l'application des politiques publiques d'aménagement liées au tourisme, aux loisirs et à l'urbanisation permet de garantir sa préservation. Cette aide passe aussi par un appui aux acteurs locaux dans les démarches réglementaires (études d'incidences).

Compte rendu du groupe de travail n°1 'Enjeux et objectifs' du 22 juin 2016 à Saint-Victor, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 - FR7200670 « Coteaux de la Dronne »

LISTE DES PARTICIPANTS		
Nom	Prénom	Fonction
DUHAZE	Benoit	Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine
DESMOULIN	Michel	Maire de Creyssac
BROUSSE	Philippe	CrDA (Association de Création de Dynamique Agricole)
ASHFORD	Adrian	Agriculteur
MAILLOS	Hugo	Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24)
COQUILLAS	Vincent	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Aquitaine
COURTEIX	Didier	Agriculteur
OLLIVIER	Clémence	Chef de projets, Biotope
VIVES	Gaëlle	Chef de projets, Biotope
CHADEAU	Chloé	Chargé d'études, Biotope

LISTE DES MEMBRES EXCUSÉS
KERLOCH Sophie, CR Aquitaine
FLAMANT Philippe, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Dordogne
...

SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL

I. Objet de l'après-midi de travail

Un groupe de travail est une **instance de concertation** qui permet notamment :

- la participation des acteurs locaux ;
- l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire ;
- de proposer des objectifs de conservation ambitieux sur le site Natura 2000 ;
- de travailler sur un programme d'actions réaliste.

La participation de chacun est donc attendue afin d'échanger, de confronter les avis et les idées pour aboutir à un document consensuel et partagé.

Le but de ce premier groupe de travail est de réfléchir ensemble à la définition et à la reformulation des « **orientations de conservation à long terme (OCLT)** » du site Natura 2000, et de proposer leur déclinaison opérationnelle en « **objectifs de développement durable (ODD)** ».

II. Déroulé de l'après-midi de travail

- ✓ **14h - 15h30** : Présentation générale par le bureau d'étude BIOTOPE, basée sur un diaporama annexé au présent document : rappels sur le réseau Natura 2000 et la démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un DOCOB, rappels sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation, détails et hiérarchisation des espèces et habitats à enjeux, présentation rapide de la liste d'objectifs proposés (6 OCLT).
- ✓ **15h30 - 17h** : travail participatif avec tout le groupe (10 participants) pour reformuler et valider les OCLT puis pour définir les ODD et préfigurer les thématiques d'actions. Cette étape s'appuie sur un document de travail distribué aux participants (dont un extrait est présenté ci-après). La méthodologie de travail mise en œuvre permet ainsi à chaque participant d'avoir été consulté sur l'ensemble des thématiques.

III. Synthèse des échanges concernant les objectifs de conservation du site Natura 2000

Ce compte-rendu présente :

- les points ayant fait l'objet d'échanges particuliers lors de la présentation ppt
- le travail de reformulation des OCLT proposés initialement par BIOTOPE ;
- la définition des ODD et de pistes d'actions sur la base du travail commun réalisé ;
- le tableau de synthèse des OCLT, ODD et pistes d'actions établis grâce à ces échanges

1. Points ayant fait l'objet d'échanges particuliers lors des groupes de travail

Concernant le fonctionnement général de Natura 2000 (diapo 6), il est rappelé que le DOCOB a vocation à cadrer les actions et les pratiques à valoriser et préserver sur le site. La souscription des contrats, notamment contrats agricoles, est volontaire de la part de chaque exploitant ou propriétaire. Des aides financières sont alors apportées pour compenser le manque à gagner induit par des pratiques plus respectueuses de la biodiversité

(Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, MAEC). Les mesures sont définies dans le temps et dans l'espace. La souplesse du dispositif est assurée par le caractère volontaire de l'engagement. M. BROUSSE précise que les MAEC seront effectives en 2018 puisque le présent DOCOB sera validé en janvier 2017.

Lors de la présentation des espèces et habitats à enjeux et notamment de la forêt de pente (diapo 11), M. DESMOULIN informe les participants de la présence de nombreuses fougères, jacinthes sauvages et orchidées sur le coteau de Creyssac.

Au sujet des enjeux faune (diapo 12), M. DUHAZE complète en signalant que la présence du Damier de la Succise et de l'Azuré du Serpolet est avérée sur le coteau du Breuilh. M. MAILLOS souligne qu'outre l'intérêt écologique de mettre en place un tel DOCOB pour maintenir les milieux ouverts, il existe également un intérêt paysager à ces milieux ouverts voire un intérêt en matière de lutte contre les incendies de forêt.

M. COQUILLAS souligne le bon travail déjà réalisé sur ce DOCOB notamment au travers des diagnostics.

Concernant les menaces pesant sur les milieux ouverts (diapo 14), il a quelques remarques :

- Le classement du Robinier faux-acacia comme espèce exotique envahissante (p. 170), qui lui semble être un terme un peu fort notamment vis-à-vis de la dynamique de l'espèce sur les coteaux (moins que sur les plateaux) même s'il conçoit que l'espèce n'est pas souhaitée sur une zone Natura 2000.
- La plantation de résineux avec un objectif d'exploitation ne constitue a priori pas de menace aujourd'hui puisque les résineux ont tendance à végéter du fait des caractéristiques des coteaux (sols, exposition). Il précise qu'il n'y a pas de plantations de résineux exploitées sur les coteaux.

Clémence OLLIVIER répond que ces points ont été modifiés dans la version corrigée des diagnostics écologique et socio-économique suite aux remarques effectuées en Comité de Pilotage de janvier 2015. La notion d'enrésinement en tant que menace pesant sur les milieux ouverts était indiquée dans le but d'illustrer le phénomène d'envahissement par des accrus spontanés de pins (le plus souvent du Pin maritime) à partir de la banque de graines du sol. Le terme d'« enrésinement sub-spontané » a finalement été retenu pour illustrer ce phénomène.

Toujours à propos des menaces, M. COURTEIX précise qu'il y a une certaine dynamique plantations de chênes truffiers dans la région. Plusieurs agriculteurs résidant à Grand-Brassac sont mentionnés à ce titre. M. DESMOULIN ajoute que les sentiers présents sur le territoire sont peu utilisés : anciennement pour des trails ou des courses à VTT, aujourd'hui uniquement par des quads et quelques promeneurs.

Concernant les bonnes pratiques à favoriser pour le Damier de la Succise (diapo 18), M. COURTEIX s'étonne de voir le report de la fauche à fin août ce qui paraît très tard pour la région. En effet, la période la plus propice pour la fauche sur Saint-Victor se situe entre fin mai et début juin. Cette année, la fauche est déjà tardive puisqu'elle a eu lieu à la mi-juin à cause des conditions climatiques. Si une fauche tardive peut être mise en place sur des pelouses sèches, elle n'est toutefois pas compatible avec les enjeux de production agricole des prairies de fauche. M. DUHAZE rappelle que tout l'enjeu est d'abord de mettre en œuvre de la fauche avant de la planifier. Clémence OLLIVIER complète en indiquant que la période de fin août est indicative et que tout l'enjeu du prochain groupe de travail sera de définir les périodes d'intervention en adéquation entre les enjeux écologiques et enjeux agricoles. M. DUHAZE indique qu'il est possible de faucher plus tôt que fin août sans qu'il y ait d'impacts sur des espèces comme le Damier de la Succise. D'après son retour d'expérience, l'idéal serait de faucher les pelouses sèches à deux reprises dans l'année : en mars-avril puis en septembre-octobre pour

limiter le développement du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et ainsi enrayer la dynamique d'ourlification¹ observée sur certains secteurs.

Selon M. MAILLOS, toutes les actions pour maintenir les milieux ouverts vont de pair avec la préservation des territoires de chasses des chiroptères (diapo 19). Ces derniers sont connus dans la région avec notamment un site à Paussac-et-Saint-Vivien qui regroupe entre 6 000 et 10 000 minioptères. M. DESMOULIN confirme également la présence de chauves-souris sur la commune de Creyssac. Il ajoute qu'il observe beaucoup de papillons bleus - probablement des Azurés ou des Argus selon M. DUHAZE - sur la commune de Saint Victor.

En tenant compte de la surface en pelouses calcaires et fourrés à Genévrier (60 ha) et de celle en pelouses maigres de fauche (20 ha), M. MAILLOS rappelle que la priorité est de maintenir les espaces ouverts dans la mosaïque. Il est donc d'accord avec l'ordre des priorités qui concorde avec l'ordre des objectifs. Il précise que les financements seront priorisés en fonction des objectifs.

2. Travail de reformulation des OCLT proposés par BIOTOPE

Clémence OLLIVIER rappelle que les OCLT sont définis à l'échelle du site Natura 2000 dans l'optique de préserver voire améliorer l'état de conservation des espèces remarquables. Il est donc important, par le biais des objectifs et de leur déclinaison en plan d'action, de pouvoir préserver la mosaïque d'habitats présents sur le site.

Version initiale des OCLT (avant réflexion en groupe de travail)

- OCLT 1 : Préserver et améliorer les **pelouses sèches calcaires et formations végétales associées**
- OCLT 2 : Préserver et améliorer les **prairies de fauche**
- OCLT 3 : Préserver les **autres habitats d'intérêt communautaire** (lieux-dits Le Boulou à Creyssac et Bourdeilles)
- OCLT 4 : Améliorer les **connaissances** sur les **habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire**
- OCLT 5 : Organiser le **suivi et l'évaluation** de la mise en œuvre des actions
- OCLT 6 : Assurer une appropriation de la démarche N2000 et des enjeux par les **acteurs du site**

A la présentation des OCLT, M. ASHFORD fait la remarque que le terme « améliorer » n'a pas le même sens dans les 2 premiers OCLT et le 4^{ème}. En effet « l'amélioration » a un sens différent pour un agriculteur (meilleur rendement, amélioration génétique, utilisation de produits phytosanitaires, etc.) ce qui peut prêter à confusion. Il a été décidé de retenir la mention suivante : « améliorer la qualité écologique » pour les OCLT 1 et 2.

Aucune autre remarque n'est faite sur la formulation des OCLT. Ceux-ci sont considérés comme validés par le groupe de travail.

3. Définition des ODD et de pistes d'actions sur la base du travail commun réalisé

Précisons que les intitulés des OCLT présentés ci-dessous sont ceux qui ont été modifiés suite aux remarques des acteurs locaux.

¹ se dit du phénomène de fermeture des pelouses sèches se traduisant par l'apparition et le développement du Brachypode penné.

OCLT 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées

Après rectification, la formulation de l'OCLT 1 convient à tous. Cinq ODD sont proposés par le groupe de travail :

- ODD 1 : Préserver les pelouses calcaires sèches

En matière d'actions, M. DUHAZE propose la mise en œuvre ou le maintien (d'un pâturage tournant avec pose de clôtures amovibles avec des moutons de race landaise en septembre/octobre accompagné éventuellement d'actions de débroussaillage. D'après les retours d'expérience du CEN, une pression de pâturage importante est nécessaire les 3 premières années de gestion sur une courte période (grande UGB) pour affaiblir le Brachypode penné (environ 160 moutons / 2500 m²). Après 3-4 ans, la gestion des pelouses calcaires sèches peut repasser à un pâturage extensif. M. DUHAZE souligne que cette solution est possible uniquement puisqu'il y a maîtrise foncière des parcelles par le CEN. Il ajoute que le CEN avait rencontré plusieurs agriculteurs dans le cadre du plan de gestion du Coteau de Saint-Victor et qu'il s'est heurté à l'absence d'une ressource suffisante en ovins à l'échelle locale (pas d'éleveur intéressé et pas de projet d'installation d'éleveur à venir à court terme). Pour les zones qui ne peuvent pas être pâturées (ourlets avec beaucoup de brachypode ou ressource en ovin insuffisante voire absente), une fauche avec exportation (pour éviter l'enrichissement du milieu) peut être mise en œuvre dans les zones les plus denses.

- ODD 2 : Restaurer les pelouses calcaires sèches dégradées

M. MAILLOS précise qu'il s'agit ici d'augmenter la surface de pelouses sèches par des actions de débroussaillage et de bucheronnage ciblées associée à la mise en place d'une gestion par pâturage et/ou par de la fauche avec exportation.

- ODD 3 : Préserver les végétations de dalle calcaire

Les habitats de dalles calcaires s'expriment sur des dalles rocheuses à nu ou avec très peu de sol ou bien dans des pelouses sèches sur des surfaces mises à nu par des perturbations diverses.

Les actions envisagées sur les pelouses sèches sont tout à fait compatibles avec la préservation des végétations de dalle calcaire. Pour les formes sur dalle sans sol ou presque (comme c'est le cas sur Bourdeilles), la seule intervention préconisée est la sensibilisation des usagers à ce milieu fragile pour en limiter la fréquentation.

- ODD 4 : Préserver et restaurer les fourrés à Genévrier

Outre la sensibilisation des acteurs à ces milieux, il est préconisé de mettre en œuvre localement des actions débroussaillage sélectif et de bucheronnage léger dans le but d'améliorer l'état de conservation des fourrés de Genévrier et d'augmenter leur surface. Ces actions de débroussaillage doivent être pratiquées sur des petites surfaces.

- ODD 5 : Surveiller et limiter le développement/éradiquer les espèces envahissantes

Cet objectif est un classique de la démarche Natura 2000. M. MAILLOS précise que les contrats Natura 2000 n'ont pas pour autant vocation à financer l'élimination des espèces exotiques envahissantes « d'autant qu'à un certain stade le combat est perdu d'avance ».

OCLT 2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche

Une fois reformulé avec « améliorer la qualité écologique », l'OCLT 2 convient à toute l'assemblée. Quatre ODD sont proposés :

- ODD 6 : Préserver les surfaces en prairies de fauche gérées favorablement

Cet objectif sous-entend le maintien des bonnes pratiques de gestion des prairies de fauche déjà mises en œuvre sur certaines parcelles comme notamment l'adaptation de la technique, de la période et de la fréquence de fauche et la limitation des intrants.

- ODD 7 : Améliorer la qualité écologique des prairies

Cet objectif opérationnel rejoint le précédent mais concerne les prairies de fauche dont l'état de conservation est moyen à mauvais.

- ODD 8 : Développer les surfaces en prairies de fauche

Il s'agit ici d'augmenter la surface en prairie de fauche par la conversion de cultures et/ou de prairies artificielles.

- ODD 9 : Récréer et entretenir les haies (gestion des vieux arbres) :

Cet objectif permet d'intégrer la notion d'écologie du paysage en lien notamment avec les insectes et avec les chiroptères qui utilisent les haies comme gîte de repos ou de transit ou comme corridor de déplacement.

OCLT 3 : Préserver les autres habitats d'intérêt communautaire

La parenthèse dans la formulation initiale de l'OCLT 3 est supprimée, car elle limite les autres habitats d'intérêt communautaire à ces lieux-dits. Un seul ODD est proposé :

- ODD 10 : Assurer une veille sur ces milieux pour prévenir d'éventuelles atteintes

Dans la mesure où ces milieux ne représentent qu'une part restreinte du site et ne sont pas considérés comme significatif à l'échelle du site, ils n'apparaissent pas comme prioritaires dans le cadre du DOCOB des Coteaux de la Dronne. Ils sont de plus peu accessibles et peu sensibles aux perturbations. Une surveillance ponctuelle de ces milieux à titre préventif est préconisée dans ce cas.

OCLT 4 : Améliorer les connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

La formulation de l'OCLT 4 convient à toute l'assemblée. Deux ODD sont proposés :

- ODD 11 : Améliorer les connaissances sur le Damier de la Succise.
- ODD 12 : Améliorer les connaissances sur les chiroptères sur le site.

Ces deux objectifs se déclinent en action d'inventaire complémentaire. Les inventaires relatifs au Damier de la Succise seront priorités par rapport à ceux relatifs aux Chiroptères.

OCLT 5 : Organiser le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions



La formulation de l'OCLT 5 convient à tout le groupe de travail. Deux ODD sont proposés :

▪ **ODD 13 : Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Dans la mesure où la connaissance sur les milieux calcicoles et les prairies de fauche n'a pas toujours permis de procéder à des rattachements phytosociologiques précis (à l'association), il peut être intéressant d'assurer une veille sur les évolutions typologiques de ces habitats sur lesquels travaillent le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBNSA). Pour suivre et évaluer l'état de conservation de ces milieux, M. DUHAZE propose une méthodologie développée par le CBNSA qui compare deux entrées, la fermeture des milieux et le niveau d'eutrophisation, sur la base d'un référentiel (habitats en bon état de conservation) et des relevés floristiques (présence/absence d'espèces indicatrices selon la méthode des quadrats).

▪ **ODD 14 : Assurer une veille sur la présence des espèces d'intérêt communautaire**

Selon M. MAILLOS, le DOCOB n'a pas pour vocation de rajouter du suivi d'espèces. M. DUHAZE précise d'ailleurs que le CEN Aquitaine a arrêté les suivis d'insectes qui n'étaient pas assez robustes (indices d'abondance) mais il continue la veille écologique sur ces espèces via la présence/absence.

OCLT 6 : Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du site

La formulation de l'OCLT 6 convient à tous. Deux ODD sont proposés par le groupe de travail :

▪ **ODD 15 : Sensibiliser, informer et impliquer les acteurs du territoire sur Natura 2000**

▪ **ODD 16 : Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site**

La sensibilisation des acteurs fait partie intégrante de la démarche Natura 2000 puisque c'est une condition nécessaire à sa mise en application sur les territoires. Différents niveaux d'information sont distingués en fonction du public concerné. Cela se traduit concrètement par :

- la sensibilisation du grand public (agriculteurs, résidents, touristes, élus,...) sur les enjeux du site par des panneaux par exemple,
- l'information et la rencontre des acteurs qui participent à la gestion du territoire (agriculteurs, élus ou tout autre représentant des usages en vigueur sur le site des Coteaux de la Dronne) et en particulier des agriculteurs qui sont susceptibles ou non d'adhérer à la démarche Natura 2000.
- La promotion des outils du DOCOB pour un comité d'acteurs du territoire plus restreints qui souhaitent s'engager dans la démarche.

Il est souligné à ce sujet qu'il est important de prendre en compte l'intégration du DOCOB dans les PLU des communes, en montrant que ces documents de cadrage ne portent pas atteinte à la préservation du site (notamment face à la pression d'urbanisme sur le haut des coteaux).

4. Version modifiée issue du travail collectif

Les tableaux suivants regroupent les OCLT et ODD modifiés sur la base du groupe de travail, avec une ébauche des pistes d'actions à mettre en place pour répondre à ces objectifs.

OCLT, ODD ET PROPOSITION DE PISTES D' ACTIONS ASSOCIÉES : RÉSULTATS DES ÉCHANGES EN GROUPES DE TRAVAIL		
Orientations de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Pistes d'actions
OCLT 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées	Préserver les pelouses calcaires sèches	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du pâturage (débroussaillage avant pose des clôtures) • Maintien du pâturage sur les parcelles sur lesquelles il est déjà mis en œuvre • Mise en place de fauchage avec exportation notamment dans les zones les plus denses (ourliées)
	Restaurer les pelouses calcaires sèches dégradées	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage (sélectif ?) • Bucheronnage • Mise en place du pâturage et la fauche avec exportation
	Préserver les végétations de dalle calcaire	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des acteurs du site à ce milieu
	Préserver et restaurer les fourrés à Genévrier	<ul style="list-style-type: none"> • Bucheronnage léger/débroussaillage sélectif • Sensibilisation des acteurs du site à ce milieu
	Surveiller et limiter le développement/éradiquer les espèces envahissantes	/
OCLT 2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche	Préserver les surfaces en prairies de fauche gérées favorablement	Maintien des bonnes pratiques mises en œuvre
	Améliorer la qualité écologique des prairies	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de période de fauche Limitation des intrants/ fertilisation
	Développer les surfaces en prairies de fauche	Conversion de cultures ou de prairies artificielles
	Récréer et entretenir les haies (gestion des vieux arbres)	/

OCLT, ODD ET PROPOSITION DE PISTES D' ACTIONS ASSOCIÉES : RÉSULTATS DES ÉCHANGES EN GROUPES DE TRAVAIL		
Orientations de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Pistes d'actions
OCLT 3 : Préserver les autres habitats d'intérêt communautaire	Assurer une veille sur ces milieux pour prévenir d'éventuelles atteintes	/
OCLT 4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire	Améliorer les connaissances sur le Damier de la Succise	• Réalisation d'inventaires complémentaires sur le Damier de la Succise
	Améliorer les connaissances sur les chiroptères sur le site	• Réalisation d'inventaires complémentaires sur les chiroptères
OCLT 5 : Organiser le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions	Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	• Réalisation d'une veille sur les évolutions typologiques • Suivi de la fermeture et de l'eutrophisation des pelouses calcaires (méthodologie du CBNSA)
	Assurer une veille sur la présence des espèces d'intérêt communautaire	• Suivi spatial et temporel du Damier de la Succise (présence/absence dans les milieux favorables à l'espèce) •
OCLT 6 : Assurer une appropriation de la démarche N2000 et des enjeux par les acteurs du site	Sensibiliser, informer et impliquer les acteurs du territoire sur Natura 2000	• Sensibilisation des acteurs sur les enjeux du site • Information des acteurs sur la démarche Natura 2000 • Rencontre des acteurs du site • Promotion des outils du DOCOB
	Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site	• /

IV. Suite de la procédure d'élaboration du DOCOB

Le tableau précédent, synthétisant le travail amorcé par l'opérateur et complété par les réflexions communes des participants aux groupes de travail, sera complété et soumis à la validation des membres du comité de pilotage à l'automne 2016.

Les éventuelles remarques des membres du COPIL seront intégrées le cas échéant, et permettront la validation de la phase « enjeux & objectifs ».

Les objectifs ainsi validés seront, dans une prochaine étape, déclinés en mesures et actions de gestion à proposer sur le site Natura 2000. L'opérateur BIOTOPE travaillera alors sur une liste d'actions qui sera de nouveau soumise à avis, débats, modifications et compléments lors d'un prochain groupe de travail qui aura lieu probablement courant octobre. Les modalités de mise en œuvre des mesures et actions seront elles aussi abordées en groupe de travail, afin d'aboutir aux actions les plus ambitieuses, mais réalistes possibles.

V. Contacts :

Maître d'ouvrage : DREAL DORDOGNE - Hugo MAILLOS. DDT 24 - Service Eau, Environnement, Risques - 24 024 PERIGUEUX. Tél : 05 53 45 56 98. <http://www.dordogne.gouv.fr>

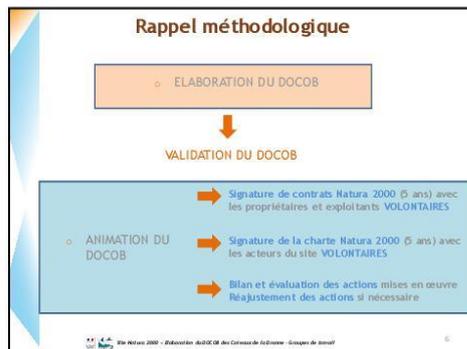
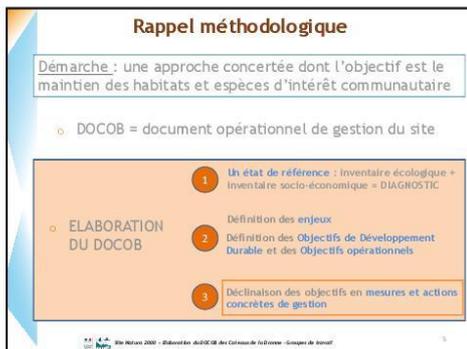
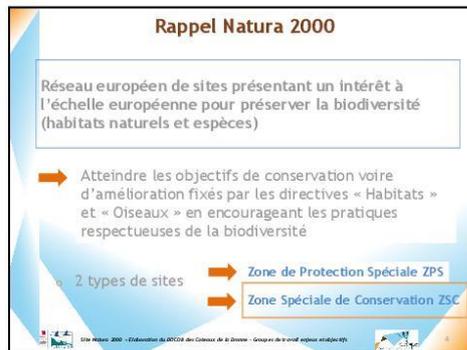
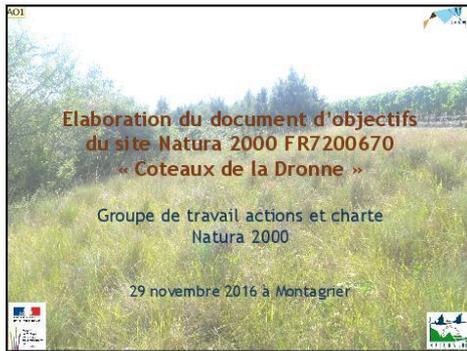
Opérateur du site, coordination générale du Document d'objectifs : BIOTOPE - Clémence OLLIVIER, collivier@biotope.fr. BIOTOPE - 2, rue Jean-Jacques Bosc - Bâtiment 2, 4^e étage - 33310 BEGLES. Tél : 05 56 06 35 87. www.biotope.fr

En l'absence de remarques de la part des destinataires sous 15 jours, ce compte-rendu ainsi que le tableau de synthèse des OCLT et des ODD seront considérés validés par le groupe de travail



**Groupe de travail « Actions
& Charte Natura 2000 »**

29 novembre 2016



Outils de mise en œuvre

- Outils administratifs et réglementaires
 - Mise en cohérence de document de planification ou de programmes de travaux
 - Arrêté municipal
 - Création de RNR ou APPB, etc.
 - Elaboration de convention etc.
- Mesures foncières
 - Convention entre propriétaire et gestionnaire
 - Insertion de parcelles dans zone de préemption au titre de la TDENS
- Outils contractuels et charte
 - Spécifiques à N2000
 - Outils des politiques de l'eau ou agricoles
- Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques
- Mesures de communication et de sensibilisation

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail « Site & Chartre Natura 2000 »

Contrats et charte

- Quels points communs ?
 - Signature volontaire
 - Durée de 5 ans
 - Exonération de la TFPNB
- Quelles différences ?
 - Outils contractuels : contrats Natura 2000 ou MAEc, donnent lieu à des compensations financières en lien avec un surcoût, un manque à gagner ou une pénibilité induite par la mise en œuvre. Financement fonds européens (FEADER) + Etat
 - Charte Natura 2000 : peu contraignante, engagement sur des bonnes pratiques, pas de compensation financière (sauf exonération de la TFPNB)

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail « Site & Chartre Natura 2000 »

Contrats

- Trois types de contrats :
 - les « contrats Natura 2000 » en milieu forestiers
 - les « contrats Natura 2000 » en milieu ni forestiers, ni agricoles
 - les Mesures agro-environnementales climatiques (MAEc) en milieu agricoles (SAU)
- Le contrat définit les engagements en faveur de la conservation des espèces d'intérêt communautaire, que doit respecter la personne signataire.
- D'une durée de 5 ans, il est passé entre l'État et le propriétaire ou locataire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesure(s) de gestion proposée(s) par le document d'objectifs.
- Il précise la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail « Site & Chartre Natura 2000 »

Charte Natura 2000

- Propre au site et annexée au DOCOB
- Elle comporte un ensemble de recommandations mais aussi d'engagements qui constituent des « bonnes pratiques »
- Elle marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs
- Sa mise en œuvre n'est pas rémunérée
- Elle porte sur une durée de 5 ans ou 10 ans quand celle-ci concerne également la gestion forestière
- A chaque engagement correspond un point de contrôle

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail « Site & Chartre Natura 2000 »

Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000 et outils de mise en œuvre
- Rappel sur l'intérêt écologique du site
- Rappel sur les objectifs de conservation (groupe de travail n°1)
- Groupe de travail actions/charte Natura 2000
- Échéances à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail « Site & Chartre Natura 2000 »

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation

- Mosaïque de milieux calcicoles = dalles, pelouses, fourrés à Genévrier et boisements thermophiles



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail « Site & Chartre Natura 2000 »

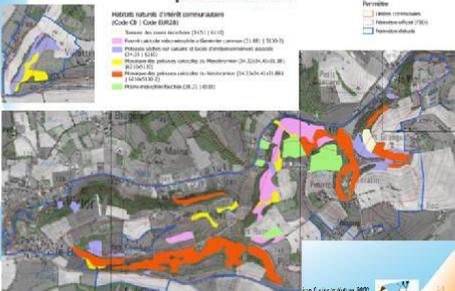
Intérêt écologique justifiant sa préservation

- Autres habitats d'intérêt communautaire recensés ponctuellement
 - Prairies de fauche
 - Végétation des pentes rocheuses (Bourdeilles)
 - Forêt de pente et mégaphorbiaie associée (Creysac uniquement)



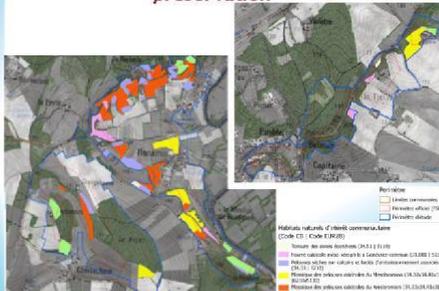
Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail actions & charte Natura 2000

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail actions & charte Natura 2000

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail actions & charte Natura 2000

Intérêt écologique du site justifiant sa préservation



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail actions & charte Natura 2000

Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000 et outils de mise en œuvre
- Rappel sur l'intérêt écologique du site
- Rappel sur les objectifs de conservation (groupe de travail n°1)
- Groupe de travail actions/charte Natura 2000
- Échéances à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail actions & charte Natura 2000

Définition des objectifs de conservation



Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail actions & charte Natura 2000

Objectifs de conservation (1)

- ODD1 : Préserver et améliorer la **qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères**
 - Maintenir les surfaces de pelouses sèches et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques
 - Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail Actions & Charte Natura 2000

Objectifs de conservation (2)

- ODD2 : Préserver et améliorer la **qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire**
 - Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local
 - Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail Actions & Charte Natura 2000

Objectifs de conservation (3)

- ODD3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires)
 - Préserver la totalité de la surface en forêt de pente et en mégaphorbiaie de toute dégradation
 - Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation ainsi que les zones potentielles de repos et de transit des chiroptères

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail Actions & Charte Natura 2000

Objectifs de conservation transversaux (1)

- ODD4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire
 - Améliorer les connaissances sur les sites de présence du Damier de la Succise
 - Identifier les espèces de chiroptères qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir les actions de gestion favorables à leur conservation
 - Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
 - Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupe de travail Actions & Charte Natura 2000

Objectifs de conservation transversaux (2)

- ODD5 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire
 - Sensibiliser les acteurs du territoire à l'intérêt écologique du site
 - Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COTE 2 - Enjeux et objectifs

Objectifs transversaux

- ODD6 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire
 - Promouvoir les outils et les actions du Docob auprès des acteurs du territoire
 - Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre du Docob par un appui technique et administratif
 - Articuler la mise en œuvre du Docob avec les autres documents existants

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - COTE 3 - Exploiter l'expertise

Ordre du jour

- Tour de table
- Rappels sur Natura 2000 et outils de mise en œuvre
- Rappel sur l'intérêt écologique du site
- Rappel sur les objectifs de conservation (groupe de travail n°1)
- Groupe de travail actions/charte Natura 2000
- Échéances à venir

Site Natura 2000 - Coteaux de la Dronne - Groupes de travail de la Charte Natura 2000

Programme d'actions

Site Natura 2000 - Coteaux de la Dronne - Groupes de travail de la Charte Natura 2000

Pourquoi des groupes de travail?

- **Groupe de travail = instance de concertation qui permet :**
 - La participation des acteurs locaux
 - L'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire
 - L'élaboration d'un programme d'actions réaliste, la vérification des mesures (actions) et les cahiers des charges qui s'appliquent aux territoires

Site Natura 2000 - Coteaux de la Dronne - Groupes de travail de la Charte Natura 2000

Les groupes de travail

- 1^{er} groupe (juin 2016) : **objectifs en vue de préfigurer les actions**
 - Proposition d'une liste d'OCLT par l'opérateur
 - Recueil des avis et idées : propositions, compléments, discussions
 - Définition des objectifs de développement durable avec le groupe
 - Préfiguration des pistes ou leviers d'actions envisageables pour atteindre les objectifs
- 2^{er} groupe (aujourd'hui) : **cadre et ajustement technique des actions par thématique et charte Natura 2000**
 - Réflexion sur les actions à partir des outils proposés
 - Recueil des avis et idées : propositions, compléments, discussions
 - Discussion sur les modalités de mise en œuvre (cahier des charges) : opérations, calendrier, recommandations...
 - Proposition d'une liste de bonnes pratiques (Charte N2000) -choix et classement par milieux et activités

Site Natura 2000 - Coteaux de la Dronne - Groupes de travail de la Charte Natura 2000

Groupe de travail

Qu'attendons-nous de votre participation ?

Vos avis et idées constructives : propositions, compléments, discussions

- sur les manières d'**atteindre les objectifs**
- sur les **actions** qui vous paraissent pertinentes
- sur les **modalités de mise en œuvre** (cahier des charges)
- sur les **engagements** qui peuvent être rémunérés (contrats) ou non (bonnes pratiques de la charte)

Site Natura 2000 - Coteaux de la Dronne - Groupes de travail de la Charte Natura 2000

Groupe de travail

1h : Réflexion sur les actions (en global ou en groupe selon les participants)

- Outils à disposition
- Contraintes
- Calendrier
- Modalités particulières à respecter

45 mn : Charte Natura 2000

- Discussion, échanges

15 mn : Conclusion et synthèse des échanges

Site Natura 2000 - Coteaux de la Dronne - Groupes de travail de la Charte Natura 2000

Groupe de travail "Actions & Charte N2000" - 29/11/2016

Ordre du jour

- o Tour de table
- o Rappels sur Natura 2000 et outils de mise en œuvre
- o Rappel sur l'intérêt écologique du site
- o Rappel sur les objectifs de conservation (groupe de travail n°1)
- o Groupe de travail actions/charte Natura 2000
- o Échéances à venir

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail actions & Chartes Natura 2000

Échéances à venir

Phase 1 : diagnostic	Phase 2 : enjeux et objectifs	Phase 3 : programme d'actions et charte
<p>Achevée au premier trimestre 2015</p> <p>COPIL n°2 - validation du diagnostic 27 janvier 2015</p>	<p>Groupe de travail sur les enjeux et les objectifs 22 juin 2016</p> <p>COPIL n°3 - validation des enjeux et des objectifs 21 octobre 2016</p>	<p>Groupe de travail sur les actions : 29 novembre 2016</p> <p>Décembre 2016/Janvier 2017 : Rédaction des fiches actions et de la charte</p> <p>Première quinzaine de février 2017 : COPIL n°4 - validation du DOCOB</p> <p>Deuxième quinzaine de février 2017 : Intégration des reprises post-COPIL et finalisation du DOCOB</p>

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail actions & Chartes Natura 2000

Merci de votre attention

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail actions & Chartes Natura 2000

Vos contacts



DORDOGNE
Département
24 024 PERIGUEUX
Tél : 05 53 45 56 98
http://www.dordogne.fr

Maître d'ouvrage :
Hugo MAILLOIS
DDT 24 - Service Eau, Environnement, Risques
24 024 PERIGUEUX. Tél : 05 53 45 56 98
<http://www.dordogne.gouv.fr/>



BIOTOPE
le site, l'eau, l'environnement

Opérateur du site, coordination générale du Document d'objectifs :
Clémence OLLIVIER, collivier@biotope.fr
BIOTOPE, 2, rue Jean-Jacques Bosc - Bâtiment 2, 4^e étage - 33310 BEGLES.
Tél : 05 56 06 35 87 - www.biotope.fr

Site Natura 2000 - Elaboration du DOCOB des Coteaux de la Dronne - Groupes de travail actions & Chartes Natura 2000

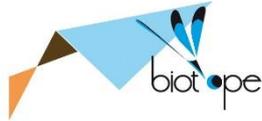


OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INTITULÉ ACTION ET DÉTAILS DES OPÉRATIONS	PRIORITÉ
<p>ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères</p>	<p>Maintenir les surfaces de pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques</p> <p>Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole</p>	<p>Contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressource en ovins insuffisante à échelle locale - Déplacement du bétail d'1 site à 1 autre - Pas d'éligibilité à l'Association Foncière Pastorale - Calendrier des interventions <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche et mobilisation d'un berger - Communication à échelle locale (exploitants, communes, chambre d'agriculteur) - Intervention mécanique (fauche) - nécessaire car diminution progressive appétence - Débroussaillage léger (entretien) - Débroussaillage plus lourd (restauration) - Bucheronnage - Gyrobroyage (en cas de présence de ligneux) - Pâturage (attention aux périodes - automne/printemps) - Défrichement - Zero ferti (HERBE03) <p>Actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage 	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INTITULÉ ACTION ET DÉTAILS DES OPÉRATIONS	PRIORITÉ
		<ul style="list-style-type: none"> - Animation du Docob (incluant communication/sensibilisation des acteurs) 	
<p>ODD 2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire</p>	<p>Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local</p> <p>Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées</p>	<p>Contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de contrainte particulière liée à la gestion des prairies de fauche <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche - Retard de fauche - Gyrobroyage - Maintien de la richesse floristique des prairies permanentes - Zero ferti (HERBE03) <p>Actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage (cf parcelle à Montagrier entre autres) - Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche - Retard de fauche sur les prairies d'intérêt communautaire - Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire 	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INTITULÉ ACTION ET DÉTAILS DES OPÉRATIONS	PRIORITÉ
<p>ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire)</p>	<p>Préserver la totalité de la surface en forêt de pente et en mégaphorbiaie de toute dégradation</p> <p>Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation et les zones de repos/de transit potentielles des chiroptères</p>	<p>Contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des milieux <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille sur ces milieux <p>Actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagements dans la charte Natura 2000 - Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site, des scolaires et des visiteurs sur l'intérêt écologique du site 	
<p>ODD 4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise</p> <p>Identifier les espèces de chiroptères qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation</p> <p>Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 6 ans</p> <p>Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit</p>	<p>Actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise - Expertises complémentaires relatives aux chiroptères (recherche de gîtes) - Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire - Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire - Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire - Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes 	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INTITULÉ ACTION ET DÉTAILS DES OPÉRATIONS	PRIORITÉ
	des habitats naturels d'intérêt communautaire		
ODD 5 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire	Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site	Actions proposées : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site, des scolaires et des visiteurs sur l'intérêt écologique du site - Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DocOb sur Natura 2000 - Organisation de visites guidées 	
ODD 6 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire	Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès des acteurs du territoire Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre des actions du DOCOB par un appui technique et administratif Articuler la mise en œuvre du Docob avec les autres documents de gestion	Actions proposées : <ul style="list-style-type: none"> - Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB 	



COMPTE RENDU

Projet **DOCOB des Coteaux de la Dronne**

Date **29/11/2016**

Objet **Groupe de travail sur les actions – DOCOB des Coteaux de la Dronne**

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE/OPÉRATIONS	
Contrats Natura 2000 agricoles	<ul style="list-style-type: none">- MAEC Systèmes herbagers et pastoraux à l'échelle collective et- MAEC individuelles (Ouverture de milieu, Amélioration de la gMaintien de la diversité floristique des prairies permanentes,...
Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	<ul style="list-style-type: none">- Chantier lourd de restauration par débroussaillage- Chantier d'entretien- Mise en place d'équipements pastoraux- gestion pastorale d'entretien- gestion par une fauche d'entretien- ...
Charte Natura 2000	Ensemble de bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none">- d'ordre général- liées aux types de milieux,- liées aux activités
Mesures foncières	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une association foncière pastorale,- ...
Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques	<ul style="list-style-type: none">- Inventaires complémentaires- Suivis scientifiques
Mesures de communication et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place de panneaux d'information- Mise en place d'outils de communication (bulletins de liaison s- Visites guidées ou sorties naturalistes- Fiches de bonnes pratiques- ...
Mesures liées à l'animation du site	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre de processus de contractualisation- Suivi et mise en œuvre du DOCOB- Mise en cohérence avec autres documents de gestion existant- Coordination des actions du DOCOB- Planification financière et recherche de financements- Ajustement du programme d'actions- ...

LISTE DES PARTICIPANTS		
Nom	Prénom	Fonction
ASHFORD	Adrian	Agriculteur
BOTAU	André	Retraité agricole
DUHAZE	Benoit	Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine
DELEBECQUE	Luc Olivier	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Aquitaine
RIBIERE	Patrick	Adjoint à la commune de Saint-Victor
GILLAIZEAU	Pauline	Animatrice Natura 2000
HINCHCLIFFE	Fiona	Résidente sur la commune de Montagrier
PETIT	Gérard	Adjoint et agriculteur
MAILLOS	Hugo	Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24)
OLLIVIER	Clémence	Chef de projets, Biotope

SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL

VI. Objet de la demi-journée de travail

Un groupe de travail est une **instance de concertation** qui permet notamment :

- la participation des acteurs locaux ;
- l'appropriation du projet de DOCOB par les acteurs du territoire ;
- la proposition des objectifs de conservation ambitieux sur le site Natura 2000 ;
- la construction d'un programme d'actions réaliste.

La participation de chacun est donc attendue afin d'échanger, de confronter les avis et les idées pour aboutir à un document consensuel et partagé.

Le but de ce second groupe de travail est de réfléchir ensemble à la définition et à la formulation des « **actions** » du site Natura 2000 et de proposer les opérations associées.

VII. Déroulé de la matinée de travail

- ✓ **10h15 – 10h50** : Présentation générale par le bureau d'étude BIOTOPE, basée sur un diaporama annexé au présent document : rappels sur le réseau Natura 2000 et la démarche



d'élaboration et de mise en œuvre d'un DOCOB, rappels sur l'intérêt écologique du site justifiant sa préservation, rappel sur les objectifs validés en COPIL en octobre dernier.

- ✓ **10h50 – 12h45** : travail participatif avec l'ensemble du groupe (10 participants) pour définir les actions à mettre en œuvre ou valider celles proposées par Biotope. Cette étape s'appuie sur un document de travail distribué aux participants (dont un extrait est présenté en annexe). Il était également prévu de travailler sur les engagements de la Charte Natura 2000 ce qui n'a toutefois pas pu être réalisé dans le temps imparti.

VIII. Synthèse des échanges concernant les objectifs de conservation du site Natura 2000

Ce compte-rendu présente :

- les points ayant fait l'objet d'échanges particuliers lors de la présentation ppt ;
- le travail de définition des actions en fonction des contraintes identifiées.

5. Points ayant fait l'objet d'échanges particuliers lors des groupes de travail

Concernant la charte Natura 2000, M. PETIT demande si en cas de succession ou de cession de parcelle(s) à un tiers, un propriétaire ou exploitant peut être dans l'obligation de suivre les engagements de la Charte si son prédécesseur en était signataire. M. MAILLOS lui répond que chaque signataire s'engage sur une période de cinq ans ce qui signifie que les parcelles engagées le restent jusqu'au terme des cinq ans y compris en cas de changement d'exploitant. Cet élément doit être porté à connaissance des nouveaux propriétaires et exploitants et doit ainsi être mentionné dans les baux.

M. ASHFORD demande si les parcelles qui bénéficient de contrats Natura 2000 doivent être obligatoirement incluses dans le périmètre du site Natura 2000. M. MAILLOS et DUHAZE lui répondent par l'affirmative pour les contrats Natura 2000 forestiers ainsi que pour les contrats ni agricoles ni forestiers. En revanche, en ce qui concerne les contrats Natura 2000 agricoles (MAEC), les parcelles peuvent être extérieures au périmètre du site mais doivent cependant être incluses dans le périmètre du Projet Agro-environnemental et climatique lié au site Natura 2000.

Concernant l'intérêt écologique du site rappelé ici aux participants, M. MAILLOS précise que la mention « intérêt communautaire » concerne des habitats ou des espèces désigné(e)s par l'Europe comme devant faire l'objet de mesures de gestion dans le but de les maintenir dans un bon état de conservation.

Concernant les menaces, M. DELEBECQUE signale, comme cela avait déjà fait lors de la présentation du diagnostic, que le Robinier faux-acacia considéré habituellement comme une espèce envahissante devrait plutôt être mentionné comme « espèce indésirable » dans un contexte comme celui des coteaux de la Dronne. Cette distinction vient du fait qu'en dépit du caractère héliophile et parfois concurrentiel de cette espèce, elle n'en reste pas moins intéressante car elle fait l'objet d'une valorisation économique liée en grande partie à son caractère imputrescible.

Concernant les pratiques sur le site, M. PETIT demande si la pratique de VTT ou de la chasse sont remises en cause. M. MAILLOS répond que celles-ci ne sont pas problématiques. Clémence OLLIVIER complète en précisant que certaines bonnes pratiques à respecter seront proposées dans la charte Natura 2000 comme engagements à respecter par les signataires ou comme simples recommandations non soumises à des vérifications. Elle cite à titre d'exemple la nécessité

d'informer la structure animatrice en amont de toute création ou d'aménagement de nouveaux sentiers pour une mise en cohérence avec le réseau local de sentiers existants.

La question de l'urbanisation des terrains situés dans le périmètre du site Natura 2000 est posée. M. MAILLOS répond que les documents d'urbanisme (cartes communales et Plans Locaux d'Urbanisme) sont soumis à une évaluation des incidences Natura 2000. En cas d'absence d'évaluation des incidences Natura 2000 portant sur le document d'urbanisme de référence de la commune concernée, c'est le permis de construire qui est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 pour toute parcelle située dans l'emprise du site Natura 2000.

Clémence OLLIVIER complète en signalant qu'un projet de création de gîtes avait été envisagé dans le périmètre du site Natura 2000 sur la commune de Montagrier. Aucune suite n'y a été donnée.

6. Travail de définition des actions

Clémence OLLIVIER rappelle que les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels sont définis à l'échelle du site Natura 2000 dans l'optique de préserver voire d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces remarquables. Il est donc important, par le biais des objectifs et de leur déclinaison en actions, de pouvoir préserver la mosaïque d'habitats présents sur le site.

Elle propose, pour définir les actions, de s'aider des outils mobilisables (cf. document en annexe) et pouvant donner lieu à des compensations financières pour les propriétaires et/ou exploitants qui s'engageraient dans la démarche Natura 2000.

Un total de 16 actions a ainsi été défini. Les échanges liés à la définition des actions sont regroupés par Objectif de Développement Durable (ODD) dans la suite du compte-rendu.

ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères

Objectifs opérationnels associés :

- ✓ *Maintenir les surfaces de pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques ;*
- ✓ *Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole.*

Concernant la gestion des coteaux, M. PETIT affirme que ces espaces se ferment petit à petit du fait de la diminution du nombre d'agriculteurs. Les coteaux sont peu exploités du fait des contraintes de mécanisation et de transport du bétail en cas de pâturage. M. DUHAZE complète en signalant que le Conservatoire des Espaces Naturels a fait une enquête via des étudiants auprès des éleveurs d'ovins du secteur et qu'il en ressort que la ressource en ovins est insuffisante à l'échelle du territoire. Les cheptels ne sont pas assez importants. Il ajoute que le Conservatoire a fait appel à un berger et son troupeau pour mettre en pâture les coteaux de Saint-Victor/Montagrier.

La création d'une Association Foncière Pastorale est proposée comme outil dans le but d'encourager le regroupement de propriétaires de parcelles sur les coteaux afin de faciliter la mise en valeur et la

gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué. Celle-ci n'est pas possible sur le territoire des coteaux de la Dronne. Le périmètre agro-pastoral approuvé par arrêté préfectoral se limite au Périgord noir.

Les échanges autour de cette thématique ont permis de définir les actions suivantes :

- **Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage** qui concerne la restauration des milieux les plus fermés et dégradés par des travaux assez lourds de bucheronnage et de débroussaillage ;
- **Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif** incluant la recherche et la mobilisation d'un berger, la mise en place de parcours pour les ovins et la gestion du troupeau ; deux interventions seraient nécessaires dans l'année au printemps et en automne.
- **Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage** portant sur les opérations de fauche qui pourront être menés sur les secteurs en cours d'ourlification (dominés par le Brachypode de rochers) où la simple mise en œuvre du pâturage n'est pas suffisante pour enrayer cette dynamique ainsi que sur les milieux pâturés qui font l'objet d'une fauche de regain.

La réussite de ces actions est dépendante de la réalisation d'une bonne communication ainsi que d'actions de sensibilisation menées par l'animateur du site auprès des acteurs du territoire.

ODD 2 : Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche

Objectifs opérationnels associés :

- ✓ *Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local*
- ✓ *Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées*

M. ASHFORD pose la question de la pérennité des mesures mises en œuvre. Il demande s'il est possible de changer la vocation des prairies de fauche au-delà des 5 ans d'engagement prévus dans les contrats.

M. MAILLOS précise qu'une fois l'arrêté de validation du DOCOB sorti, tout retournement de prairies sera soumis à la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000. Aujourd'hui cette pratique n'est pas interdite même si elle est fortement déconseillée. Elle sera désormais réglementée et soumise à des sanctions en cas de constat par la police d'Etat.

Les échanges autour de cette thématique ont permis de définir les actions suivantes :

- **Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage.** Même si la principale dégradation observée sur les prairies de fauche est liée à l'appauvrissement du cortège floristique du fait d'une fertilisation non adaptée, une prairie au moins est concernée sur la commune de Montagrier au nord de Fourton.
- **Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par fauche et débroussaillage**

- **Amélioration de la qualité écologique des prairies d'intérêt communautaire.** Cette action a pour but de favoriser une diversité d'espèces végétales et d'insectes par la mise en œuvre de pratiques plus adaptées aux enjeux écologiques liés à ces milieux. Deux opérations sont proposées : le retard de fauche (HERBE07) qui donne lieu à une compensation financière pour la perte qualitative du fourrage liée à une fauche plus tardive et l'absence de fertilisation (HERBE03) qui vise à éviter les apports dans les prairies de fauche à l'origine d'une banalisation des cortèges floristiques et ainsi d'une perte de diversité.
- **Conversion des terres arables en prairies d'intérêt communautaire** dans le but d'augmenter la surface en prairies de fauche d'intérêt communautaire par la conversion de cultures en prairies de fauche.

ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires)

Objectifs opérationnels associés :

- ✓ *Préserver la totalité de la surface en forêt de pente et en mégaphorbiaie de toute dégradation*
- ✓ *Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation et les zones de repos/de transit potentielles des chiroptères*

La mauvaise accessibilité de ces milieux les protège des atteintes. Une simple veille couplée à une sensibilisation des acteurs à ces milieux sont envisagées. Des engagements seront également définis dans la charte Natura 2000 en faveur de ces milieux pour prévenir d'éventuelles dégradations.

ODD 4 : Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels associés :

- ✓ *Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise*
- ✓ *Identifier les espèces de chiroptères qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation*
- ✓ *Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 5 ans*
- ✓ *Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats naturels d'intérêt communautaire*

Biotope propose les actions suivantes :

- **Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise.** Cet objectif est validé sur le principe. M. DUHAZE souligne l'intérêt de coordonner ces inventaires avec ceux qui seront effectués dans la vallée de la Dronne, site Natura 2000 voisin. Des inventaires sur deux années seraient intéressants pour pallier à une éventuelle mauvaise année du point de vue des conditions météorologiques.

- **Expertises complémentaires relatives aux chiroptères (recherche de gîtes).** Parmi les deux méthodes de prospection de terrain proposées, seule la recherche de gîtes est retenue. En effet, la seconde méthode proposée avait pour objectif de caractériser les habitats de chasse mais nécessite des moyens importants (radiotracking) qui sont difficilement finançables en particulier pour un site dont l'intérêt principal est la mosaïque de milieux calcicoles.
- **Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire** dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion.
- **Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire** dans le but d'améliorer en continu la connaissance sur les milieux et les rattachements aux référentiels existants.
- **Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes.** Bien que les espèces exotiques observées ne constituent pas, dans les conditions actuelles, de problématique majeure, quelques pieds de *Pyracantha* ont été observés sur les coteaux de Montagrier. Le suivi de cette espèce par une veille ou simple surveillance serait ainsi intéressant à prévoir.

M. DUHAZE propose d'ajouter en complément le **suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire** pour pouvoir au même titre que pour les habitats évaluer l'efficacité des mesures de gestion.

ODD5 : Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du site

Objectifs opérationnels associés :

- ✓ *Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site*
- ✓ *Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site*

Biotope propose les actions suivantes :

- **Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site, des scolaires et des visiteurs sur l'intérêt écologique du site.** Cette action comprend l'organisation de réunions de sensibilisation et d'événements à destination des acteurs et des usagers du site ainsi que la réalisation de fiches de bonnes pratiques ou de cahiers techniques. La réalisation et la pose de panneaux proposées n'ont pas été retenues.
- **Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DocOb sur Natura 2000.** Sont proposées la rédaction et la diffusion des bulletins de liaison en papier ou par voie électronique pour informer régulièrement les acteurs sur l'avancement de l'animation du Docob, la participation à des réunions publiques ainsi que la rédaction et la publication d'articles dans la presse locale.
- **Organisation de visites guidées.**

ODD6 : Animer le Document d'Objectifs en concertation avec les acteurs du territoire

Objectifs opérationnels associés :

- ✓ *Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès des acteurs du territoire*
- ✓ *Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre des actions du DOCOB par un appui technique et administratif*



✓ *Articuler la mise en œuvre du Docob avec les autres documents de gestion*

Une action globale d'animation comprenant le détail des différentes missions assurées par l'animateur du site qui sera désigné à l'issue de la validation du DOCOB est proposée en réponse à cet objectif.

7. Bilan sur les actions définies et les outils mobilisables dans le cadre de Natura 2000

Le tableau suivant retrace le bilan des actions envisagées ainsi que le détail des opérations associées.

Les fiches actions seront rédigées sur la base de ces éléments.

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions ²	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
ANIMATION					
AN01	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	Animation 323A (FEADER)	<p>Missions de la structure animatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des processus de contractualisation (recensement et information des propriétaires privés et ayant-droits, établissement de contrats Natura 2000 agricoles, de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers, charte Natura 2000) - Mise en œuvre d'actions d'information, de communication et sensibilisation du Docob (promotion du Docob et avec les autres documents de gestion, de planification ou d'aménagement existants, mise en place d'actions de communication et de sensibilisation, concertation avec les acteurs locaux, animation foncière, participation au réseau des structures animatrices de Natura 2000) - Suivre la mise en œuvre du Docob (coordonner la mise en œuvre des actions, établir un rapport annuel d'activité, participation à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre Natura 2000, animation de COPIL, élaboration de la programmation financière de gestion du site, recherche de financements complémentaires, réalisation d'expertises scientifiques, ...) - Incitation au respect de la réglementation (incitation à la prise en compte des enjeux écologiques par les gestionnaires et porteurs de projets et du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion, assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences sur le site) 	1	ODD 6 « Animer le Document d'Objectifs en concertation avec les acteurs du territoire »
GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALES					
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage	<p>Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC)</p> <p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles</p>	<p>Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>sur des parcelles agricoles</u>, deux modalités sont possibles en fonction de la création ou non d'une AFP : en cas d'absence d'AFP, les agriculteurs pourront s'engager dans deux MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise et HERBE09 – Amélioration de la gestion pastorale ou en cas d'AFP, le(s) agriculteurs à qui la gestion des parcelles sera déléguée pourront s'engager dans une MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux, - <u>Sur des parcelles non agricoles</u>, engagement possible dans un contrat ni agricole ni forestier d'ouverture de milieu : A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ; A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique 	1	ODD 1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères »

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions ²	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC) Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles	<p>1. Recherche et mobilisation d'un berger</p> <p>2. Entretien des pelouses et formations végétales associées par la mise en place d'un pâturage extensif sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur des parcelles agricoles (environ 3 ha), MAEC incluant l'engagement unitaire HERBE_09 - Amélioration de la gestion pastorale Sur les parcelles non agricoles : contrat ni agricole ni forestier : A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique et A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. 	1	ODD 1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères »
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC) Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles	<p>Entretien des pelouses et formations végétales associées sur des parcelles agricoles et non agricoles en l'absence de troupeau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les parcelles agricoles : les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise - Sur les parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ou A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 	1	ODD 1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise et aux chiroptères »
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC) Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles	<p>Entretien des prairies de fauche sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les parcelles agricoles : les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise - Sur les parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ou A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 	1	ODD 2 « Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire »
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC) Contrat Natura non agricole non forestier	<p>Entretien des prairies sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les parcelles agricoles (environ 6 ha), les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise - Sur les parcelles non agricoles (environ 5 ha), Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts 	1	ODD 2 « Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire »
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Contrat Natura non agricole non forestier Charte Natura 2000	<p>1) Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques pour les parcelles agricoles et non agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les parcelles agricoles : MAEC incluant l'engagement unitaire HERBE_06 - Retard de fauche sur les prairies permanentes et/ou HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée - Sur les parcelles non agricoles : bonnes pratiques dans le cadre de la Charte Natura 2000 	1	ODD 2 « Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire »

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions ²	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Mesure Environnementale Climatique (MAEC) Agro- et	A compléter Politique de verdissement	2	ODD 2 « Préserver et améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire »
SUIVIS ET AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES					
SC01	Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise	Financement Natura 2000 en partie	Précisions sur la répartition du Damier de la Succise à l'échelle du site Natura 2000 (présence/absence) et identification les sites les plus favorables à sa reproduction (2 campagnes en 5 ans)	2	ODD 4 « Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire » <ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise ○ Identifier les espèces de chiroptères qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation ○ Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 5 ans ○ Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats naturels d'intérêt communautaire
SC02	Expertises complémentaires relatives aux chiroptères	Financement Natura 2000 en partie	Réalisation d'inventaires complémentaires à l'échelle du site afin de préciser quelles sont les espèces présentes ainsi que leur utilisation des habitats (1 campagne en 5 ans)	2	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Financement Natura 2000 en partie	Elaboration des protocoles de suivi sur les habitats naturels d'intérêt communautaire afin de pouvoir évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 5 ans	2	
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	Financement Natura 2000 en partie	Suivi des travaux menés par le CBNSA (Conservatoire Botanique Sud Atlantique) sur la typologie des habitats naturels et préciser certains rattachements phytosociologiques (en particulier pour les milieux calcicoles d'intérêt communautaire et les prairies de fauche)	3	
SC05	Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes	Financement Natura 2000 en partie	Veille sur les espèces exotiques potentiellement envahissantes (1 an sur 5 ans)	3	
SC06	Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Financement Natura 2000 en partie	Elaboration des protocoles de suivi sur les habitats d'espèces afin de pouvoir évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 5 ans	3	
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION					
CS01	Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site, des scolaires et des visiteurs sur l'intérêt écologique du site	Animation 323A ou autres (FEADER) / Politique ENS Charte Natura 2000	Organisation de réunion de sensibilisation et d'événements - à destination des acteurs et des usagers du site - portant sur les enjeux du DOCOB et les liens avec leurs activités Réalisation de fiches des bonnes pratiques ou de cahiers techniques à destination des usagers et des gestionnaires du site	2	ODD 5 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire ODD 3 « Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires) »

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions ²	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DocOb sur Natura 2000	Animation 323A ou autres (FEADER)	Réalisation et diffusion de bulletins de liaison en vue d'informer régulièrement les acteurs locaux et les élus sur l'avancement de l'animation du Docob Création et alimentation d'un site internet Participation à des réunions publiques Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob	2	ODD 5 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire »
CS03	Organisation de visites guidées	Animation 323A ou autres (FEADER)	Définition de l'itinéraire de la (des) visite(s) guidée(s) Mise en œuvre des animations	2	ODD 5 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire »

IX. Suite de la procédure d'élaboration du DOCOB

Le tableau précédent, synthétisant le travail amorcé par l'opérateur et complété par les réflexions communes des participants aux groupes de travail, constitue une base à partir de laquelle seront rédigées les fiches actions.

L'ensemble du programme opérationnel sera soumis à la validation des membres du comité de pilotage durant le premier trimestre 2017.

Les éventuelles remarques des membres du COPIL seront intégrées le cas échéant, et permettront la validation du « programme opérationnel » du Docob des Coteaux de la Dronne.

X. Contacts :

Maître d'ouvrage : DREAL DORDOGNE – Hugo MAILLOS. DDT 24 - Service Eau, Environnement, Risques - 24 024 PERIGUEUX. Tél : 05 53 45 56 98. <http://www.dordogne.gouv.fr>

Opérateur du site, coordination générale du Document d'objectifs : BIOTOPE – Clémence OLLIVIER, collivier@biotope.fr. BIOTOPE - 2, rue Jean-Jacques Bosc - Bâtiment 2, 4^e étage - 33310 BEGLES. Tél : 05 56 06 35 87. www.biotope.fr

En l'absence de remarques de la part des destinataires sous 15 jours, ce compte-rendu ainsi que le tableau de synthèse des actions seront considérés comme validés par le groupe de travail



Compte-rendus des
consultations réalisées dans le
cadre du diagnostic socio-
économique



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet DOCOB des Coteaux de la Dronne
Date 05 mars 2014
Objet Entretien avec la mairie de Bourdeilles
Interlocuteur de référence

Nom M. Olivier CHABEYROU
Fonction Maire de la commune

Clémence OLLIVIER introduit la séance en présentant le site. Elle demande ensuite à M. le Maire s'il connaît la démarche Natura 2000 et ce qu'elle représente pour lui.

M. Le Maire répond qu'il connaît Natura 2000 et que cette démarche lui paraît bonne notamment pour la connaissance du site. Elle permet selon lui de favoriser une bonne gestion du site en sachant ce qu'il est possible ou pas de faire.

La suite de l'entretien prend la forme d'une série de questions / réponses destinées à recueillir des informations sur le site.

DETAIL DES RÉPONSES APPORTEES AU QUESTIONNAIRE

1^{ère} PARTIE : SPECIFIQUE COMMUNE - COLLECTIVITE

- ✓ *Pourriez-vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué en termes de population et d'activités ?*

Les coteaux sont relativement fermés à l'heure actuelle. Historiquement, il y a eu de la culture de vignes à partir de la fin du XXI^{ème}-début du XX^{ème} siècle. Elles ont été arrachées suite à l'invasion par le Phylloxera. Quelques coteaux sont encore actuellement pâturés mais les milieux se sont progressivement boisés du fait de l'abandon progressif de la gestion des coteaux.

- ✓ *Quel type de document d'urbanisme votre commune possède-t-elle ? Comment le site Natura 2000 est-il pris en compte dans votre document d'urbanisme ? (délimitation de la zone, zone inscrite en espace naturel...)*

La commune de Bourdeilles est dotée d'une carte communale. C'est ensuite le futur PLU intercommunal établi à l'échelle de la Communauté de Communes Dronne et Belle qui sera le document d'urbanisme en vigueur pour la commune. L'ensemble des parcelles qui sont situées dans l'emprise du site Natura 2000 sont privées à l'exception d'une ancienne zone de décharge appartenant à la commune.

La commune dispose également d'un PPRI qui est en cours d'approbation.

- ✓ *Quel est le nombre d'habitants de votre commune ?*

Lors du dernier recensement, la commune de Bourdeilles comprenait 780 habitants. Les effectifs sont globalement stables. La plupart des résidents sont retraités. Etant donné son caractère touristique, la commune compte plusieurs résidences secondaires.

- ✓ *Quelles activités pèsent le plus sur l'économie locale ? (agriculture, exploitation forestière, tourisme)*



Trois secteurs d'activités sont importants sur la commune :

- Le secteur médico-social avec les établissements qui emploient un certain nombre de personnes résidant sur la commune,
- L'agriculture,
- Et le tourisme.

Précisons qu'agriculture et tourisme sont relativement équivalents en termes d'importance.

- ✓ *Quelles sont les priorités et les moyens de la commune en termes de développement urbain et économique ?*

Actuellement la gestion du territoire est plutôt une gestion intercommunale assurée par la communauté de communes Dronne et Belle.

Plusieurs projets sont envisagés comme le contournement du bourg ou encore la requalification des espaces publics qui sont plutôt l'affaire de la commune.

En matière d'urbanisation, il est prévu de construire un lotissement et plusieurs terrains constructibles se vendent actuellement.

- ✓ *Pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se développeront sur votre commune (ou collectivité) ? Si oui, comment ? Seront-ils sur le site ou dans sa proximité ? Pourraient-ils avoir un impact sur le site ou sur les espèces à enjeux du site ?*

Des nouveaux commerces et emplois de services en lien avec le tourisme pourraient potentiellement se développer.

- ✓ *Y a-t-il des captages AEP sur le territoire de votre commune ? Si oui, comment est-il géré (périmètre de protection défini) ?*

Il n'y a pas de captage d'eau potable sur la commune. Tout est géré par le SIAEP Coulounieix-Razac.

- ✓ *Y a-t-il des STEP ?*

Il y a une STEP au niveau du bourg et de l'assainissement individuel géré par le SPANC pour les habitations qui ne sont pas raccordées à la STEP.

- ✓ *Quelle est la richesse patrimoniale du territoire (paysagère, naturelle, culturelle) ?*

La richesse forestière et celle des pelouses susceptibles d'abriter des espèces floristiques et faunistiques intéressantes est mentionnée.

- ✓ *Quel est votre politique en termes de mise en valeur de votre patrimoine culturel, bâti et naturel ?*

Il est prévu par M. le maire de demander la qualification en plus beau village de France et de monter une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) Brantôme-Valeuil-Bourdeilles. Il souhaite également lancer une démarche d'Agenda 21 comportant un volet patrimoine.

- ✓ *Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?*

Selon M. Le Maire, il n'y a pas de réel problème sur les coteaux de sa commune. En effet, ils ne sont pas trop fréquentés et peu de quads ou 4x4 circulent sur les coteaux comme c'est le cas sur d'autres coteaux au sein du périmètre Natura 2000.

- ✓ *Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ? Si oui comment ?*

Oui cela est possible. Cependant, il y a peu d'éleveurs sur le site susceptibles d'entretenir les milieux de coteaux en déprise. Concernant le foncier, la quasi-totalité des terrains est privée à l'exception d'une ancienne décharge communale.

- ✓ *Comment les élus locaux sont-ils prêts à s'investir dans la démarche Natura 2000? (participation à des groupes d'acteurs locaux) ?*

Il est encore un peu tôt pour parler d'investissement à ce stade de l'étude et au regard des élections à venir à la fin du mois.

- ✓ *Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la réalisation du DOCOB ?*

La démarche est vue comme positive. M. Le Maire pense que de bonnes retombées sont possibles.

- ✓ *Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener. De quel ordre sont-ils ?*

M. Le Maire évoque la possibilité de planter une truffière communale sur le terrain qui appartient à la commune.

2ème^e PARTIE : USAGES ACTUELS

- ✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques	Remarque/précision
Agriculture	P	Forte	Un peu de céréales et d'élevage
Foresterie/ sylviculture	A	Faible	Majorité des boisements sont des taillis de chêne ou de châtaigner coupés occasionnellement
Chasse	P	Forte	Régulation des chevreuils et des sangliers par la Société de Chasse
Randonnée / Tourisme vert	P	Moyenne	Axes de cheminement
Spéléologie	A	/	Apparemment pas de grottes
Escalade	/	Inconnu	/
VTT	A	/	/
Quad, motocross	A	/	/

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques	Remarque/précision
Tourisme	P	Moyenne	
Gestion communale	P	Faible	Entretien des chemins

- ✓ *A votre avis, quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?*

Les activités restent modérées à l'échelle des coteaux de Bourdeilles. Aucun impact notable n'est donc à signaler.

- ✓ *Les coteaux ont-ils fréquentés ? A quelle fréquence ? Comment la fréquentation évolue-t-elle ?*

Les coteaux sont moyennement fréquentés. L'évolution de la fréquentation n'est pas connue.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à la qualité environnementale du site? Et des projets susceptibles de maintenir ou d'améliorer la qualité environnementale du site ?*

La végétation ligneuse s'est développée de façon importante sur les coteaux réduisant ainsi les surfaces de milieux ouverts.

Parmi les agriculteurs qui gèrent actuellement les coteaux, M. Eric FAURE est mentionné en tant qu'éleveur.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du DOCOB ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?*

Jérôme CHEVREL travaillant à la Communauté de Communes Dronne et Belle est cité comme personne ressource notamment en matière d'urbanisme sur la commune.

- ✓ *Comment envisageriez-vous votre rôle dans la mise en place ou le suivi de cette démarche ?*

M. Le Maire est prêt à suivre la démarche.

RELEVES DE DECISION

- Prise de contact avec les personnes ressources mentionnées ;
- Validation du compte-rendu sous 1 mois en raison des élections municipales.

- ✓ *Quel type de document d'urbanisme votre commune possède-t-elle ? Comment le site Natura 2000 est-il pris en compte dans votre document d'urbanisme? (délimitation de la zone, zone inscrite en espace naturel...)*

La commune de Montagrier est dotée d'un PLU dont la révision devrait démarrer d'ici peu si toutefois le lancement d'un PLU intercommunal à l'échelle de la communauté de communes du Pays Ribéracois n'est pas amorcé avant la révision. Au niveau des coteaux, on retrouve deux types de zonages principaux : les zones naturelles et les zones agricoles. En dehors de ces deux zonages, quelques zones AU sont situées sur les coteaux en marge des axes de communication.

- ✓ *Quel est le nombre d'habitants de votre commune ?*

Environ 510 habitants sont résidents à l'année sur la commune. En ajoutant les étudiants, les détachés et les résidences secondaires, la commune atteint les 595 habitants. La tendance est à une légère augmentation. La commune est en effet assez attractive du fait des panoramas qu'elle offre sur la vallée de la Dronne depuis les coteaux.

- ✓ *Quelles activités pèsent le plus sur l'économie locale ? (agriculture, exploitation forestière, tourisme)*

Par ordre d'importance, ce sont :

- L'agriculture,
- L'artisanat,
- Et le tourisme qui reste toutefois limité.

- ✓ *Quelles sont les priorités et les moyens de la commune en termes de développement urbain et économique ?*

L'objectif de la commune est de conserver un bourg peuplé sachant qu'à terme une partie du bourg risque probablement de se dépeupler. L'accent a été mis sur le développement de l'est du bourg avec des rénovations ce qui lui a donné un caractère attractif. La partie ouest attire aujourd'hui beaucoup moins en comparaison. La commune envisage de créer un lotissement avec une nouvelle population au niveau du virage de la route qui mène à la commune de Grand-Brassac. Ce projet n'entre pas en interaction avec le site Natura 2000.

- ✓ *Pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se développeront sur votre commune (ou collectivité) ? (Projet de développement) Si oui, comment ? Seront-ils sur le site ou dans sa proximité ? Pourraient-ils avoir un impact sur le site ou sur les espèces à enjeux du site ?*

Du point de vue économique la tendance ne va pas à l'arrivée de nouvelles activités. Le projet de création d'une zone artisanale sur la commune a été supprimé car il existe déjà une zone artisanale à l'échelle de la communauté de communes qui présente une capacité d'accueil assez importante.

- ✓ *Y a-t-il des captages AEP sur le territoire de votre commune ? Si oui, comment est-il géré (périmètre de protection défini) ?*

Il y avait un captage AEP sur la commune mais il a été aujourd'hui abandonné. Le captage le plus proche est situé à Tocane-Saint-Apre et est géré par le SIAEP de Tocane.

✓ *Y a-t-il des STEP ?*

Une station de lagunage est présente au sud-ouest de la commune au lieu-dit « les Granges ». Les eaux traitées sont ensuite rejetées dans la Dronne. Sont raccordés à cette station le bourg et les secteurs d'habitations importants. Le reste des eaux usées de la commune est traité par assainissement non collectif.

✓ *Quelle est la richesse patrimoniale du territoire (paysagère, naturelle, culturelle) ?*

La richesse de la commune est pour M. le Maire et M. Barbut davantage paysagère du fait des panoramas et points de vue qu'elle offre sur la Dronne.

✓ *Quel est votre politique en termes de mise en valeur de votre patrimoine culturel, bâti et naturel ?*

La politique de mise en valeur de la commune est axée principalement sur le bâti avec des actions en matière de rénovation du patrimoine bâti comme l'Eglise, la Chapelle ou les éléments de petit patrimoine (puits).

✓ *Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?*

La principale problématique associée aux coteaux sur la commune est liée à l'urbanisation aux abords des axes routiers (habitat diffus) car les secteurs de coteaux sont agréables et convoités.

✓ *Comment les élus locaux sont-ils prêts à s'investir dans la démarche Natura 2000 ? (participation à des groupes d'acteurs locaux) ?*

M. Barbut se dit prêt à suivre le dossier.

✓ *Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la réalisation du DOCOB ?*

M. Le Maire et M. Barbut souhaitent tous les deux que la démarche Natura 2000 amène du positif en matière d'aide à la gestion.

2ème ^e PARTIE : USAGES ACTUELS

✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques	Remarque/précision
Agriculture	P	Forte	tous types de culture un peu d'élevage selon les secteurs
Foresterie/ sylviculture	A	/	Coupes occasionnelles pour le bois de chauffage
Chasse	P		Chasse au Chevreuil principalement
Randonnée / Tourisme vert/VTT	P		
Spéléologie	A		
Escalade	A		
Quad, motocross	P	Faible	
Gestion communale	P	Faible	Uniquement au niveau des chemins communaux
Raid nature	P		/

- ✓ *A votre avis, quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?*

Il y a globalement peu d'impacts liés aux usages hormis en ce qui concerne l'urbanisation des coteaux.

Une autre menace qui reste toutefois modérée est celle de la fermeture des milieux qui est toutefois limitée à l'échelle des coteaux de la commune.

Le pâturage permet encore à l'heure actuelle d'entretenir quelques milieux ouverts.

- ✓ *Les coteaux ont-ils fréquentés ? A quelle fréquence ? Comment la fréquentation évolue-t-elle ?*

Les coteaux les plus fréquentés sont ceux qui sont situés en limite des communes de Montagrier et de Saint-Victor. L'évolution de la fréquentation n'est pas connue. L'accessibilité aux coteaux de la commune est relativement bonne.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Selon vous quelles seraient les zones annexes qui nécessiteraient des recherches supplémentaires (inventaires) ?*

Le coteau dit de la Grange du Bost serait peut-être intéressant à prospecter.

- ✓ *Avez-vous connaissance d'espèces envahissantes sur les coteaux ? Si oui lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?*

Les espèces ligneuses sont considérées comme envahissantes sur les coteaux en l'absence de gestion. A l'échelle de la plaine, d'autres espèces végétales sont mentionnées. C'est le cas de l'Ambrosie qui couvre des surfaces importantes sur les zones cultivées et du Chardon-marie.



M. Barbut précise que l'Ambroisie est présente depuis l'an dernier sur la commune. Elle était jusqu'alors connue sur Tocane-Saint-Apre depuis 4 à 5 ans.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du DOCOB ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?*

Sont mentionnés :

- M. Adrian ASHEFORD qui élève des poules pondeuses bio ;
- M. Michel VALLIET, président de la Société de Chasse qui connaît bien le secteur,
- Mme Florence CHABAUD, agricultrice qui réside sur la crête à proximité de petits coteaux.

- ✓ *Quels sont les agriculteurs intervenant sur les coteaux à l'échelle de la commune ?*

Sont cités M. Gaël DIBOUZEYDE, M. CARBONNEL, M. Jérôme VALLIER, M. Eric BARBUT, M. Gilles COURTET ou encore M. ALMANDOU.

RELEVES DE DECISION

- Transmission d'un article de presse à la commune pour informer de la démarche et prévenir des inventaires à venir ;
- Prise de contact par téléphone ou la faveur d'une visite de terrain avec les personnes ressources mentionnées ;
- Validation du compte-rendu sous 1 mois en raison des élections municipales.



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet **DOCOB des Coteaux de la Dronne**
Date **12/03/14**
Objet **Entretien avec la mairie de Creyssac**

Interlocuteur de référence

Nom	Fonction
M. Michel DESMOULINS	Maire de la commune

Clémence OLLIVIER introduit la séance en présentant le site des Coteaux de la Dronne. Elle demande ensuite à M. le Maire s'il connaît la démarche Natura 2000 et ce qu'elle représente pour lui. M. Le Maire répond qu'il connaît Natura 2000 du fait des travaux menés sur la vallée de la Dronne. Cette démarche lui paraît positive.

Les échanges suivants sont présentés ci-dessous sous la forme de questions/réponses.

DETAIL DES RÉPONSES APPORTEES AU QUESTIONNAIRE

1^{ère} PARTIE : SPECIFIQUE COMMUNE - COLLECTIVITE

- ✓ *Pourriez-vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué en termes de population et d'activités ?*

Au sujet de l'unique coteau de la commune inclus dans le périmètre Natura 2000, M. Desmoulins précise qu'il s'agit d'un ensemble de parcelles privées boisées, très pentues et qui du fait de leur topographie accidentée sont très peu fréquentées. Le caractère boisé de ces parcelles est ancien.

A l'échelle de la commune, les activités sont principalement tournées vers l'élevage de bovins avec localement quelques parcelles en maïs, en blé ou oléagineux. Le bois de tempête est exploité comme bois de chauffage. Quelques carrières calcaires et de grès ferrugineux sont également exploitées (carrières de Thiviers).

- ✓ *Quel type de document d'urbanisme votre commune possède-t-elle ? Comment le site Natura 2000 est-il pris en compte dans votre document d'urbanisme ?*

La commune de Creyssac est dotée d'une carte communale depuis 2002. La carte communale sera revue et vraisemblablement remplacée par un PLU intercommunal établi à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois qui comprend actuellement 46 communes. Le coteau est classé en zone non constructible.



- ✓ *Quel est le nombre d'habitants de votre commune ?*

Lors du dernier recensement, la commune de Creyssac comprenait 94 habitants en résidence principale et 122 en incluant les résidences secondaires. La population est stable depuis plusieurs années avec plus de 60 % d'actifs.

- ✓ *Quelles activités pèsent le plus sur l'économie locale ? (agriculture, exploitation forestière, tourisme)*

Les activités qui pèsent le plus sur l'économie locale sont, par ordre d'importance, l'agriculture, les commerces saisonniers ainsi que les activités de canoë sur la Dronne.

Le tourisme représente une part très peu importante des activités de la commune.

- ✓ *Quelles sont les priorités et les moyens de la commune en termes de développement urbain et économique ?*

La commune souhaite s'orienter vers du tourisme vert. Les moyens de la commune restent toutefois limités par rapport à ceux de la Communauté de communes.

- ✓ *Pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se développeront sur votre commune (ou collectivité) ? Seront-ils sur le site ou dans sa proximité ? Pourraient-ils avoir un impact sur le site ou sur les espèces à enjeux du site ?*

Les perspectives d'aménagement semblent limitées sur la commune en dehors de l'aménagement du centre-bourg. La commune est située le long de l'itinéraire touristique qui mène jusqu'à Brantôme ce qui induit beaucoup de passage.

- ✓ *Y a-t-il des captages AEP sur le territoire de votre commune ? Si oui, comment est-il géré (périmètre de protection défini) ?*

La commune n'abrite aucun point de captage d'eau potable. Le point le plus proche est situé sur la commune de Lisle et est géré par le SIAEP de Coulounieix-Razac.

- ✓ *Y a-t-il des STEP ?*

L'ensemble des eaux usées de la commune est traitée en assainissement non collectif.

- ✓ *Quelle est la richesse patrimoniale du territoire (paysagère, naturelle, culturelle) ?*

Le coteau intégré au périmètre Natura 2000 est plutôt pauvre du point de vue naturel. Les possibilités d'exploitation sont faibles en raison de sa topographie accidentée.

- ✓ *Quel est votre politique en termes de mise en valeur de votre patrimoine culturel, bâti et naturel ?*

Les orientations de la mairie se tournent principalement vers le patrimoine bâti avec la réfection de la salle des fêtes et l'aménagement d'une halle d'animation.

- ✓ *Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?*



Le coteau n'est pas exposé à des problèmes particuliers.

- ✓ *Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ? Si oui comment ?*

La nature du coteau de Creyssac fait qu'il peut être délicat d'envisager des actions en lien avec Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Le site est en effet difficile d'accès ce qui limite sa potentialité d'évolution.

2ème^e PARTIE : USAGES ACTUELS

- ✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques	Remarque/précision
Agriculture	A	/	/
Foresterie/ sylviculture	P	Faible	Très peu de coupes et uniquement en bordure du coteau
Chasse	P	Forte	Régulation des chevreuils et des sangliers par la Société de Chasse
Randonnée / Tourisme vert	A	/	/
Spéléologie	A		
Escalade	P	Faible	
VTT	A		
Quad, motocross	A		
Tourisme	A		
Gestion communale	A		

- ✓ *A votre avis, quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?*

Les activités, du fait de leur caractère limité, n'induisent pas d'impacts notables sur le site.

- ✓ *Les coteaux ont-ils fréquentés ? A quelle fréquence ? Comment la fréquentation évolue-t-elle ?*

La fréquentation du coteau de Creyssac reste faible du fait de son caractère boisé et de sa topographie accidentée.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Avez-vous quelques connaissances en matière de faune et de flore ? Si oui avez-vous connaissance d'espèces citées sur le site ?*

Parmi les espèces présentes, M. Desmoulins mentionne le Vison d'Europe, le Blaireau, le Renard, la Corneille noire ou encore le Corbeau au niveau des falaises.

- ✓ *Selon vous, quelles seraient les zones annexes qui nécessiteraient des recherches complémentaires (inventaires) ?*

Aucune zone particulière n'est mentionnée. M. le Maire précise que la commune de Creyssac n'abrite pas de pelouses sèches comme sur les autres communes concernées par le site Natura 2000.

- ✓ *Avez-vous connaissance d'espèces envahissantes sur les coteaux ? Lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?*

Le coteau n'abrite pas d'espèces envahissantes particulières à la connaissance de M. le Maire.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du DOCOB ? (Données, personnes ressources, organismes etc, ...) ?*

Clémence Ollivier demande à M. le Maire quels sont les propriétaires fonciers concernés par le coteau de Creyssac intégré dans le site Natura 2000. M. le Maire mentionne M. Provost, M. Puizalinet, M. Terrefont, M. Lassimouillac, M. Desmoulins ou encore M. Morizet.

- ✓ *Comment envisageriez-vous votre rôle dans la mise en place ou le suivi de cette démarche ?*

M. Le Maire serait prêt à suivre la démarche. Il envisage également d'associer un élu à la démarche en fonction des résultats des élections municipales.

Pour conclure, Clémence Ollivier fait part à M. Desmoulins des échéances d'envoi du présent compte-rendu pour validation, des prochains rendez-vous à venir dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du DOCOB et propose à M. Desmoulins de lui transmettre un article destiné à informer les différents usagers de la démarche Natura 2000 sur le site des coteaux de la Dronne. M. le Maire accepte l'article tout en précisant que le prochain bulletin municipal sortira après la période d'inventaire de Biotope. Clémence Ollivier évoque la possibilité de réaliser un affichage en mairie.

RELEVES DE DECISION

- Vérification de l'intégration du coteau de Creyssac dans le périmètre Natura 2000 du site de la vallée de la Dronne ;
- Validation du compte-rendu sous 1 mois en raison des élections municipales à venir ;
- Envoi d'un petit article de presse destiné à informer les habitants de la commune sur la démarche Natura 2000 et sur l'avancée des inventaires menés sur les coteaux de la Dronne.



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet	DOCOB des Coteaux de la Dronne
Date	24 février 2014
Objet	Entretien avec la mairie de Grand-Brassac

Interlocuteur de référence

Nom	Fonction
M. BOISMOREAU	Maire de la commune
Mme CORTES	Conseillère municipale

Clémence OLLIVIER introduit la séance en présentant le site, la démarche employée et les différentes échéances relatives au DOCOB. Elle présente ensuite l'objet de l'entretien en précisant qu'il s'agit de recueillir des éléments sur la commune ainsi que sur le site.

L'ensemble des échanges est présenté sous la forme des questions/réponses présentées ci-dessous :

DETAIL DES RÉPONSES APPORTEES AU QUESTIONNAIRE

1^{ère} PARTIE : SPECIFIQUE COMMUNE - COLLECTIVITE

- ✓ *Pourriez-vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué en termes de population et d'activités ?*

Les coteaux sont actuellement relativement fermés et boisés du fait de l'abandon progressif de la culture de la vigne pratiquée au-dessus de Renamon et de Lonlaygue.

Quelques truffières persistent sur les versants les mieux exposés en particulier au-dessus de Rochereuil.

Historiquement, il ne semble pas y avoir eu de pâturage sur les coteaux de Grand-Brassac.

- ✓ *Quel type de document d'urbanisme votre commune possède-t-elle ? Comment le site Natura 2000 est-il pris en compte dans votre document d'urbanisme ?*

La commune de Grand-Brassac est dotée d'une carte communale qui fera l'objet d'une dernière révision en 2014. C'est ensuite le futur PLU intercommunal établi à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois qui sera le document d'urbanisme en vigueur pour la commune. L'ensemble des parcelles qui sont situées dans l'emprise du site Natura 2000 sont privées et non constructibles. Seuls quelques chemins appartiennent à la commune. A l'horizon 2017-2018, l'essentiel des zones à urbaniser, à l'échelle de la communauté de communes, se situeront sur les communes de Tocane-Saint-Apre, Verteillac ou encore la Tour Blanche. La commune de Grand-Brassac, constituée en grande

partie de terrains de nature agricole voit les possibilités de construction réduites du fait de la nature agricole des terrains et des volontés politiques actuelles.

✓ *Quel est le nombre d'habitants de votre commune ?*

Lors du dernier recensement, la commune de Grand-Brassac comprenait 552 habitants. Les effectifs sont globalement en augmentation puisque la commune abritait 482 habitants en 2011.

La population active comprend principalement des agriculteurs mais également aussi quelques artisans ou personnes travaillant pour la commune.

✓ *Quelles activités pèsent le plus sur l'économie locale ? (agriculture, exploitation forestière, tourisme)*

C'est l'agriculture qui est la mieux représentée à l'échelle de la commune. Le nord du territoire est plus centré sur la sylviculture (plantations de pins).

✓ *Pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se développeront sur votre commune (ou collectivité) ? Si oui, comment ? Seront-ils sur le site ou dans sa proximité ? Pourraient-ils avoir un impact sur le site ou sur les espèces à enjeux du site ?*

Il est peu probable que de nouvelles activités se développent.

En effet, les possibilités de développement de la commune sont principalement tournées vers l'artisanat. La tendance actuelle est au regroupement d'artisans sur une même zone d'activités. Les perspectives de développement à l'échelle de la communauté de communes en lien notamment avec les lois Grenelle, sont réduites du fait notamment de l'existence d'une zone d'activités à Tocane-Saint-Apre.

L'aménagement de multiples ruraux se termine. Seul le tourisme vert pourrait se développer sur la commune ce qui pourrait être favorisé par l'aménagement du site de Rochereuil.

✓ *Y a-t-il des captages AEP sur le territoire de votre commune ? Si oui, comment est-il géré (périmètre de protection défini) ?*

Un captage d'eau potable est situé sur la commune au lieu-dit Fondalon. Ce captage est uniquement un captage d'appoint. La commune est alimentée également par un point de captage sur la commune de Lisle et une liaison à fosse de Razac.

✓ *Y a-t-il des STEP ?*

Il y a un STEP au niveau du bourg et une STEP au niveau du village de Cornegère, Lamonerie et Gagnaudié.

✓ *Quelle est la richesse patrimoniale du territoire (paysagère, naturelle, culturelle) ?*

Parmi les sites fréquentés de la commune, est cité le secteur du Moulin de Rochereuil qui abrite deux grottes et offre un panorama agréable sur la vallée de la Dronne.

- ✓ *Quel est votre politique en termes de mise en valeur de votre patrimoine culturel, bâti et naturel ?*

La position de la commune en matière d'aménagement en site naturel est de limiter au maximum les infrastructures pour préserver le caractère naturel du site. Quelques chemins ont été ouverts dans les secteurs les plus fermés. Leur largeur n'excède pas 4 mètres ce qui permet aux piétons et aux vélos de se croiser mais limite la fréquentation par les voitures.

- ✓ *Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?*

La problématique de déboisement en vue d'une mise en culture est bien réelle sur le site. La mairie souhaite davantage privilégier la trufficulture plutôt que la maïsiculture sur les secteurs déboisés. Elle est également sensible à la problématique d'arrachage des haies. M. le Maire précise que la commune de Grand-Brassac est une des rares communes à ne pas avoir été remembrée mais assiste à des arrachages d'arbres et de haies.

La commune prend le parti de préserver les boisements existants plutôt que d'ouvrir les milieux et les mettre en culture.

- ✓ *Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la réalisation du DOCOB ?*

M. le Maire n'envisage pas nécessairement de retombées positives mais voit Natura 2000 comme un bon outil pour ouvrir à la fréquentation et à la préservation du patrimoine.

Il souhaiterait établir une carte des chemins existants et les entretenir en prenant soin de pas dépasser 3 à 4 m d'emprise soit la largeur nécessaire pour permettre à des vélos ou des piétons de se croiser.

2ème^e PARTIE : USAGES ACTUELS

- ✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques	Remarque/précision
Agriculture	P	Forte	Maïs principalement Autrefois vigne
Foresterie/ sylviculture	A	/	Pas de gestion dans le secteur
Chasse	P	Forte	Par les ACCA
Randonnée	P	Forte	Axes de cheminement
Spéléologie	A	Faible	Il y a des grottes mais elles ne sont pas aménagées pour les visites
Escalade	P	Moyenne	
VTT	P	Moyenne	Le long de l'estuaire
Quad, motocross	P	Moyenne à forte	Ancien circuit de motocross

Tourisme	P	Moyenne	Tourisme vert en lien avec les coteaux
Gestion communale	P	Faible	Chemins
Animation nature	P	?	?

- ✓ *A votre avis, quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?*

L'agriculture et notamment la maïsiculture a un fort impact sur les milieux du site. Dans une moindre mesure, la fréquentation des coteaux par les véhicules motorisés est également importante.

- ✓ *Les coteaux ont-ils fréquentés ? A quelle fréquence ? Comment la fréquentation évolue-t-elle ?*

La fréquentation est globalement en augmentation sur les coteaux. Bon nombre de promeneurs de toutes catégories sociales fréquente le site notamment le week-end.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Avez-vous quelques connaissances en matière de faune et de flore ?*

M. le Maire signale la présence d'orchidées sur le plateau vers les truffières. Mme Cortès signale qu'il y a globalement moins de lapins qu'auparavant.

- ✓ *Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à la qualité environnementale du site ?*

Parmi les projets ou manifestations qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les milieux du site, M. le Maire mentionne l'Hivernal Trail, manifestation sportive qui rassemble près de 900 personnes lors de la première semaine de février.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du DOCOB ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?*

M. Le Maire mentionne M. Ventenat qui réside sur la commune depuis de nombreuses années et serait susceptible d'apporter des informations quant à l'évolution des coteaux.

- ✓ *Quel est votre sentiment sur cette démarche et sur ces objectifs ? Quels sont, à votre avis, les conditions nécessaires à la bonne réalisation du DOCOB et quels sont les points de blocage éventuels ?*

M. le maire souligne que les agriculteurs sont contre Natura 2000 et risquent ainsi de ne pas être très favorables au projet.

Clémence Ollivier précise toutefois qu'au regard du contexte du site, les tensions prévoient d'être moins vives que sur d'autres sites avec des enjeux agricoles plus marqués.

RELEVES DE DECISION

- Contact de la mairie au sujet des propriétaires sur le site après examen des extraits de planches cadastrales,
- Validation du compte-rendu sous 1 mois en raison des élections municipales.



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet	DOCOB des Coteaux de la Dronne
Date	12 mars 2014
Objet	Entretien avec la mairie de Saint-Victor
	Interlocuteur de référence
Nom	Fonction
Jeannik NADAL	Mairie de la commune de Saint-Victor

Clémence OLLIVIER introduit la séance en présentant rapidement le site. M. NADAL lui répond qu'il connaît la démarche en précisant qu'il est président du COPIL de la Vallée de la Dronne. La démarche Natura 2000 est plutôt positive selon lui. Les espaces de coteaux sont plutôt remarquables et représentent un atout au niveau touristique et économique.

La suite de l'entretien prend la forme d'une série de questions / réponses destinées à recueillir des informations sur le site.

DETAIL DES RÉPONSES APPORTEES AU QUESTIONNAIRE

1^{ère} PARTIE : SPECIFIQUE COMMUNE - COLLECTIVITE

- ✓ *Pourriez-vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué en termes de population et d'activités ?*

Autrefois, il y avait un peu de vigne sur les coteaux notamment le long de la route départementale qui borde le site. Les parcelles étaient principalement gérées par pâturage ovin. Aujourd'hui les zones de coteaux sont globalement à l'abandon mais des actions d'ouverture sont entreprises sur la commune de Saint-Victor. La commune a accompagné un projet de transhumance en 2003 mené par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) en collaboration avec la Ferme Conservatoire de Leyssart. Le projet n'a été conduit qu'une année car son organisation est complexe. Le CEN Aquitaine intervient actuellement en tant que gestionnaire sur une partie des coteaux de Saint-Victor.

- ✓ *Quel type de document d'urbanisme votre commune possède-t-elle ? Comment le site Natura 2000 est-il pris en compte dans votre document d'urbanisme ? (délimitation de la zone, zone inscrite en espace naturel...)*

La commune possède une carte communale approuvée le 28/10/08 qui devrait évoluer vers un PLU intercommunal à la prochaine révision. Le travail à mener sur le PLUi devrait être amorcé prochainement.

Les secteurs de coteaux sont non constructibles ce qui a été établi dans le but de préserver la vue du site.

- ✓ *Quel est le nombre d'habitants de votre commune ?*

La commune abrite 203 habitants résidants à l'année ainsi que quelques résidences secondaires. La population a fortement augmenté ces dernières années et est actuellement



stable. Cette tendance semble liée aux documents d'urbanisme qui contraignent l'urbanisation massive des espaces et également à la crise qui induit des difficultés économiques pour plusieurs foyers.

- ✓ *Quelles activités pèsent le plus sur l'économie locale ? (agriculture, exploitation forestière, tourisme)*
 - L'agriculture,
 - L'artisanat (en dehors de la commune).
-
- ✓ *Quelles sont les priorités et les moyens de la commune en termes de développement urbain et économique ?*

La commune souhaite étoffer le bourg et les centres peu agglomérés le long de la route qui mène à Montagnier. Il n'y a pas d'autres projets de développement sur la commune.

- ✓ *Pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se développeront sur votre commune (ou collectivité) ? (Projet de développement) Si oui, comment ? Seront-ils sur le site ou dans sa proximité ? Pourraient-ils avoir un impact sur le site ou sur les espèces à enjeux du site ?*

L'aménagement du territoire à une échelle intercommunale ne laisse pas présager le développement de nouvelles activités sur la commune de Saint-Victor, l'essentiel de l'urbanisation étant plutôt prévu dans les vallées.

- ✓ *Y a-t-il des captages AEP sur le territoire de votre commune ? Si oui, comment est-il géré (périmètre de protection défini) ?*

La commune n'abrite aucun captage. Elle est alimentée en eau potable par 2 forages profonds situés en rive gauche de la Dronne. L'un de ces forages est assez vieux, le second date de 5 à 6 ans. La capacité d'alimentation en eau potable semble suffisante pour la commune.

- ✓ *Y a-t-il des STEP ?*

Une STEP est présente sur la commune. Elle présente une capacité de 200 équivalents habitants. Les eaux usées des autres habitations sont traitées en ANC (assainissement non collectif).

- ✓ *Quelle est la richesse patrimoniale du territoire (paysagère, naturelle, culturelle) ?*

La richesse du site est naturelle. Les coteaux de Saint-Victor abritent en effet de nombreuses orchidées sauvages ainsi que des insectes.

- ✓ *Quel est votre politique en termes de mise en valeur de votre patrimoine culturel, bâti et naturel ?*

Une convention de gestion a été signée avec le CEN Aquitaine pour rouvrir certains secteurs des coteaux de Saint-Victor et entretenir ses milieux. La zone d'intervention du CEN est traversée par un sentier de randonnée pédestre qui permet de valoriser la zone. Ceci est un atout pour faire connaître et attirer des visiteurs des alentours amateurs de nature.

- ✓ *Pensez-vous qu'il est possible de protéger ces espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ? Si oui comment ?*

Selon M. NADAL, il est possible de protéger ces espaces en maintenant une gestion. En effet, le plus gros problème qui se pose sur les coteaux est celui de la fermeture par le développement rapide de boisements.

- ✓ *Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la réalisation du DOCOB ?*

Les retombées positives envisagées sont la mise en valeur du site.

2ème PARTIE : USAGES ACTUELS

- ✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques	Remarque/précision
Agriculture	P	Forte	
Foresterie/ sylviculture	P	Faible	Très peu de boisements
Chasse	P	Moyenne	Une réserve de chasse serait présente
Randonnée / Tourisme vert/VTT	P	Moyenne	Sentier de randonnée qui traverse les coteaux notamment
Spéléologie	A		
Escalade	A		Présence de cluzeaux (abris sous roche)
Quad, motocross	P	Moyenne	La fréquentation du site par des engins motorisés
Raid/course			
Randonnée équestre	P		Plusieurs centres équestres dans le secteur (Tocane, Ribérac, Verteillac)
Gestion communale	A		
Tourisme vert	P	Faible	A coupler avec randonnée

M. NADAL précise qu'un centre de VTT est implanté sur la commune de Montagrier et que les sentiers de la commune de Saint-Victor sont ainsi souvent empruntés par les VTT.

- ✓ *A votre avis, quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?*

En termes d'impacts positifs, la fréquentation (qui reste modérée à l'échelle du site) permet de mettre en valeur et de faire connaître le site. Elle a ainsi un impact positif sur les commerces locaux et participe à l'offre touristique (tourisme vert) du secteur.

Les impacts négatifs concernent les effets, somme toute modérés, liés aux véhicules motorisés. De manière générale, les différentes personnes qui fréquentent les coteaux sont plutôt respectueuses de leur environnement.

- ✓ *Les coteaux ont-ils fréquentés ? A quelle fréquence ? Comment la fréquentation évolue-t-elle ?*

La fréquentation n'est pas connue avec précision mais d'après les échos des communes voisines, ils seraient plus fréquentés qu'on pourrait le penser à première vue, en fonction du temps et de la saison.

La fréquentation de ces espaces est en hausse par rapport à celle des 20 dernières années et elle atteint actuellement une vitesse de croisière.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Avez-vous des connaissances en matière de faune et de flore ?*

M. NADAL mentionne une diversité intéressante en orchidées et renvoie vers le CEN Aquitaine pour plus de précisions sur les espèces concernées ainsi que vers Franck Jouandoudet qui a mené des inventaires dans le secteur.

- ✓ *Selon vous quelles seraient les zones annexes qui nécessiteraient des recherches supplémentaires (inventaires) ?*

La plupart des coteaux existants ont été intégrés dans le périmètre Natura 2000. Il serait nécessaire de disposer d'une vue plus zoomée pour vérifier la présence de petites entités de coteaux supplémentaires.

- ✓ *Avez-vous connaissance d'espèces envahissantes sur les coteaux ? Si oui lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?*

Quelques espèces invasives sont connues dans la vallée de la Dronne. Sont mentionnées la Jussie et l'Ambrosie à feuilles d'Armoise.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du DOCOB ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?*

Sont cités :

- M. Jouandoudet qui a mené des prospections dans le secteur et est à l'origine du guide sur les orchidées d'Aquitaine,
- M. Ganière qui est spécialisé dans plusieurs domaines et qui est bon connaisseur de la zone d'étude,
- M. Philippe Christophe, correspondant sud-ouest dans le cas où la rédaction d'un article serait envisagée.

- ✓ *Comment envisageriez-vous votre rôle dans la mise en place ou le suivi de cette démarche ?*

M. Le Maire suivra la démarche par le biais de la participation aux différents comités de pilotage du DOCOB. Il associera éventuellement d'autres personnes en fonction des résultats des élections municipales.

RELEVES DE DECISION

- Transmission d'un article de presse à la commune pour informer la population locale de la démarche employée et prévenir des inventaires à venir ;
- Vérification que l'agence de Biotope possède l'ouvrage mentionné par M. Nadal sur les orchidées ;
- Validation du compte-rendu sous 1 mois en raison des élections municipales.

Il est délicat de connaître avec précision le nombre d'agriculteurs ainsi que la taille de leur exploitation car ces données ne sont pas publiques.

A l'échelle du canton de Montagnier, les exploitations professionnelles concernent des surfaces de 100 ha minimum.

✓ *Quel est l'âge moyen des exploitants? Y a-t-il des repreneurs ?*

Sur le canton de Montagnier, les exploitants agricoles sont plutôt jeunes (entre 30 et 40 ans en moyenne). Peu d'exploitants sont susceptibles de partir à la retraite à court terme.

✓ *Quels types d'exploitation agricole trouve-t-on sur le site ? Ces parcelles sont-elles déclarées à la PAC ?*

En 2013, l'assolement déclaré à la PAC à l'échelle des communes de Creyssac, Bourdeilles, Saint-Victor et Montagnier est le suivant :

- 827 ha de maïs,
- 815 ha de céréales à paille,
- 1558 ha de prairies (naturelles et temporaires),
- Environ 1000 ha d'autres cultures dont 600 ha de tournesol.

✓ *Des agriculteurs sur le site ou dans sa proximité immédiate se seraient-ils engagés dans une PHAE ou une MAEt ? Ou dans tout autre programme d'aide à l'agriculture ? (CTE, CAD, programme LIFE, ICHN, PMPOA, CIPAN, LEADER +, CAB, MAB...)* ?

En 2015, des réformes importantes en matière de subvention sont prévues.

Plusieurs céréaliers se sont engagés dans des MAE rotationnelles.

Certains éleveurs ont adhéré à la Prime à l'Herbe Agro-Environnementale (PHAE), ce type de prime étant ouvert à des agriculteurs hors Natura 2000 mais pour lesquelles il est nécessaire d'avoir au moins 65% de la surface exploitée en herbe.

Des MAEt spécialisées pour les éleveurs existent en site Natura 2000. Elles ne sont pas soumises aux mêmes seuils que les PHAE mais pour y prétendre il est nécessaire de se trouver au sein du périmètre Natura 2000.

- *Comment sont gérées ces parcelles ?*

- *Pastoralisme ou sylvopastoralisme par des troupeaux d'ovins, de bovins, d'équidés...*

Il y a globalement peu de moutons à l'échelle du territoire étudié. Il y a quelques chevaux en raison de la présence de centres équestres aux alentours.

Les prairies sont-elles retournées ?

Les $\frac{3}{4}$ des prairies du territoire sont permanentes, le $\frac{1}{4}$ restant étant temporaire. Les prairies permanentes sont parfois griffées dans le but d'aérer la partie supérieure du sol et de lutter contre les mousses.

Les prairies sont-elles amendées ? (apport organique ou minéral)

Les prairies peuvent être amendées mais pas de façon intensive. En 2013, par exemple aucun amendement n'a été réalisé. On estime les apports à une fourchette comprise entre 0 et 60 unités de N, P et K.

- *Elevage hors sol de bovins, d'ovins...*

Les animaux sont-ils systématiquement traités ? Quels sont les traitements utilisés ?

Oui les animaux sont potentiellement traités. Parmi les traitements potentiellement utilisés mentionnons l'ivomec (ivermectine) qui est un anti-parasitaire. M. BROUSSE précise toutefois qu'il serait intéressant de se renseigner auprès d'un vétérinaire. Deux contacts sont donnés à Clémence OLLIVIER.

- *Prairies de fauche (temporaire ou permanente)*

La plupart des prairies du secteur sont pâturées puis fauchées une fois par an pour éliminer les refus ou fauchées puis pâturées. Aucun semis n'est réalisé. Ces prairies situées sur les coteaux ne sont pas retournées notamment pour des contraintes mécaniques. Elles sont souvent fauchées durant le mois de juin.

- *Cultures céréalières*

Les principales cultures céréalières sont le blé, le maïs et le tournesol. Il s'agit de la rotation utilisée traditionnellement dans le secteur sauf en agriculture biologique. Une moyenne de 2 à 3 traitements par an et par culture est réalisée. Ces interventions sont de deux types :

- Fertilisation par apports d'engrais minéraux (N, P, K), ou Amendements organiques possibles avec toutefois des contraintes en terme d'épandage ;
- Application de produits phytosanitaires (1 application pour lutte contre les adventices + 1 application pour lutte contre les maladies.

- *Autres types de culture (arboriculture, viticulture... ?)*

Les autres types de cultures rencontrés dans le secteur sont les truffières et les noyeraies.

- *Autres types d'exploitation (apiculture, ...)*

Un élevage d'abeilles est connu sur la commune de Grand-Brassac.

- ✓ *De façon générale, comment qualifieriez-vous les pratiques agricoles sur le site ? Sont-elles intensives ou extensives ? Où se concentrent-elles sur le site ?*

Les pratiques agricoles sont plutôt extensives sur les prairies et moyennement intensives sur les cultures. Le long de la vallée de la Dronne, on recense plutôt des cultures tandis que sur les coteaux, ce sont davantage des mosaïques que l'on observe.

- 8) *Quelles sont les dates clés des exploitations (fertilisation, fauche, mise-bas, début du pâturage, labour, retournement des jachères...)* ?

La mise en pâture s'échelonne le plus souvent entre la mi-avril et la mi-octobre bien qu'elle soit susceptible de démarrer plus tôt selon les conditions météorologiques.

Le labour des terres est souvent pratiqué entre novembre et décembre puis entre janvier et février selon les conditions météorologiques.

Le retournement des jachères n'est fait que très ponctuellement puisqu'il ne s'agit à l'heure actuelle plus d'une obligation.

9) Quelles sont les perspectives d'avenir pour l'agriculture sur le site ? Comment ce phénomène se traduit-il sur le site (abandon, fermeture...) ?

L'ensemble des communes en dehors de Creyssac et de Bourdeilles sont classées en zones vulnérables par la directive Nitrates. Les moyens mis en œuvre pour pallier à la sensibilité du secteur est l'utilisation de couverts végétaux, la mise aux normes de bâtiments d'élevage ou encore la mise en œuvre de suivi de fertilisation.

10) Les agriculteurs s'orientent-ils vers la diversification ?

Historiquement, l'activité des agriculteurs a toujours été diversifiée du fait notamment de la taille du territoire. Les filières développées en complément sont le plus souvent la production de noix, le canard gras ou encore le poulet fermier.

11) Quelles sont les principales difficultés des agriculteurs ? (disponibilité du foncier, vente du produit...) Pourcentage des exploitations en fermage, en métayage, en propriété ?

Les principales difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs sont d'ordre économique (évolution des cours) et administrative (contraintes réglementaires et lourdeur des formulaires et des procédures administratives).

Parmi les filières rentables, citons le veau de lait produit traditionnellement dans le secteur. Il n'y a pas de problème de vente ce qui en fait une filière rentable du point de vue économique. En revanche, la situation n'est pas la même pour la production de masse (céréales, par exemple) qui subit de nombreuses fluctuations ce qui complique la tâche des agriculteurs de cette filière. Plusieurs solutions sont envisageables : soit sortir du circuit soit envisager une éventuelle reconversion.

Précisons actuellement qu'il n'y a plus de problématique comme dans les années 1980-1990 de surproduction. La production agricole parvient à s'écouler mais plus difficilement à l'heure actuelle.

12) Comment les agriculteurs sont-ils prêts à s'investir dans la démarche Natura 2000 ? (participation aux groupes de travail ?)

Ce point est à voir directement auprès des agriculteurs concernés.

13) Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation du site Natura 2000 ?

Des retombées positives sont envisageables pour les agriculteurs via les MAEt. Globalement, à l'échelle du site de la Nizonne qui est un des plus vieux sites traités à l'échelle du département, les acteurs sont plutôt satisfaits.

En matière de mise en valeur touristique, les retombées positives sont plus incertaines.

2ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

14) Pouvez-vous citer des espèces animales et végétales contribuant à la richesse du site ? Lesquelles ?

M. BROUSSE mentionne plusieurs espèces comme l'Orchis frelon et les chauve-souris (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin).

15) Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue floristique et faunistique sur le site et aux alentours ? Selon vous, quelles seraient les zones du site qui nécessiteraient des recherches supplémentaires (inventaires) ?

Les sites intéressants aux alentours des coteaux de la Dronne sont le vallon de la Sandonie, les coteaux situés sur la commune de Valeuil au lieu-dit la Chauterie.

16) A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?

Au sein de la vallée de la Dronne, deux espèces invasives sont connues. C'est le cas du Ragondin et de l'Ambrosie à feuilles d'armoïse connue depuis au moins 15 ans sur le canton de Verteillac.

17) Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à **la qualité environnementale** du site ?

Deux centres d'enfouissement de déchets sont prévus sur les communes de Saint-Laurent des Hommes et de Saint-Paul-la-Roche. Ces deux projets sont assez éloignés du site Natura 2000.

La principale menace pesant sur les coteaux est liée à l'urbanisation.

3ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

18) Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du Document d'Objectifs ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?

Sur la commune de Cercles, Mme Von Ramine qui tient un jardin appelé Limodore est mentionnée au regard de sa connaissance de la flore des coteaux.

19) Quel est votre sentiment sur la démarche Natura 2000 et sur ses objectifs ? Quels sont, à votre avis, les conditions nécessaires à la bonne réalisation du Document d'Objectifs et quels sont les points de blocage éventuels ?

Pour éviter les points de blocage, il est nécessaire de consulter les différents référents sur le secteur en fonction de la quantité de parcelles concernées.

20) Comment envisageriez-vous votre rôle dans la mise en place ou le suivi de cette démarche ?

M. Brousse propose d'assister aux COPIL ainsi qu'à la construction des MAEt en phase de travail.

RELEVES DE DECISION

- Contact des différents acteurs mentionnés (vétérinaires pour vérifier si traitement à l'ivectimicine, ressources naturalistes) ;
- Récupération du RPG et analyse ;
- Validation du compte-rendu sous 1 mois en raison des élections municipales.



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet DOCOB des Coteaux de la Dronne

Date 13 mars 2014

Objet Entretien avec le CRPF

Interlocuteur de référence

Nom

Mme Amélie CASTRO

Fonction

Chargée de mission environnement

Clémence OLLIVIER introduit l'entretien en présentant brièvement le site, la démarche employée et les différentes échéances relatives au DOCOB. Elle présente ensuite l'objet de l'entretien en précisant qu'il s'agit de recueillir des éléments sur l'activité forestière sur et à proximité du site.

Elle interroge Mme CASTRO sur sa connaissance de la démarche Natura 2000. Elle lui précise qu'elle suit l'ensemble des sites Natura 2000 associé à un contexte forestier sur l'ensemble de la région Aquitaine avec l'aide de ses collègues implantés à l'échelle locale.

La démarche Natura 2000 lui paraît intéressante dans l'idée mais difficile à mettre en œuvre sur le terrain en raison du peu de moyens alloués, du manque de flexibilité des contrats proposés ou encore du retard qu'accuse la région Aquitaine par rapport à d'autres régions françaises.

La suite de l'entretien prend la forme d'une série de questions/réponses dont le contenu est présenté ci-dessous :

1ère PARTIE : SPECIFIQUE A L'EXPLOITATION FORESTIERE

1) Pouvez-vous faire un historique de l'exploitation forestière sur le site ? Evolution du milieu, des essences ?

Les secteurs qui sont actuellement fermés se sont boisés globalement depuis les années 1950. Le territoire présente encore à l'heure actuelle une « configuration paysanne » avec beaucoup de taillis. Actuellement, la gestion des boisements est moindre en raison de la déprise agricole.

2) Quel est le poids de l'activité sylvicole dans l'économie locale ? les privés peuvent-ils en vivre ?

L'emprise forestière est très importante en Dordogne. C'est en effet le troisième département français en terme de surface forestière depuis 50 ans. Globalement, on assiste à une réduction des unités de production depuis les années 1990.

L'objectif du CRPF dans le département n'est pas d'augmenter les surfaces en habitats forestiers mais plutôt d'aider les propriétaires forestiers à favoriser le renouvellement des ressources et de faire des travaux à des prix corrects.



3) Quelles sont les principales difficultés des sylviculteurs ?

Les principales difficultés des sylviculteurs à l'échelle du territoire ont trait :

- au morcellement des petites unités boisées,
- à la problématique de valorisation de produits,
- au manque de matériel adapté (peu de propriétaires non agriculteurs et sylviculteurs en possède) ainsi qu'au coût élevé des travaux par des entreprises spécialisées,
- à la difficulté de trouver des informations afin de prendre les bonnes décisions.

4) Quelles sont les essences présentes (spontanées ou plantées) ? Quel est l'âge des peuplements ? Sont-ils issus de plantations ?

Parmi les essences qui composent ces boisements, sont notamment cités le Chêne pédonculé et le Châtaigner sur les placages acides et le Chêne pubescent sur les coteaux thermophiles. On rencontre également sur le secteur du Pin maritime et du Pin sylvestre ainsi que du Sapin douglas localement.

Les différents types de peuplements rencontrés, par ordre d'importance, sont les suivants :

- Taillis de Chêne ou de Châtaigner,
- Futaies résineuses,
- Mélange d'autres formations,
- Taillis sous futaies,
- Bois.

5) A quel usage est destiné le bois récolté ? Bois d'œuvre ? Pâte à papier ? Bois de chauffage ?

Le principal débouché est le bois de chauffage ou bois énergie principalement sous forme de bois buche. Vient ensuite le bois d'œuvre.

Concernant le bois énergie, la production de bois plaquette est également pratiquée sur le territoire. Elle permet de valoriser les produits d'exploitation des taillis de moindre qualité que le bois issu des futaies. Cet usage permet d'équilibrer les débouchés.

La production de papier n'est plus trop d'actualité en Dordogne en raison de la fermeture de papeterie dans le département. Si l'entreprise Smurfit International Paper s'approvisionne toujours en Gironde et en Dordogne, les débouchés sont moindres du fait de la ressource en bois plus adaptée pour la filière bois énergie.

6) Quel est le régime des forêts présentes sur le site (domanial, communal, privé) ? Superficie et localisation sur carte ?

La Dordogne abrite très peu de forêts publiques. Sur le site, l'ensemble des parcelles forestières sont privées. Les coteaux abritent principalement des taillis voire peut-être localement quelques taillis sous futaies.

A l'échelle des communes concernées, il n'y a aucun plan de gestion. On recense toutefois 4 plans simples de gestion (PSG) et 5 Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Les 4

PSG concernent les communes de Grand-Brassac (3) et de Bourdeilles (1). Ils sont tous situés en dehors du périmètre Natura 2000.

Les CBPS ne sont pas cartographiés et concernent les communes de Creyssac (3) et de Grand-Brassac (2).

7) Quels types d'engins sont employés pour l'exploitation (engins lourds, légers, débardage à cheval...) ?

Sur le secteur, ce sont souvent des tracteurs qui sont utilisés notamment pour les agriculteurs en autogestion.

Sont également utilisés des porteurs avec grappin et remorque, des têtes d'abattage mais également des tracteurs articulés.

8) Les engins d'exploitation sont-ils équipés de façon à réduire les fuites de carburant ou d'huile sur le site ? Le stationnement des engins se fait-il sur des chemins ou sur des secteurs imperméabilisés ?

Les engins sont généralement équipés de façon à réduire les fuites de carburant ou d'huile sur le site. Parmi les principaux exploitants, citons la coopérative qui est certifiée ISO 14001 qui induit un équipement des engins avec de l'huile biodégradable et des dispositifs anti-huile.

En outre, la plupart des exploitants du secteur sont certifiés PEFC (Programme Européen de la Forêt Certifiée).

9) Quelles sont les perspectives d'avenir pour l'exploitation forestière sur le site? Existe-t-il des projets sur le site (changement de mode d'exploitation ou reboisement)?

Les perspectives d'avenir pour l'exploitation forestière sont faibles.

Des programmes départementaux et régionaux sont mis en œuvre pour soutenir et valoriser la production forestière dans le secteur.

10) Quels sont les acteurs qu'il est intéressant d'associer à la démarche Natura 2000 ? (Participation aux groupes de travail ?)

Il est conseillé d'associer Patrick Rey implanté à l'antenne de Dordogne du CRPF. Il peut également être demandé aux communes de désigner deux acteurs dans le domaine forestier qui pourraient participer aux groupes de travail.

Amélie CASTRO précise qu'elle participera aux COPIL et aux groupes de travail en fonction de ses disponibilités.

11) Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ?

De manière générale, il est souhaité que les boisements ne remontent pas trop sur les plateaux. Des actions sont menées dans ce but.

2ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

12) *Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue floristique et faunistique sur le site et aux alentours ?*

A l'échelle du site, ce sont les pelouses ouvertes ainsi que les falaises qui sont les plus intéressantes du point de vue floristique et faunistique.

13) *Des espèces présentes auparavant ont-elles disparues du site (ex : la loutre, le Castor, la genette) ? Si oui, lesquelles ?*

La Genette est potentielle dans le secteur.

14) *Avez-vous connaissance d'espèces envahissantes sur le site ? Lesquelles ? Quels sont leurs impacts sur le site ?*

Aucune espèce envahissante n'est connue sur le site. Clémence OLLIVIER cite notamment l'Erable negundo qui est bien présent le long de la Dordogne et de la Garonne. Amélie CASTRO précise que la Dronne est un secteur plutôt préservé vis-à-vis de cette essence envahissante.

15) *Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à la qualité environnementale du site ?*

Aucun projet susceptible d'avoir un impact négatif sur le site n'est connu dans le secteur.

16) *Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de maintenir ou d'améliorer la qualité environnementale du site ?*

Le maintien de l'activité forestière sur le secteur est favorisé par des bonnes pratiques sylvicoles.

3ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

17) *D'après vous, quelles sont les principales causes d'atteintes aux espèces et écosystèmes ? Comment hiérarchiseriez-vous ces dégradations ?*

La principale menace concerne la déprise agricole observée sur les coteaux. Vient ensuite l'urbanisation diffuse qui est observée sur certains coteaux notamment à Montagrier.

18) *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles (la réalisation du Document d'Objectifs ? (Données, personnes ressources, organismes etc, ...)) ?*

Amélie CASTRO mentionne à nouveau Patrick REY et cite Bernadette BOISVERT qui travaille à la cellule pastoralisme de la chambre d'agriculture. Elle travaille depuis deux ans à la cellule pastoralisme de la Chambre d'agriculture. Des troupeaux de moutons ont été réintroduits sur les coteaux du sud de la Dordogne et les résultats semblent bons. Un retour d'expérience peut être intéressant à solliciter.

*19) Quel est votre sentiment sur la démarche Natura 2000 et sur ses objectifs ?
Quels sont, à votre avis, les conditions nécessaires à la bonne réalisation du Document d'Objectifs et quels sont les points de blocage éventuels ?*

Dans la mesure où l'activité forestière est modérée dans le secteur et dans la mesure où les actions Natura 2000 à envisager seront orientées vers les pelouses calcaires et formations à Genévrier, l'élaboration du DOCOB ne devrait pas susciter trop d'inquiétudes de la part des propriétaires forestiers.

20) Comment envisageriez-vous votre rôle dans le suivi de ce dossier ?

Le CRPF envisage de participer aux COPIL et le planning des intervenants le permet, aux groupes de travail.

RELEVES DE DECISION

- Prise de contact avec les personnes ressources mentionnées ;
- Validation du compte-rendu avant diffusion.



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet	DOCOB des Coteaux de la Dronne
Date	19 mars 2014
Objet	Entretien avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine - Antenne Dordogne
Interlocuteur de référence	
Nom	Fonction
M. Patrick FABRE	Responsable de l'antenne Dordogne

Clémence OLLIVIER introduit l'entretien en présentant la démarche, les échéances et en précisant l'objet de la rencontre. Elle aborde la question du périmètre de prospection en réponse aux problèmes de calage soulignés lors du comité de pilotage du 15 janvier dernier. Le CEN qui avait répondu au marché avait réalisé une analyse du périmètre en fonction des orthophotoplans et de sa connaissance du territoire.

Les périmètres retracés par le CEN et par Biotope sont comparés coteau par coteau. Il en ressort qu'en dehors de quelques modifications mineures, quelques entités boisées n'ont pas été intégrées par le CEN au regard de sa connaissance du terrain. C'est le cas notamment de l'unique coteau de Creyssac et d'entités boisées complémentaires intégrées par Biotope sur les communes de Montagrier et de Grand-Brassac. Clémence OLLIVIER signale que l'expert en charge du terrain ira prospecter ces secteurs de coteaux et qu'en fonction des données récoltées, ces entités supplémentaires seront intégrées ou non au périmètre.

L'entretien se poursuit ensuite par une série de questions/réponses dont le contenu est détaillé ci-dessous.

1ère PARTIE : SPECIFIQUE ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

- ✓ *Pouvez-vous tracer un historique de l'évolution des milieux naturels et des populations d'espèces sur le site ?*

Anciennement, les coteaux étaient surtout gérés par du pâturage ovin extensif car les propriétaires de parcelles sur les coteaux disposaient de cheptels de petite taille. Actuellement, la partie sud du coteau qui dispose d'enclos amovibles est pâturée par des brebis. En complément, des actions d'ouverture par débroussaillage sont menées.

- ✓ *Collaborez-vous avec d'autres associations pour mener à bien les inventaires sur le site ?*



Une sollicitation auprès de la Société Botanique du Périgord a été effectuée au moment de la réalisation du diagnostic du premier plan de gestion du coteau de Saint-Victor. Aujourd'hui, le plan de gestion en est à l'année 4 de sa troisième version. Le site est ainsi très bien connu par le CEN.

Parmi les suivis qui sont réalisés, Patrick FABRE signale la réalisation de transects pour la flore et le suivi de rhopalocères et d'orthoptères.

✓ *Combien êtes-vous à fréquenter le site dans votre association ?*

Il est difficile d'avoir une idée précise du nombre de personnes qui fréquentent le site. A l'antenne, c'est Benoît DUHAZE spécialisé en orthoptères et en botanique qui est responsable de la gestion du site et qui réalise les inventaires.

✓ *Quelle est votre fréquence de passage sur le site ?*

La fréquence d'intervention sur le site dépend des années et de la gestion entreprise. En moyenne, pour ce qui touche au pâturage, 30 brebis avaient été amenées sur site de Saint-Victor alors que pour 2014 ce sont 80 brebis qui seront amenées grâce à un système de pâturage tournant entre plusieurs sites.

✓ *Quelles sont vos interventions sur le site ?*

Sur le site, outre le pâturage ovin, sont organisées des actions d'ouverture et de restauration ponctuelles ainsi que des opérations de gestion courante (entretien des clôtures, ...). Des animations nature à destination du grand public sont également organisées.

✓ *Disposez-vous d'autres sites en gestion sur le site ou ses alentours ? Si oui, où ?*

Le CEN agit également sur un autre périmètre d'intervention foncière au niveau des coteaux des Chaupres sur la commune de Valeuil ainsi que sur quelques parcelles dans le Vallon de la Sandonie. L'approche employée pour la gestion de ce site est la même que sur le coteau de Saint-Victor mais il n'y a pas encore de maîtrise d'usage (acquisition foncière, convention de gestion) sur le site.

La gestion par pâturage s'avère délicate à mettre en œuvre dans le secteur.

De façon générale, pour gérer les coteaux deux solutions sont envisageables :

- Mobiliser, quand c'est possible, la ressource en ovins à l'échelle locale par des négociations avec les exploitants/propriétaires ;
- Se tourner vers une solution de pâturage inter-sites quand la première solution n'est pas possible ce qui semble être le cas sur les coteaux de la Dronne car la ressource en moutons est faible et que les coteaux présentent peu d'intérêt pour leurs propriétaires.

✓ *Y a-t-il des activités incompatibles avec vos interventions ?*

Les activités en vigueur sur le site ne sont pas incompatibles avec les interventions du CEN. Patrick FABRE signale que le frein en matière d'intervention du CEN est le volontariat des propriétaires. Globalement, les propriétaires ne veulent pas s'engager dans des conventions de gestion pour 10 ans y compris lorsqu'aucune contrainte ne s'impose à eux. De même, peu de propriétaires acceptent de mettre en vente leurs parcelles de coteau même s'ils n'y pratiquent aucune gestion.

La présence d'un sentier de randonnée qui traverse les coteaux de Saint-Victor gérés par le CEN ne pose pas de soucis pour les actions mises en œuvre.

✓ *Rencontrez-vous des oppositions à vos actions ?*

Le CEN ne rencontre pas d'oppositions mais doit faire face à plusieurs points de blocage de la part des agriculteurs qui sont réticents à l'idée de s'engager dans la démarche (cf question précédente).

✓ *Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ?*

Des suivis floristiques et entomologiques sont prévus.

2ème^e PARTIE : USAGES ACTUELS

✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques (forte, moyenne, faible)	Remarques
Agriculture	P	Faible	Déprise agricole sur les coteaux
Foresterie/ sylviculture	P	Très faible	
Randonnée/VTT	P	Moyenne	Présence d'un sentier qui traverse les coteaux
Spéléologie	A	/	
Escalade	A	/	
Moto-cross	A	/	
Véhicules 4X4	A	/	
Tourisme (vert)	P	/	
Chasse	P	Faible	Sur les coteaux de Saint-Victor
Urbanisation	P	Moyenne (modérée)	Assez dessinée sur les coteaux

Remarque : les réponses s'appliquent spécifiquement au coteau de Saint-Victor que le CEN a en gestion.

- ✓ *Savez-vous quelles sont les zones les plus particulièrement fréquentées de ce site ?*

C'est le sentier de randonnée qui est le plus fréquenté à l'échelle du coteau de Saint-Victor.

- ✓ *Quelles sont l'intensité et l'évolution de cette fréquentation ? Avez-vous connaissance d'une fréquentation illicite ?*

La quantification de la fréquentation est difficile à évaluer en raison de l'absence de système de comptage.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Connaissez-vous la localisation sur le site d'habitats et d'espèces (FSD) cités dans la Directive Habitats ? (carte)*

Aucune espèce de flore n'est connue. Trois espèces faunistiques d'intérêt communautaire sont toutefois connues : la Cordulie à corps fin et le Damier de la Succise toutes deux inscrites en annexe II et l'Azuré du Serpolet qui figure à l'annexe IV.

- ✓ *Pouvez-vous citer d'autres espèces animales et végétales contribuant à la richesse du site ? Lesquelles ? Où ? (carte)*

Sont mentionnés l'Engoulevent d'Europe et l'Alouette lulu qui sont concernées par la directive Oiseaux. Le Lézard ocellé n'est pas connu sur le site. La donnée de présence la plus proche le situe sur la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine (24).

Du point de vue de la flore, une vingtaine d'orchidées est présente. Aucune espèce n'est protégée sur le site. Sont toutefois mentionnées la Stéhéline douteuse (*Staelina dubia*) et la Laitue vivace (*Lactuca perennis*).

- ✓ *Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue floristique et faunistique sur le site et aux alentours ?*

Dans le secteur, les zones géographiques les plus intéressantes sont les coteaux de Saint-Victor et les coteaux des Chaupres déjà mentionnés précédemment car ce sont les plus ouverts.

- ✓ *Selon vous, quelles seraient les zones du site qui nécessiteraient des recherches supplémentaires (inventaires) ? (carte)*

Ce point a été abordé au début de l'entretien. Les périmètres retracés par le CEN et Biotope sont sensiblement identiques, les différences portant sur quelques zones qui n'ont pas été intégrées par le CEN, au regard de sa connaissance du site, car elles ne justifient pas d'un classement Natura 2000.

- ✓ *Des espèces présentes auparavant ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?*

Il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où aucun état de lieux historique n'a été effectué. Clémence Ollivier précise qu'elle va regarder de près les données du CBNSA.

- ✓ *A contrario, des espèces envahissantes/invasives sont-elles apparues récemment ?*

Deux espèces sont mentionnées : le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et le Genêt d'Espagne (*Spartium junceum*).

Patrick FABRE précise que bien que non considérée comme invasive, le Brachypode penné présente un caractère envahissant sur le coteau de Saint-Victor du fait de son caractère indicateur d'ourlification des pelouses sèches.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *D'après vous, quelles sont les principales causes d'atteintes aux espèces et écosystèmes ? Comment hiérarchiseriez-vous ces dégradations ?*

La principale atteinte est l'abandon de la gestion du milieu qui entraîne une fermeture des pelouses.

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du Document d'Objectifs ? (Données, personnes ressources, organismes etc...) ?*

Sont mentionnés M. NADAL, mairie de la commune de Saint-Victor et M. ROUCHAUD qui possède un élevage de brebis.

- ✓ *Quel est votre sentiment sur la démarche Natura 2000 et sur ses objectifs ? Quels sont, à votre avis, les conditions nécessaires à la bonne réalisation du Document d'Objectifs et quels sont les points de blocage éventuels ?*

Il est important de mener à bien l'élaboration du DOCOB dans une démarche de concertation. C'est une condition *sine qua non* pour que l'élaboration du DOCOB soit menée à bien.

L'animation du DOCOB peut être plus problématique du fait du manque de moyens disponibles pour mener à bien les actions Natura 2000. Il existe en effet un décalage important entre la politique globale de Natura 2000 et les moyens alloués.

RELEVES DE DECISION

- Prise de contact avec les personnes ressources mentionnées ;
- Validation du compte-rendu avant diffusion.



COMPTE RENDU DE CONSULTATION

Projet **DOCOB des Coteaux de la Dronne**
Date **18 avril 2014**
Objet **Entretien avec la Fédération de chasse de la Dordogne**

Interlocuteur de référence

Nom

M. Yann DUMAS

Fonction

Responsable de l'antenne Dordogne

Clémence OLLIVIER démarre l'entretien en présentant brièvement la démarche ainsi que la localisation du site Natura 2000.

Yann DUMAS connaît la démarche Natura 2000 qui consiste sur le site à mettre en valeur des milieux déjà connus pour leur valeur patrimoniale en contractualisant des mesures dans le but de rouvrir les milieux.

Clémence OLLIVIER lui demande si des chasseurs du secteur sont opposés ou ont des craintes par rapport à la démarche. Yann DUMAS lui répond que certains ont des craintes liées en grande partie au manque de communication sur la démarche.

Il précise que sur le plateau d'Argentine, le Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin avait envisagé de travailler avec la Fédération de Chasse au travers d'une action en faveur du Lézard ocellé qui occupe les terriers de lapin.

La suite de l'entretien prend la forme des questions/réponses dont le contenu est présenté ci-dessous :

1^{ère} PARTIE : SPECIFIQUE CHASSE

- ✓ *Pouvez-vous faire un historique de la chasse locale ? Évolution du milieu, des populations d'espèces ?*

A l'échelle du site, la population de chasseurs est vieillissante et a ainsi tendance à diminuer. En outre, il y a à l'heure actuelle, moins de petit gibier et plus de gros gibier. Il y a ainsi moins de chasse individuelle (pratiquée pour le petit gibier) et plus de chasse à la battue.

- ✓ *Quelles sont les spécificités de la réglementation locale de la chasse ? Y a-t-il des ACCA sur le site ?*



Il n'y a pas d'ACCA dans ce secteur de la Dordogne mais une société de chasse qui couvre les communes de Montagnier et de Saint-Victor et des groupements de propriétaires sur les communes de Creyssac, Bourdeilles et Grand-Brassac.

Précisons que les sociétés de chasse et les groupements de propriétaires sont gérés par la Fédération de Chasse de la Dordogne.

- ✓ *Quelles sont les secteurs du site les plus intéressants pour la chasse ? Sur quels secteurs du site réalisez-vous votre activité ?*

L'ensemble du territoire est chassé. Il n'y a ainsi pas de zones préférentielles pour la chasse.

- ✓ *Approximativement, combien de chasseurs fréquentent régulièrement le site ? Dans quelle mesure ce nombre a-t-il varié au cours des dernières années ?*

En période de chasse (septembre à février), le secteur est fréquenté tous les week-ends. On compte environ une cinquantaine de chasseurs dans la société de chasse Montagnier-Saint-Victor, une vingtaine pour Grand-Brassac et entre 20 et 30 pour Creyssac et Bourdeilles. Globalement, on considère l'intensité de la chasse est plus importante sur les petits territoires que sur les grands territoires.

- ✓ *Quelles sont les espèces chassées sur le site ?*

Sur la zone, les espèces de gros gibier les plus chassées sont le sanglier et le chevreuil. Il y a également encore un peu de chasse au lièvre, à la bécasse et à la palombe qui entrent dans la catégorie du petit gibier.

- ✓ *Quelles sont les pratiques de chasse les plus répandues sur le site ?*

Par ordre d'importance, les pratiques de chasse les plus répandues sont les suivantes :

- Chasse en battue au sanglier et au chevreuil,
- Chasse au chien d'arrêt pour le petit gibier,
- Un peu de piégeage pour les espèces comme le blaireau suspecté d'être un vecteur de propagation de la tuberculose bovine.

- ✓ *Y a-t-il des espèces particulières (protégées et « nuisibles ») sur le site ?*

A l'échelle du secteur étudié, on note la présence relictuelle de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe, la présence d'un couple nicheur de Faucon pèlerin sur Bourdeilles et de Grand Cormoran. Sur les coteaux, sont connus l'Engoulevent d'Europe, des Fauvettes. L'Oedicnème criard est également connu au nord du territoire.

L'habitat est favorable au Lézard ocellé qui n'est toutefois pas connu à l'heure actuelle sur le site.

Le Ragondin, espèce considérée comme invasive, est présent dans la vallée de la Dronne.

- ✓ *Quelles sont les méthodes de piégeage utilisées (cages-pièges, pièges en X...) ? Existe-t-il des pratiques de destruction des nuisibles par utilisation de produits chimiques interdits (Bromadiolone, Chlorophacinone...) ou autorisés (Difémacoum...) ? Existe-il une FDGDON et de quels moyens dispose-t-elle ?*

Les cages-pièges sont les plus utilisées pour le Ragondin, les mustélidés (marte, fouine notamment) mais aussi les corneilles. Elles sont l'avantage de laisser les animaux vivants.

Des collets à arrêtoir - qui permettent de ne pas tuer l'animal - sont également utilisés pour d'autres espèces comme le blaireau.

Aucun produit chimique n'est utilisé et ce depuis 5 à 6 ans. Le plan d'actions en faveur du Vison d'Europe a en effet conduit à l'interdiction d'utiliser ces produits anticoagulants (notamment la Bromadiolone) sur l'ensemble du territoire départemental, le Vison étant considéré comme présent sur plus de la moitié du département.

- ✓ *Y a-t-il des activités incompatibles avec la pratique de la chasse ou dérangeantes pour le milieu et le gibier ? Si oui, lesquelles ?*

Il n'y a pas d'incompatibilité entre la chasse et d'autres pratiques sur le territoire étudié. L'utilisation de quad et autres véhicules motorisés peut être gênante mais reste limitée à l'échelle du territoire. Il y a une bonne organisation et communication entre les VTTistes et les chasseurs.

- ✓ *Y a-t-il des dégâts occasionnés par des animaux (sangliers ou autres) qui obligent la mise en place de battues ? Avez-vous une estimation du coût des dégâts ?*

Les populations de grand gibier et notamment de sangliers sont le plus souvent de passage sur le site.

- ✓ *Y a-t-il des cultures à gibier ? Semences utilisées ?*

Il y a quelques cultures de gibiers mais plutôt dans la vallée de la Dronne. Le nombre et l'emplacement de ces cultures à gibiers est variable selon les années. Les cultures sont souvent composées d'un mélange de plantes mellifères et de maïs.

- ✓ *Y a-t-il des lâchers de gibier ? Si oui, où (carte) ? Espèces utilisées ?*

Quelques lâchers de gibiers sont pratiqués, notamment sur les communes de Saint-Victor, Montagrier et Grand-Brassac. Les espèces concernées sont le Faisan et la Perdrix rouge. Les lâchers sont plus rares sur les communes de Creyssac et de Bourdeilles qui présentent un caractère forestier plus favorable au gros gibier.

- ✓ *Y a-t-il des réserves de chasse ? des chasses privées ? Si, oui, où (carte) ?*

Il y a quelques réserves de chasse sur les communes de Montagrier et de Saint-Victor. Elles sont situées dans la vallée au sud du périmètre Natura 2000. Clémence OLLIVIER demande s'il est possible d'avoir une carte présentant les réserves de chasse.

- ✓ *Rencontrez-vous des oppositions à l'activité cynégétique ? De la part de qui ?*

Aucune opposition particulière n'est remontée jusqu'à la Fédération de chasse.

- ✓ *Envisagez-vous d'éventuelles retombées positives ou négatives consécutives à la désignation du site Natura 2000 ?*

Aucune retombée positive n'est attendue par la Fédération de chasse en lien avec Natura 2000. Aucune retombée négative ne l'est non plus.



- ✓ *Pensez-vous qu'il est possible de protéger des espèces et des espaces tout en maintenant des activités traditionnelles ? Si oui, comment ?*

Les espaces présentant une certaine valeur patrimoniale ont peut-être préservé jusqu'à présent du fait des activités traditionnelles. Aussi, il est en effet nécessaire de maintenir ces pratiques traditionnelles.

- ✓ *Comment les chasseurs sont-ils prêts à s'investir dans la démarche Natura 2000 ? (Participation aux groupes de travail ?)*

La Fédération de Chasse participe souvent aux groupes de travail ainsi qu'aux Comités de Pilotage.

- ✓ *Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils ?*

Aucun projet d'études n'est mené sur les coteaux.

2^{ème} PARTIE : USAGES ACTUELS - facultatif

- ✓ *Connaissez-vous les usagers de ce site (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants, sportifs, ...) ?*

Activités	Présence (P) / Absence (A)	Qualification de l'intensité des pratiques (forte, moyenne, faible)
Agriculture	P	Moyenne
Foresterie/ sylviculture	P	Faible (bois de chauffage)
Activités cynégétiques	P	Moyenne à forte
Randonnée, VTT	P	?
Spéléologie	A	/
Escalade	A	/
Moto-cross	P	Difficile à quantifier
Véhicules 4X4	P	Difficile à quantifier
Golf	A	/
Tourisme	P	Faible
Gestion communale	P	Saint Victor
Captage AEP	A	/

- ✓ *A votre avis quelles sont les activités qui génèrent des impacts sur les milieux naturels ?*

Les activités qui génèrent potentiellement le plus d'impacts seraient les activités motorisées. L'intensité de la fréquentation n'est pas réellement connue ; aussi il est difficile d'évaluer le niveau d'impact de cette activité.

- ✓ *Savez-vous quelles sont les zones les plus particulièrement fréquentées de ce site ?*

Ce sont les zones ouvertes qui sont les plus fréquentées à proximité de chemins d'accès.

- ✓ *Quelles sont l'intensité et l'évolution de cette fréquentation ?*

La fréquentation serait plutôt en baisse du fait de la fermeture du milieu qui tend à réduire la proportion d'espaces ouverts, faciles d'accès.

3ème PARTIE : ECHANGES, RECUEIL et VALIDATIONS de DONNEES NATURALISTES

- ✓ *Connaissez-vous la localisation sur le site d'habitats et d'espèces (FSD) cités dans la Directive Habitats ? (carte)*

Cf question 7.

- ✓ *Quelles sont les zones géographiques (et milieux) les plus intéressantes du point de vue floristique et faunistique sur le site et aux alentours ?*

Du point de vue faunistique, aucun secteur ne se dégage en particulier. Du point de vue floristique, ce sont les milieux ouverts qui sont les plus riches en espèces. Les secteurs les plus ouverts sont situés sur quelques parcelles de coteaux sur les communes de Saint-Victor, Montagrier et de Grand-Brassac.

- ✓ *Selon vous, quelles seraient les zones du site qui nécessiteraient des recherches supplémentaires (inventaires) ?*

Une petite parcelle de coteau ouverte hors périmètre est mentionnée sur la commune de Grand-Brassac. Des inventaires y seront effectués par Biotope.

- ✓ *Des espèces présentes auparavant ont-elles disparues du site ? A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Si oui, lesquelles ?*

En dehors du Vison d'Europe qui est considéré comme très rare, aucune espèce n'est mentionnée. Clémence OLLIVIER aborde la thématique « espèces invasives » et parle notamment de l'Ambrosie à feuilles d'armoïse. Yann DUMAS lui répond que cette espèce n'est pas connue dans le secteur d'étude.

- ✓ *Connaissez-vous des projets ou des activités qui seraient susceptibles de nuire à la **qualité environnementale** du site ?*

Yann DUMAS n'a pas eu d'échos particuliers sur des projets qui pourraient porter atteinte aux habitats du site Natura 2000 en dehors d'un projet d'éoliennes mais qui ne concerneraient pas directement le secteur.

4ème PARTIE : Synthèse et éléments complémentaires

- ✓ *D'après vous, quelles sont les principales causes d'atteintes aux espèces et écosystèmes ? Comment hiérarchiserez-vous ces dégradations ?*

La principale dégradation est la fermeture des milieux qui porte atteinte aux pelouses calcaires. Une autre cause potentielle de dégradation est la circulation d'engins motorisés. Aucun impact n'est toutefois avéré sur le site vis-à-vis de cette pratique.

- ✓ *Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour la réalisation du Document d'Objectifs ? (Données, personnes ressources, organismes etc, ...) ?*

Aucun contact particulier n'est mentionné.

- ✓ *Quel est votre sentiment sur la démarche Natura 2000 et sur ses objectifs ? Quels sont, à votre avis, les conditions nécessaires à la bonne réalisation du Document d'Objectifs et quels sont les points de blocage éventuels ?*

La Fédération de chasse n'est pas contre la démarche Natura 2000 surtout sur des milieux comme les coteaux qui sont riches et se dégradent du fait de l'abandon de la gestion. Yann DUMAS signale toutefois que bien que les possibilités de contractualisation soient relativement simples pour des parcelles agricoles, il n'en sera peut-être pas de même sur des espaces comme les coteaux qui ont plusieurs propriétaires parfois non implantés localement.

Clémence OLLIVIER conclut l'entretien en demandant à Yann DUMAS s'il souhaite aborder un point qui n'aurait pas été soumis à discussion et l'informe des différentes échéances pour la phase de diagnostic (COPIL prévu au mois de novembre 2014) et pour la phase opérationnelle qui devrait concerner

RELEVES DE DECISION

- Demande de plan permettant de connaître la localisation précise des réserves de chasse aux abords du site Natura 2000 ;
- Validation du compte-rendu sous 1 mois.